

**Quel est le plan(t)? : Différents discours militants pour la légalisation du cannabis au Canada**

Marie-Philippe Lemoine

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences du programme de  
Maîtrise ès arts en sociologie

Directrice de thèse : Dominique Masson  
Comité de thèse : Line Beauchesne, Kathleen Rodgers, Nathan Young

École d'études sociologiques et anthropologiques  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

## Résumé

Des réformes sans précédent ont eu lieu dans les dernières années en ce qui concerne le cannabis. Cette substance est à l'avant-plan de la mouvance remettant en question la prohibition des drogues illicites. Au Canada, le gouvernement Libéral annonçait récemment son intention de présenter un cadre de légalisation pour le printemps 2017, mais une communauté d'activistes et d'organisations diverses s'exprime depuis des décennies sur la nécessité d'une telle réforme.

L'objectif de cette thèse de maîtrise est d'étudier différentes perspectives militantes pour voir comment des groupes anti-prohibition issus de la société civile conçoivent et envisagent la légalisation du cannabis au Canada. Ces acteurs sont relativement peu traités dans la littérature constructiviste à propos des politiques sur le cannabis, qui se concentre davantage sur la couverture médiatique ou les discours gouvernementaux. Or, les organisations pro-légalisation présentent un argumentaire riche et détaillé abordant beaucoup d'éléments névralgiques de ce débat. Étudier leurs différents points de vue permet de mieux saisir les tensions et les nuances de la conversation sociale sur le cannabis.

Après avoir composé un échantillon diversifié de douze organisations canadiennes militant en faveur de la légalisation, nous avons d'abord assemblé une archive de documents rendus disponibles par ces organisations. Puis, entre octobre 2015 et mars 2016, nous avons mené des entretiens avec un représentant ou une représentante de chaque groupe, afin d'obtenir une illustration à jour et plus détaillée du discours de l'organisation. Pour traiter ces données, nous avons eu recours à l'analyse de cadres, raffinée à l'aide d'outils de l'analyse du discours. Nous avons identifié quatre perspectives diagnostiques utilisées pour définir le problème avec le système actuel de gestion du cannabis au Canada : un cadre basé sur l'inefficacité, un cadre critique, un cadre d'injustice et un cadre politique. Ces diagnostics amènent à proposer des solutions distinctes, qui peuvent être situées par rapport à trois pôles généraux : la santé et la sécurité, les droits et libertés ou le marché libre et ouvert. Cela dit, malgré des perspectives variées, les acteurs étudiés s'entendent sur plusieurs points concrets lorsqu'il s'agit de définir la légalisation dans la pratique. De façon générale, cette thèse offre une grille de lecture permettant de mieux comprendre la complexité du débat entourant la légalisation du cannabis.

## Remerciements

Réaliser une bonne thèse de maîtrise en deux ans, ce n'est pas qu'une affaire de rigueur et de travail assidu. C'est une affaire de chance et de privilèges. La chance et le privilège de pouvoir compter sur des gens extraordinaires sans qui la réalisation d'une telle entreprise est inimaginable.

Je dois donc la réalisation de cette thèse à des parents exceptionnels, qui sont si généreux de leur aide en toutes circonstances. Je la dois aussi à des ami.e.s remarquables, ceux et celles à qui je me suis plainte et confiée, qui m'ont écoutée et conseillée, même s'ils et elles n'en avaient rien à faire. Je dois aussi cette thèse à mes collègues de l'École d'études sociologiques et anthropologiques; j'ai tant appris et pensé grâce à vous! Merci aussi à ces professeur.e.s dévoué.e.s, et aux autres personnes ressources de l'école, dont l'aide a été si précieuse. Une mention également pour Line Beauchesne qui m'a vite et bien aiguillée dans la bonne direction.

Plus spécialement encore, on ne peut écrire une bonne thèse sans l'appui discipliné et attentif d'une directrice de thèse hors-pair : ô combien merci Dominique pour votre patience, votre enthousiasme, votre rigueur et votre générosité. Finalement, je dois des remerciements chaleureux aux militant.e.s et activistes qui ont pris de leur temps pour partager avec moi leurs connaissances et leurs visions. Leur ténacité, leur audace et leur engagement sont une grande source d'inspiration.

## Table des matières

|                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Résumé .....</b>                                                            | <b>ii</b>  |
| <b>Remerciements .....</b>                                                     | <b>iii</b> |
| <b>Liste des acronymes .....</b>                                               | <b>vi</b>  |
| <b>Introduction.....</b>                                                       | <b>1</b>   |
| <b>Chapitre 1 : Problématisation.....</b>                                      | <b>5</b>   |
| Que veut-on dire par « légalisation »?.....                                    | 5          |
| L'importance du discours .....                                                 | 7          |
| Les acteurs militants.....                                                     | 10         |
| Objectifs.....                                                                 | 11         |
| <b>Chapitre 2 : Revue de littérature.....</b>                                  | <b>14</b>  |
| Travaux similaires .....                                                       | 14         |
| Revue sur le cannabis.....                                                     | 15         |
| La pratique et la consommation .....                                           | 15         |
| La prohibition.....                                                            | 17         |
| Le type d'initiative et sa structure .....                                     | 19         |
| Les risques .....                                                              | 20         |
| Économiquement parlant .....                                                   | 23         |
| <b>Chapitre 3 : Encadrement théorique .....</b>                                | <b>26</b>  |
| L'approche des processus politiques en sociologie des mouvements sociaux ..... | 26         |
| Structure d'opportunité.....                                                   | 27         |
| L'importance des idées et des discours .....                                   | 28         |
| <i>Framing</i> .....                                                           | 28         |
| Le cadrage diagnostique.....                                                   | 29         |
| Le cadrage pronostique .....                                                   | 31         |
| Les limites de l'analyse de cadres.....                                        | 33         |
| L'analyse de discours.....                                                     | 34         |
| <b>Chapitre 4 : Méthodologie .....</b>                                         | <b>38</b>  |
| Choix des organisations.....                                                   | 38         |
| Choix des sources documentaires.....                                           | 39         |
| Les entretiens .....                                                           | 41         |
| Grille d'analyse .....                                                         | 43         |
| Note sur les citations.....                                                    | 47         |
| <b>Chapitre 5 : Contexte.....</b>                                              | <b>48</b>  |
| Les organisations .....                                                        | 52         |
| Une fenêtre d'opportunité.....                                                 | 60         |
| Quelques mots sur la linguistique.....                                         | 65         |
| <b>Chapitre 6 : Le cadre diagnostique.....</b>                                 | <b>70</b>  |
| Arguments diagnostiques principaux .....                                       | 71         |
| 1- Diagnostic d'inefficacité : un système qui ne fonctionne pas.....           | 72         |
| 2- Diagnostic critique : les conséquences d'une mauvaise approche .....        | 77         |
| 3- Diagnostic d'injustice : discrimination et atteinte aux droits .....        | 83         |
| 4- Diagnostic de type « politique » : pouvoirs et intérêts .....               | 87         |
| Les diagnostics : quelques conclusions .....                                   | 92         |
| <b>Chapitre 7 : Le cadre pronostique .....</b>                                 | <b>94</b>  |
| Principes et objectifs guidant les réformes souhaitées .....                   | 94         |
| Pôle 1 : La santé publique et la sécurité .....                                | 95         |
| Pôle 2 : Les droits et les libertés.....                                       | 98         |
| Pôle 3 : Un marché libre.....                                                  | 101        |
| Conclusion sur les trois « pôles » .....                                       | 103        |

|                                                           |            |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Modèles et structures .....                               | 104        |
| Juridictions et autorités .....                           | 104        |
| Quel système d'encadrement? .....                         | 112        |
| La production .....                                       | 117        |
| Distribution/vente .....                                  | 122        |
| Une note sur le médical.....                              | 126        |
| Une même crainte : la « mauvaise légalisation » .....     | 129        |
| Cadrage pronostique : Quelques conclusions.....           | 132        |
| <b>Conclusions .....</b>                                  | <b>134</b> |
| <b>Annexe 1 : Schéma d'entrevue de base .....</b>         | <b>140</b> |
| <b>Annexe 2 : Références des documents analysés .....</b> | <b>142</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>                                | <b>144</b> |

## Liste des acronymes

|        |                                                        |
|--------|--------------------------------------------------------|
| CAMCD  | Canadian Association of Medical Cannabis dispensaries  |
| CAMH   | Center for Addiction and Mental Health                 |
| CBD    | Cannabidiol (cannabinoïde)                             |
| CDPC   | Canadian Drug Policy Coalition                         |
| CGC    | Cannabis Growers of Canada                             |
| CSSDP  | Canadian Students for Sensible Drug Policy             |
| LEAP   | Law Enforcement Against Prohibition                    |
| MMPR   | Marijuana for Medical Purposes Regulations             |
| MMAR   | Medical Marijuana Access Regulations                   |
| NORML  | National Organization for the Reform of Marijuana Laws |
| THC    | Tetrahydrocannabinol (cannabinoïde)                    |
| UNGASS | United Nations General Assembly Special Session        |

## Introduction

Aujourd'hui plus que jamais depuis l'instauration des premiers interdits internationaux sur les drogues illicites, les normes prohibitionnistes issues du siècle dernier sont remises en question. Les initiatives rejetant l'aspiration à un « monde sans drogue » se multiplient.

Tout au long des trente dernières années, des initiatives plus libérales permises par les Conventions internationales sur les drogues ont vu le jour en Hollande, en Espagne, en Suisse, au Portugal, en Nouvelle-Zélande et en Australie, entre autres. Ces États ont implanté diverses mesures de décriminalisation, *de jure* ou *de facto*, pour tenter de réduire autrement que par la répression les impacts négatifs des usages problématiques de drogues sur leur société. D'autres initiatives, adoptées récemment, secouent encore plus solidement les bases de la prohibition internationale, notamment parce qu'elles sortent du cadre des Conventions internationales. En décembre 2013, l'Uruguay est devenu le premier pays à adopter une légalisation nationale du cannabis. Les aspects techniques de ce nouveau régime ont lentement été implantés et sont toujours révisés à l'heure actuelle (Miroff 2013; Pardo 2014; Fraser 2016; Cher 2016). Cela dit, depuis la fin de l'ère coloniale (Gieringer 2012) et l'adoption des conventions internationales sur les drogues illicites, aucun pays n'avait formellement (re)légalisé l'une de ces substances. Les États du Colorado et de Washington ont également légalisé le cannabis à des fins récréatives pour les adultes en 2012 (Room 2014). Lors des élections législatives de novembre 2014, le District de Columbia (DC), l'Alaska et l'Oregon ont opté pour des réformes similaires. Bien que ces initiatives soient en contradiction avec la loi fédérale américaine, le gouvernement central s'est abstenu d'interférer et la Cour Suprême a refusé de considérer les poursuites que l'Oklahoma et le Nebraska désiraient intenter contre le Colorado. Au moment de présenter cette thèse, beaucoup d'autres États américains contemplent une réforme en profondeur, notamment la Californie qui pourrait passer à l'acte en novembre 2016. Même si des initiatives ont échoué en Ohio et au Vermont, une vague de légalisation semble en marche aux États-Unis et dans plusieurs pays où le débat se fait de plus en plus sérieux. Autrement dit, nous sommes présentement dans une période d'importants changements en ce qui concerne les politiques sur le cannabis. Des décisions auparavant inenvisageables ont été prises dans les cinq dernières années et vont sans doute continuer de se prendre dans l'avenir proche.

Le cannabis se trouve donc à l'avant-plan de ce rejet de la prohibition, la substance ayant déjà fait l'objet de plusieurs réformes juridiques. Le cannabis est la substance prohibée la plus consommée au monde et la plus consommée au Canada, où le cannabis est aussi la troisième substance psychotrope la plus populaire après l'alcool et le tabac (Carter 2013; Santé Canada 2014). En 2012, l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (Santé Canada 2014) rapportait qu'environ 40% de l'ensemble de la population canadienne aurait consommé du cannabis au cours de leur vie, soit environ le double de la proportion européenne (Observatoire européen sur les drogues 2015). Plus précisément, plus de 12% des Canadiens auraient consommé du cannabis dans la dernière année (l'une des prévalences les plus élevées au monde, si l'on se fie au Word Drug Report 2014 de l'UNODC). Le cannabis occupe ainsi une place particulière dans les consommations de drogues illicites au Canada, plus que les autres substances illicites et plus que dans beaucoup d'autres pays. Ce dossier a connu de nombreux développements dans les dernières années et, très récemment, le gouvernement Libéral s'est engagé à présenter un projet de légalisation du cannabis au printemps 2017. Même s'il est encore impossible de tirer un portrait exact de cette réforme à venir, il semble effectivement que le changement soit en marche.

Cela dit, même si le débat défraie la chronique plus que jamais, la question de la légalisation du cannabis au Canada est un vieil enjeu. Il en était déjà question dans les années 60, alors que la substance devenait plus répandue. Deux des trois rapports de la commission LeDain de 1972 contenaient des recommandations pour un assouplissement de la prohibition du cannabis (LeDain 1973). En 2002, un comité spécial du Sénat canadien concluait que la drogue devrait être légalisée (Nolin et Kenny 2002). Ces conclusions n'ont cependant donné lieu à aucun changement législatif en ce sens. Au contraire, dans les vingt dernières années, le gouvernement fédéral avait plutôt emprunté une voie plus répressive en matière de drogues illicites. Cependant, des sondages révèlent qu'une majorité de Canadiens soutiendrait désormais la légalisation du cannabis (Forum Poll 2015).

Lorsque nous avons entamé la réalisation de cette thèse à l'hiver 2015, les conjonctures mondiale et nationale présentaient déjà de nouvelles opportunités pour les acteurs canadiens qui militent en faveur de la légalisation du cannabis. Un travail de recherche portant précisément sur ce type d'acteurs nous semblait pouvoir combler un vide dans la littérature sur la politique des drogues illicites, qui porte principalement sur les discours gouvernementaux et médiatiques. On



aborde plus rarement la vision d'acteurs militants quant au façonnement des politiques publiques sur les drogues. Or, ces acteurs jouent un rôle important dans les débats publics sur ces enjeux. Depuis les années 80 et à travers le monde, une vaste mosaïque d'organismes communautaires, d'institutions de recherche et d'associations en tous genres encourage une rupture avec le modèle de la prohibition. On peut penser par exemple au Mouvement européen pour la normalisation des politiques sur les drogues (MENPD), fondé en 1986 aux Pays-Bas; la *Drug Policy Foundation* de Washington fondée en 1987 et la Ligue internationale anti-prohibitionniste (LIA), fondée en 1989 (Brisson 1997). Aujourd'hui, un grand nombre d'organisations continuent de se mobiliser alors que les possibilités de réforme deviennent plus tangibles. De nombreuses ONG ont participé à des discussions préparatoires avant la séance spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) sur le problème mondial des drogues qui s'est tenu en avril 2016. En dehors de ces importants forums internationaux, une multitude d'organisations nationales et locales travaillent à défendre divers objectifs antiprohibitionnistes partout dans le monde.

Nous avons donc choisi de nous pencher plus particulièrement sur le point de vue d'acteurs militants qui se prononcent en faveur de la légalisation du cannabis au Canada. Maintenant que la légalisation devient un scénario possible, il nous semble important d'étudier les propos des acteurs qui défendent différentes visions pour accomplir cet objectif. Chaque avenue proposée repose sur un discours agencant des valeurs, des prémisses, des objectifs et des priorités diverses. Nous adoptons ainsi une posture épistémologique constructiviste pour étudier différentes propositions concernant une éventuelle réforme. Il existe plusieurs scénarios possibles de légalisation et plusieurs façons de considérer cet enjeu. C'est cette diversité et cette complexité que nous désirons explorer et qui se cache derrière l'expression apparemment simple : « légalisation du cannabis ». Notre question générale de recherche est donc la suivante : comment la légalisation est-elle abordée et décrite dans différents discours militants favorables à une telle réforme au Canada?

Nous présentons ici un projet de recherche portant sur la manière dont différents groupes canadiens pro-légalisation envisagent et discutent d'une réforme du régime prohibitionniste sur le cannabis. Nous souhaitons contribuer aux recherches sociologiques portant sur les discours, les représentations et les prises de décision en matière de gestion des drogues illicites (Stevens 2011b). Notre travail de recherche s'inscrit également dans l'étude des mouvements sociaux.

Notre cadre théorique emprunte ainsi des concepts à la théorie des processus politiques, principalement les notions d'acteurs et de structure d'opportunité. Notre outil d'analyse principal est l'analyse de cadres, mais nous mobilisons également l'analyse du discours pour étudier plus en détail et en subtilité le langage utilisé. Globalement, il s'agit de voir comment les tenants de la légalisation au Canada définissent la problématique et comment ils envisagent la réforme, ses implications positives et les risques qui l'accompagnent.

Le chapitre suivant cette introduction établit la problématique de notre recherche en s'appuyant sur notre revue de littérature. Par la suite, nous présentons le cadre théorique et la méthodologie employée. Enfin, nos résultats sont répartis en trois chapitres, le premier détaillant des éléments de contexte essentiels à la compréhension des différents discours, le deuxième abordant le cadrage diagnostique et le troisième traitant du cadrage pronostique. Nos conclusions générales portent sur les nuances des différentes perspectives étudiées. L'enjeu de la légalisation du cannabis est traversé d'un ensemble de points de vue complexes, allant bien au-delà de la manière dont cette question peut être traitée dans les médias ou sur la scène politique.

## **Chapitre 1 : Problématisation**

### **Que veut-on dire par « légalisation » ?**

Proposer la légalisation du cannabis s'inscrit dans une critique de la prohibition qui s'applique à certaines drogues. À travers le monde, ce régime de la prohibition repose notamment sur la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (modifiée par le Protocole de 1972), la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiant et de substances psychotropes de 1988. Il va sans dire que les États ont différentes manières d'appliquer les lignes directrices des Conventions, en utilisant des moyens plus ou moins répressifs, ou d'autres types d'approches. Les Conventions laissent aux États une certaine marge de manœuvre dans la conception de leurs législations nationales sur les drogues illicites. Cela dit, certaines réformes demeurent clairement en opposition avec les textes et avec l'esprit de ces documents.

Plusieurs termes sont utilisés pour qualifier et désigner différentes réformes possibles en matière de politiques sur les drogues illicites. Généralement, on emploie le terme « décriminalisation » pour désigner une réforme où l'on met seulement fin aux sanctions criminelles contre la possession, le transit et la production. Il est alors possible de remplacer les sanctions criminelles par des sanctions administratives, par exemple, en maintenant ainsi un certain interdit appliqué à travers d'autres moyens. Les Conventions internationales sur les drogues permettent que les États procèdent de cette façon en matière de possession simple, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas question de trafic.

Dans la plupart des cas, l'expression « légalisation » implique une levée de l'interdit criminel et la création d'un cadre réglementaire (pouvant varier grandement en termes de rigidité et de portée) à l'intérieur duquel la substance peut être légitimement consommée, produite, transportée et vendue. Dans le cas d'une telle réforme, la décriminalisation est une étape par défaut vers la légalisation, mais ne correspond qu'à une partie du processus. La légalisation est plutôt interprétée comme une politique publique complète établissant également des barèmes pour un marché légal du cannabis.

Les acteurs étudiés dans le cadre de cette thèse tiennent des discours divers au sujet de la légalisation et ont différentes manières de définir exactement ce qu'implique le changement proposé. Par contre, tous les acteurs considérés font partie d'une mouvance sociale

antiprohibitionniste, désirent tous mettre fin à l'interdit contre le cannabis et proposent de créer un espace juridique et social légitime pour la substance.

Actuellement, dans le débat public sur le cannabis, l'aspect le plus discuté de la réforme à venir concerne principalement la consommation du cannabis à usage récréatif, étant donné que le Canada autorise l'usage thérapeutique du cannabis depuis 2001. Cette question de la consommation « pour le plaisir » soulève la controverse notamment parce qu'elle entre en confrontation avec certains principes de notre société contemporaine centrés sur la santé et la gestion des risques. La question du cannabis comme substance récréative est donc au cœur du débat sur la légalisation, mais il est important de garder en tête que l'usage thérapeutique constitue également un enjeu de taille. Il faut comprendre que l'enjeu de la régulation du cannabis à usage dit thérapeutique est intimement lié à celle de l'utilisation dite récréative. Le régime d'accès au cannabis à des fins médicales au Canada a connu une série de modifications (nous reviendrons sur les plus récentes dans le chapitre 5), et les causes juridiques se rapportant à ce régime ont un impact important dans le cadre d'une légalisation générale. Beaucoup des dispensaires qui se sont multipliés au Canada dans les dernières années fournissent du cannabis thérapeutique puisque le régime légal n'assure pas un véritable accès à la substance. Dans l'État du Colorado, on a pu procéder à la légalisation complète du cannabis en se reposant en partie sur le programme médical existant.

À un niveau encore plus pratique, il peut exister une superposition entre le cannabis « récréatif » et le cannabis « médical », lorsque l'on considère les effets associés à la substance. Par exemple, la sensation « relaxante » recherchée par un usager occasionnel peut représenter un potentiel thérapeutique pour une personne cherchant une façon alternative de gérer de l'anxiété chronique. Certains commentateurs sont même d'avis que toute consommation est thérapeutique, soit en termes des bénéfices apportés à l'usager ou parce qu'on attribue à la substance des bienfaits préventifs. Ainsi, les deux enjeux - médical et récréatif - ne sont pas nécessairement exclusifs dans la discussion sur la légalisation. Nous avons donc interrogé nos participants et étudié les documents pertinents pour saisir les différentes visions au sujet de ces deux dimensions de l'usage du cannabis. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons inclus dans notre échantillon des organisations qui accordent une attention particulière à l'aspect médical.

## L'importance du discours

Le mot « discours » renvoie à une multitude d'objets, comme le résume très bien John Richardson dans le glossaire de *Analyzing newspaper : an approach from critical discourse analysis* (Richardson 2007). Le mot peut référer à l'allocution publique délivrée par une personne dans un contexte bien précis (par exemple, le discours du président sur l'État de l'Union) ou à un ensemble de propos attribués à un acteur (le discours de tel parti politique sur la loi et l'ordre). « Discours » peut référer également à des catégories de langages dérivant d'une certaine perspective socialement définie : le discours médical, le discours légal, le discours religieux, etc. On parle aussi de discours dominants ou hégémoniques pour renvoyer à la manière la plus répandue, acceptée ou commune de référer à un certain sujet. Les recherches en linguistique ont dégagé le terrain afin d'entreprendre des recherches portant spécifiquement sur l'articulation entre l'usage du langage de façon technique et la construction de sens dans les sociétés. Des auteurs canoniques dont s'inspirent les théories critiques - comme Antonio Gramsci ou Michel Foucault - ont ouvert la voie pour tout un champ d'études s'intéressant aux interactions entre le pouvoir, la connaissance, la culture et les discours.

L'expression « discours » renvoie donc le plus souvent à une pluralité d'utilisations différentes du langage, caractérisées d'après différents éléments. Il existe ainsi plusieurs discours sur la légalisation du cannabis. On peut délimiter ces discours en fonction des acteurs qui les composent et les diffusent (le discours médiatique, le discours gouvernemental, le discours militant, etc.) ou à partir de la perspective dominante qui les caractérise (le discours médical, le discours légal, le discours économique, et ainsi de suite).

Comme l'explique Tim Rapley (2008 : 2), l'analyse du discours implique de s'intéresser à la manière dont le langage est utilisé, dans la perspective où tout langage est « performatif et fonctionnel ». Le langage n'est donc pas un simple mode de communication neutre, relayant des informations sur une réalité objective ou perçue : il s'agit d'un instrument de construction et de transformation sociale, toujours lié à un contexte particulier. Le discours, tel que nous l'entendons, est le produit de cette utilisation du langage : une série d'affirmations, façonnée par différents paramètres, qui contribue à définir, à délimiter et à caractériser un objet. Très simplement, nous entendons le mot « discours » comme un ensemble d'énoncés émis à propos d'un enjeu, qui contribue à créer le sujet en question : « How things are said, who says them, and what they say and do not say, create an order of knowledge, a taxonomy, a discourse and so

make a particular subject visible. » (Reith 2004: 288). Le discours permet d'attribuer du sens, d'interpréter et d'expliquer un phénomène ou une réalité (Ruiz 2009), contribue à la construction de cette réalité. En psychologie, Parker définit le terme discours ainsi : « set of statements that construct objects and an array of subjects positions » (Parker 1994). Philips et Jorgensen évoquent, de façon similaire, « a particular way of talking about and understanding an aspect of the world » (Jorgensen et Phillips 2002 : 3). Se concentrer sur le discours permet d'avoir accès aux représentations qu'ont, véhiculent et entretiennent les acteurs, comme l'explique Carol Bacchi (1999 : 2), qui définit d'ailleurs le discours comme «the language, concepts and categories employed to frame an issue».

L'étude du discours est un pilier important de la sociologie constructiviste (Phillips et Hardy 2002). Si l'on part de la prémisse que tout le monde social est le résultat d'une construction collective et que celle-ci repose en grande partie sur le langage, il devient important de s'intéresser à l'usage de ce langage et à la manière dont il façonne nos institutions, nos normes et nos modes de vie (Masson 1996; Fairclough 2013). Nous avons donc décidé de nous intéresser à l'usage que différents acteurs font du langage pour parler de la légalisation du cannabis, pour voir comment leurs discours construisent cet enjeu.

Dans le monde moderne, les systèmes d'interdits reposent sur une combinaison de discours moraux, médicaux, juridiques, politiques et sociaux (Whitebread 2000). Il n'est donc pas surprenant que l'analyse du discours soit un outil déjà amplement utilisé pour étudier les questions se rattachant aux drogues illicites. Des chercheurs ont notamment recours à l'analyse du discours critique pour examiner les relations de pouvoir construites à travers les politiques gouvernementales sur les drogues et le discours médiatique.

Dans *Constructing Global Enemies : Hegemony and Identity in International Discourses on Terrorism and Drug Prohibition*, Eva Herschinger (2011) explique comment les discours internationaux servent à construire des « ennemis » mondiaux inscrits dans un ordre sécuritaire hégémonique. Gagnon (2009) utilise l'analyse du discours pour étudier différents énoncés publics (texte de lois, jugements, recherches scientifiques, articles, documents publics, etc.) produits au sujet du site d'injection supervisé *Insite* à Vancouver. Cette analyse permet à l'auteur de déterminer si ces discours ont participé à renforcer ou à problématiser des logiques prohibitionnistes et thérapeutiques en lien avec la réduction des méfaits. En Australie, Bright *et al*

(2008) ont étudié le traitement des substances illicites au sein de différents discours dominants – médical, légal, économique, moral – pour révéler les doubles standards et contrastes entre différentes perspectives sur les drogues. Fraser et Moore (2011) ont procédé à une analyse du discours public australien sur les drogues de synthèse. Ce faisant, les auteurs ont étudié la construction d'un problème social en examinant les stratégies textuelles employées par les instances publiques pour développer leur argumentaire, établir des liens de causalité et mobiliser des preuves. Certains auteurs se sont également attardés plus précisément à l'importance du langage et des mots dans les discours sur les drogues illicites. Courtwright rappelle que le choix des termes n'est jamais anodin : employer l'expression « prohibition », par exemple, renvoie désormais spontanément à un constat d'échec (Courtwright 2010). Hobson (2014) souligne que les conventions internationales sur les drogues sont les seuls documents de droit international à référer carrément au mal (*evil*). D'après l'auteur, l'usage d'une telle expression en révèle long sur les intentions et les positions morales des législateurs. Au Canada, Boyd et Carter (2012) ont étudié les discours médiatiques et gouvernementaux sur les *grow-ops* en Colombie-Britannique, faisant ressortir les exagérations et les préjugés qui contribuent à la sécuritisation de cette question. Haines-Saah et al (2014) ont, quant à eux, relevé que l'apparente normalisation de l'usage du cannabis s'opère inégalement au Canada. Après une analyse des publications médiatiques entre 1997 et 2007, les auteurs constatent que l'usage du cannabis est désormais toléré pour certaines populations (notamment l'élite blanche masculine) et que le stigma demeure pour d'autres groupes.

Ainsi, l'analyse du discours est déjà un outil privilégié pour explorer et mieux comprendre les origines, les mécanismes et les effets des discours sur les drogues. Nous partageons avec l'ensemble de ces auteurs une attention pour le langage et une posture théorique selon laquelle ce qui est *dit* à propos de ces substances détermine fortement les mesures proposées pour les encadrer socialement. Cependant, nous choisissons d'explorer des discours anti-prohibition, alors que la majorité des travaux élaborés sur ce modèle vise plutôt à interroger les énoncés prohibitionnistes émis par les gouvernements et véhiculés dans les médias. Nous estimons que dans les circonstances actuelles, il devient important de prêter attention à ces discours pro-réforme qui gagnent progressivement en importance.

Pour justifier l'attention que nous portons au discours, ajoutons enfin que, dans la sphère publique, les enjeux de politiques sur les drogues illicites prennent généralement la forme de

débats, de polémiques où l'on s'attaque aux propos adverses sur des points précis (Lenton 2004). Le plaidoyer de chaque organisation pro-réforme constitue un outil vital. Ces groupes passent par des recours juridiques, organisent des protestations, pratiquent des formes de lobbying ou optent pour la désobéissance civile pour faire avancer la cause : l'argumentation qui accompagne et contextualise ces actions sert à remettre en question un système prohibitionniste solidement implanté. Il nous semble ainsi cohérent de nous concentrer sur ce que ces acteurs disent et expriment, puisque leurs propos constituent un instrument important de leur démarche.

### **Les acteurs militants**

Même s'il semble que la consommation de cannabis soit plus que jamais tolérée au Canada, et même si le public est désormais plus ouvert à une réforme, il est important de garder en tête que la nomenclature canadienne sur le cannabis est demeurée très longtemps résistante au changement. Des auteurs ont retracé le parcours des initiatives de décriminalisation avortées et expliqué en détail pourquoi le Canada n'est jamais passé à l'action et a même durci ses lois sur le cannabis dans les années passées (Erickson et Hyshka 2009). Jusqu'à récemment, au Canada, la légalisation demeurait une option radicale ou marginale. À l'heure actuelle, on peut imaginer que le gouvernement Libéral travaille à la légalisation avec précaution parce qu'une telle réforme n'a jamais été concrètement envisagée par les autorités gouvernementales, au provincial comme au fédéral.

En revanche, certains acteurs non gouvernementaux, des organisations qui se prononcent depuis longtemps en faveur d'un changement ou qui sont directement concernées par cet enjeu, produisent des discours concrets et élaborés sur la légalisation. Ces groupes, franchement opposés à la prohibition du cannabis, s'expriment d'après différents points de vue sur la manière de légaliser le cannabis, sur le genre de système que le Canada devrait adopter. Ces acteurs militants produisent et véhiculent une part importante des discours pro-légalisation et c'est pourquoi nous souhaitons nous attarder spécifiquement à leurs plaidoyers, susceptibles de nous servir de tremplin pour explorer la complexité derrière le mot « légalisation ». Par ailleurs, ces acteurs ont déjà un certain impact concret dans les débats sur la légalisation. Aux États-Unis, plusieurs des projets de légalisation proposés dans différents États sont parrainés par des associations et des groupes militants pro-réforme. Au Canada, à travers les tribunaux, plusieurs groupes ont contribué à faire reconnaître et à garantir l'accès au cannabis à des fins médicales.



Il va sans dire que les acteurs investis dans le débat sur le cannabis au Canada se rangent sur un large spectre de positions. Par exemple, certains tenants d'une approche libertaire soutiennent l'idée de lever les interdictions sur le cannabis et de laisser le marché se développer le plus librement possible, alors que d'autres groupes avancent qu'il revient à l'État de construire un régime encadré visant d'abord et avant tout à protéger la santé et la sécurité des citoyens. Ces acteurs présentent également des profils variés. Il peut s'agir d'associations d'usagers, d'activistes-entrepreneurs, d'organismes sans but lucratif, de coalitions d'organisations non gouvernementales, de branches d'organisations internationales, de partis politiques, de citoyens engagés, de chercheurs, d'intellectuels et de figures publiques. Les uns se penchent spécifiquement sur le cas du cannabis ou les autres sur l'ensemble des drogues illicites. Ces acteurs ne composent donc pas un groupe homogène; c'est l'essence même d'un débat social que de mobiliser des participants aux caractéristiques et aux priorités diverses.

Pour les besoins de notre recherche, nous avons choisi de nous intéresser à des organisations actives au Canada, qui supportent la fin de l'interdit contre le cannabis et qui appellent de leurs vœux une légalisation plus ou moins encadrée. Ces acteurs n'ont pas tous la même vision d'une éventuelle légalisation et c'est justement cette diversité de perspectives qui nous intéressent. Par ailleurs, nous avons choisi de nous pencher sur les discours d'acteurs qui ne sont pas forcément inclus dans les discussions politiques actuelles sur la légalisation. Plusieurs de ces groupes font partie d'une marge qui n'a pas facilement accès aux arènes politiques et au processus décisionnel. Autrement dit, nous avons choisi de prêter attention aux discours d'organisations qui ne sont pas nécessairement incluses dans la démarche de réforme qu'a entamée le gouvernement. Nous avons ainsi étudié certains discours « dissidents », qui ne font pas forcément partie du discours dominant sur la légalisation.

## **Objectifs**

En étudiant spécifiquement les acteurs qui militent en faveur de la légalisation du cannabis, notre objectif général de recherche est de documenter et d'analyser la façon dont l'enjeu de la légalisation est construit au Canada à travers ces différents discours. Cet objectif est poursuivi via notre question de recherche, soit : comment la légalisation est-elle abordée et décrite dans différents discours militants favorables à une telle réforme?

Nous cherchons à identifier plus spécifiquement comment les acteurs identifient le problème à résoudre et comment ils définissent la réforme proposée. Pour ce faire, nous allons

utiliser en premier lieu l'analyse de cadres, pour cerner dans le discours des acteurs les cadrages diagnostique et pronostique (comme décrits par Snow et Benford, nous y reviendrons). Nous examinons également ce que le langage employé par les acteurs révèle sur leur perspective quant à l'enjeu de la légalisation du cannabis au Canada, en faisant appel à l'analyse du discours.

Spécifiquement, notre recherche permet d'étudier en détail comment ces acteurs engagés conçoivent différents scénarios de légalisation et comment ils envisagent et décrivent un tel changement alors qu'une fenêtre d'opportunité politique s'ouvre en ce sens au Canada. Comment les acteurs dépeignent-ils la prohibition pour justifier la réforme? Quelle légalisation ces acteurs promeuvent-ils, pourquoi et sur quelles bases? Quel serait leur scénario idéal et que croient-ils susceptible de se produire dans la réalité si la légalisation était adoptée? Comment présentent-ils les risques et les bénéfices d'une telle réforme? Quels principes directeurs et quelles priorités mettent-ils de l'avant pour soutenir un projet de légalisation? Que répondent-ils aux critiques communes formulées contre de telles initiatives?

Nous examinons aussi comment les acteurs concernés se positionnent par rapport aux importantes questions soulevées dans la littérature académique sur le sujet (que nous aborderons dans la section suivante). La littérature et l'expertise théorique sur la légalisation du cannabis sont aujourd'hui plus riches que jamais et soulèvent de très importantes questions sur ce type d'initiatives. Les acteurs militant en faveur du changement doivent non seulement critiquer la prohibition et faire reconnaître la légalisation comme une option viable, ils doivent également répondre à des questions techniques nombreuses et complexes. Nous souhaitons donc examiner le discours de ces acteurs pour voir comment ils élaborent leur vision de la légalisation en composant avec tous ces sujets de préoccupation.

Il est important de spécifier ici que notre approche se veut surtout exploratoire, et non comparative. L'objectif de ce travail n'est pas tant d'expliquer la variation entre les différents argumentaires (Ragin 1989) que d'en examiner les rouages. Bien entendu, nous contrasterons ou rapprocherons à l'occasion certains éléments discursifs pour illustrer nos observations. Après tout, toute démarche analytique qualitative comprend une certaine forme de comparaison (Smelser 2013). Cela dit, notre objectif de recherche n'est pas d'expliquer les différents discours pro-légalisation, ou les raisons pour lesquelles ces argumentaires sont dissemblables ou similaires. Notre recherche vise plutôt à examiner en détail ces discours comme une manière d'aborder le sujet qui nous intéresse – la légalisation du cannabis – et d'en révéler toute la

complexité et les nuances. Nos objectifs sont donc descriptifs, interprétatifs et exploratoires. Une comparaison systématique entre les différents organismes que nous avons sélectionnés exigerait une méthodologie plus stricte démontrant la comparabilité des cas et nécessiterait également une étude plus approfondie des origines, de la structure et de la nature des organisations en question. Bien que ces éléments fassent partie du contexte dans lequel nous situons les discours étudiés, nous ne cherchons pas nécessairement à expliquer en quoi ils déterminent la variation entre les différents discours. Plutôt qu'expliquer pourquoi les points de vue varient d'une organisation à l'autre, nous souhaitons explorer finement ces différentes perspectives pour voir ce que chacune peut nous apprendre sur l'enjeu de la légalisation du cannabis au Canada.

Il est important de se poser ces questions puisque la légalisation du cannabis, comme la prohibition, sera un système construit collectivement, basé sur un discours lui-même composite. Savoir comment différents discours pro-légalisation se déploient à l'heure actuelle, quels éléments y sont centraux et en savoir davantage sur le langage utilisé peut nous aider à mieux comprendre les implications du changement proposé. Il nous paraît important de poser un regard sociologique sur ces discours, comme il a été nécessaire de porter une telle attention aux discours prohibitionnistes. Considérer prospectivement la légalisation du point de vue des acteurs qui la soutiennent peut permettre de saisir mieux les enjeux qui sous-tendent ce débat.

## Chapitre 2 : Revue de littérature

### Travaux similaires

Une grande partie de la littérature portant sur les substances contrôlées s'intéresse aux modes de consommation et à leurs effets, aux discours des autorités nationales et internationales sur ces questions et à l'évaluation de différentes politiques en la matière. Comparativement, assez peu de travaux abordent le sujet de l'activisme dans ce domaine.

En Europe, Aileen O’Gorman et collègues (2014) ont effectué une recherche étendue sur la « *drug policy advocacy community* » (la communauté des organisations plaidant pour des changements de politiques sur les drogues). Ces auteurs ont ainsi recensé des centaines d’organisations impliquées dans divers débats concernant les drogues illicites. Ils ont souligné la diversité de cette communauté et classé ses membres en trois catégories : groupes de pairs, groupes d’acteurs professionnels et groupes d’acteurs impliqués en politique publique, qui travaillent à réduire ou à renforcer les contrôles sur les drogues illicites (O’Gorman et al. 2014 : 1001). Dans une optique similaire, Stambøl, de l’Université d’Oslo, a produit une thèse de maîtrise en criminologie à propos des mouvements domestiques et transnationaux réclamant des réformes sur les politiques des drogues (Stambøl 2012). À l’instar de Freidman et al. (2001) ou de Tammi et Humme (2007), plusieurs auteurs se penchent plus spécialement sur les groupes militant en faveur de politiques de réduction des méfaits, liées surtout à la consommation des drogues injectables. Aux États-Unis, Curtis Vanderwall et collègues (2006) ont étudié des initiatives populaires proposant d’introduire des mesures de déjudiciarisation et de traitement pour les usagers de drogues. Au Canada, Rebecca Penn (2014) a examiné le rôle des dispensaires et des clubs compassion<sup>1</sup> dans le débat sur la légalisation du cannabis à usage thérapeutique. L’auteure relève notamment que ces acteurs ont cherché à se faire reconnaître comme des détenteurs d’expertise et des joueurs importants pour la construction du programme canadien.

Nous souhaitons ainsi contribuer, comme ces auteurs, aux connaissances à propos des acteurs qui évoluent dans les débats sociaux sur les drogues. Nous croyons qu’il est intéressant de s’attarder à des groupes militants en faveur du cannabis à usage récréatif, ce qui est encore peu couvert dans la littérature.

---

<sup>1</sup> Les clubs compassion sont des organisations communautaires travaillant à fournir de la marijuana et des services connexes aux personnes pouvant bénéficier de la substance à des fins thérapeutiques.

## **Revue sur le cannabis**

La revue de littérature suivante fait le point sur les éléments connus (et moins connus) en ce qui concerne le cannabis et sa consommation, les discours antiprohibitionnistes, les différentes formes de libéralisation possibles, la question de la santé et la dimension économique de la légalisation. Ces éléments de littérature nous guideront pour explorer plus en profondeur les questions dont se préoccupent les acteurs étudiés. La littérature sur le cannabis et sur la légalisation nous permettra aussi de délimiter les dimensions analytiques et thématiques de notre projet.

### ***La pratique et la consommation***

La consommation de drogue a fait l'objet d'importantes études en sciences sociales. On peut penser par exemple aux *Outsiders* fumeurs de cannabis de Howard Becker (1985) ou aux ethnographies de Philippe Bourgois sur le marché du crack (Bourgois 2009; Bourgois 2002). Ces études ont aidé à comprendre les dimensions socioculturelles liées à la consommation de substances désignées illicites. Ces auteurs ont notamment révélé comment la consommation de drogue est un comportement s'articulant comme une relation souvent complexe entre le produit, le consommateur et son milieu, comme l'a explicité Zinberg dans *Drug, Set, Setting* (1986). Ces travaux ont permis à la fois de raffiner les approches « médicales » (Pharo 2010) sur la dépendance et de faire la lumière sur les liens entre drogues, environnement social, discrimination et inégalités. Bien qu'il faille parfois préciser la notion de « contexte » en science sociale (Duff 2011), il est désormais admis que la consommation de drogue n'est pas qu'affaire de troubles personnels, de déviance ou de système de récompense. Il est bel et bien question d'un comportement social à part entière, influencé par les perceptions, la condition et les circonstances des individus qui font usage de ces substances.

Au Canada, des chercheurs ont mené des travaux récents et instructifs sur la consommation de cannabis et les usagers. Osborne et Fogel (2008), deux sociologues albertains, ont mené une recherche qualitative auprès d'usagers de cannabis, afin de mieux comprendre pourquoi des Canadiens « moyens » consomment du cannabis. Les auteurs font ressortir à la fois la singularité des expériences individuelles et la diversité des raisons pour lesquelles les consommateurs font usage du cannabis. Certains usagers affirment consommer du cannabis pour se relaxer, pour méditer, pour se livrer à une certaine introspection, ou alors pour socialiser et se

divertir. D'autres affirment tirer de leur consommation une meilleure concentration ou une sensibilité accrue qui bonifie leurs expériences esthétiques (créativité, visionnement de films, écoute musicale, etc.) ou sensorielles (relations sexuelles, activités sportives, etc.). Il apparaît évident que chaque usager de cannabis entretient son propre rapport avec la substance et en tire des bénéfices particuliers, déterminé par ses besoins, ses expériences, ses connaissances et son mode de vie.

Menant également des enquêtes qualitatives auprès d'usagers de la drogue, Erickson, Hathaway et plusieurs autres se sont particulièrement intéressées à la thèse de la normalisation voulant que l'usage du cannabis soit désormais toléré socialement. Ces auteurs constatent qu'en effet, un type d'usage « responsable » est accepté, mais seulement si la pratique est conforme à certaines normes et règles en terme de fréquence, de lieu, de quantité, etc. (Hathaway 2004). Les usagers qui ne respectent pas ces normes sont toujours susceptibles d'être stigmatisés, ce qui amène les chercheurs à conclure à une normification, plutôt qu'à une normalisation de la pratique (Hathaway, Comeau et Erickson 2011). Hammersley (2005) invite quant à lui à théoriser un usage « normal » des drogues afin de distinguer réellement les usages problématiques.

Par ailleurs, Brochu et collègues ont mené de nombreux entretiens pour constater que les usagers de cannabis canadiens craignent peu d'être appréhendés par les autorités et sont même ignorants des lois concernant le cannabis (Duff et al. 2011; Brochu et al. 2011). Ces découvertes renforcent la conclusion déjà répandue selon laquelle les mesures légales en matière de drogues ont peu d'impact sur la consommation (Erickson et Hyshka 2009). Enfin, le fait que la pratique soit plus répandue ou plus tolérée ne conduit pas automatiquement à une relaxation des règles, mais peut avoir l'effet opposé, ce qui démontre la complexité du lien entre l'usage du cannabis comme pratique commune et sa gestion à travers les outils gouvernementaux (Erickson and Hathaway 2010).

Notons par ailleurs que le cannabis en particulier fait toujours partie d'un imaginaire social renvoyant aux mouvements sociaux des années 60 et 70, avec la révolution des mœurs, le développement de certaines formes artistiques, les protestations et la contre-culture. Certains chercheurs soulignent que la drogue n'est pas qu'un banal produit de consommation, mais peut être défendue comme le symbole d'une culture spécifique (Manning 2007; Sandberg 2013).

Notre objet d'étude n'est pas la consommation de drogue en tant que telle (bien qu'il existe un besoin quant à ce type de recherche au Canada), mais bien les discours en faveur de la

légalisation du cannabis. Cependant, il est probable que des éléments de cette littérature « classique » soient intégrés dans les discours étudiés. Ces travaux académiques permettent de mettre en perspective certains arguments soulevés quant à l’omniprésence et la normalisation de l’usage du cannabis. Il est intéressant d’examiner les liens entre les résultats présentés dans ces travaux et les différents plaidoyers pro-légalisation.

### ***La prohibition***

Un nombre croissant d’experts et d’intellectuels critiquent ouvertement le régime prohibitionniste. Au sujet du cannabis, des chercheurs notent par exemple que malgré sa faible toxicité, le cannabis est classé dans les tableaux de la convention unique de 1961 imposant les restrictions les plus sévères. Le cannabis s’y trouve ainsi rangé avec la cocaïne et l’héroïne, parmi les substances dangereuses pour lesquelles il n’existerait aucune application médicale. Par ailleurs, le cannabis ne figure pas dans la convention de 1971, tandis que le THC (principale molécule psychotrope contenue dans la plante) y est classé avec les hallucinogènes comme le LSD et la mescaline (Nolin et Kenny 2002). Adoptant une perspective postcoloniale, des commentateurs font aussi remarquer que ni l’alcool ni le tabac, des substances typiquement associées aux pays occidentaux, ne figurent dans ces conventions malgré les problèmes sanitaires majeurs qui en découlent. Ainsi, de plus en plus de chercheurs et de spécialistes proposent une révision des conventions internationales, concluant que leur contenu est le produit de logiques économiques, politiques et racistes d’un autre siècle (Bewley-Taylor 2013; Room et Reuter 2012; Crick 2012).

Au Canada, le cannabis est interdit au niveau fédéral en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Cette interdiction vise le cannabis à des fins récréatives puisque le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis à usage médical en 2001, suivant un jugement de la Cour Suprême. En dehors du cadre du programme canadien pour le cannabis médical, la législation actuelle interdit la possession, la production et la vente de cannabis. Cette législation est en vigueur depuis 1996, mais la prohibition du cannabis remonte à 1923, année où les parlementaires l’ajoutent à la liste des substances prohibées figurant en annexe de la *Loi sur l’opium et les narcotiques* (Giffen 1991; Nolin et Kenny 2002). L’ajout du cannabis à la législation canadienne de l’époque apparaît fort arbitraire, d’autant plus que la drogue est peu connue et que le sujet n’est pas débattu en chambre. En fait, cette interdiction serait le

prolongement d'une panique morale (Fraser et Moore 2011) nourrie plus spécialement aux États-Unis par le directeur du Bureau des Narcotiques, Harry J. Anslinger et véhiculée également au Canada par l'activiste Emily Murphy, qui dénonçait les prétendus effets désastreux de la drogue dans son livre *The Black Candel*. Anslinger, voulant garantir les budgets et la pertinence de son organisation, aurait généré tout un discours sur le cannabis, alors réputé conduire à la violence, au meurtre, au suicide et à la déchéance psychologique (Beauchesne 1991:117). Cette croisade contre le cannabis aurait elle-même été inspirée par la discrimination à l'endroit des travailleurs mexicains présents dans le sud des États-Unis pendant les années 30. Himmelstein (1983) explique par ailleurs que ce discours initial sur le cannabis « diabolique » s'est transformé, dans les années 60, en un discours sur la paresse et la démotivation des jeunes. Ces observations révèlent comment les effets négatifs du cannabis sont décrits suivant les « risques à la mode ». Dans les années 30, on parle de folie, de luxure et de péché. Dans les années 60, on adopte le discours de la jeunesse démotivée qu'il faut sauver d'elle-même. On pourrait avancer que le discours à prédominance « médical », qui s'est développé ces dernières années et qui présente le cannabis comme un danger pour la santé, s'inscrit dans la logique d'une société préoccupée par le risque statistique et épidémiologique (Beck 2003; Peretti-Watel 2010).

Plusieurs examens critiques ont donc établi que la prohibition initiale du cannabis au Canada se caractérisait par « une panique morale, des sentiments racistes et une absence notoire de débat » (Nolin et Kenny 2002). Cette littérature contribue à soutenir les discours antiprohibitionnistes au Canada et est mobilisée par ceux qui défendent l'option de la légalisation.

Actuellement, l'application de la prohibition du cannabis fait aussi l'objet de critiques concrètes. Entre autres, Hall et Room (2008) soulignent notamment que cette politique engendre de lourdes procédures judiciaires et policières, alors que les pénalités criminelles ont peu d'effet sur la prévalence de l'usage. Les cas de simple possession de cannabis constituent plus de la moitié des infractions liées à la drogue au Canada (Statistiques Canada 2015). Dans ces cas, aux États-Unis comme au Canada, il n'est pas rare d'avoir affaire à des citoyens qui n'ont aucun autre antécédent judiciaire (Kleiman 2011). Diverses mesures de décriminalisation et dépénalisation ont été proposées pour faire face à ces incohérences. Certains auteurs font cependant remarquer que décriminaliser officiellement s'opère souvent après une décriminalisation *de facto*. Or, la réforme légale cause parfois un renforcement des mesures répressives plutôt que leur relaxation.



Par exemple, on peut constater une augmentation du nombre d'interpellations et de peines lorsque l'on passe d'un régime criminel à un régime de punitions administratives. (Kleiman 2011; Tate et al. 2014).

La prohibition serait d'autant plus contreproductive qu'elle provoque la stigmatisation et la criminalisation des usagers alors que ces processus reflètent souvent des inégalités raciales et socioéconomiques (Alexander et West 2012; Singer 2008; Stevens 2011a). De plus, on note un déséquilibre flagrant entre la quantité de ressources investies dans la répression par rapport à celles dédiées au traitement et à la prévention (Carter 2013). Plusieurs auteurs décrivent comment le marché noir dérivé de la prohibition génère violence et corruption (Beauchesne 2005; Wodak 2014; Levine 2003). Dans le cas du cannabis, les incitatifs de ce marché illicite entraîneraient la sollicitation d'une jeune clientèle, l'augmentation des concentrations de THC et le développement des cannabinoïdes de synthèse.

Nous offrons ici un résumé sommaire de la littérature critique sur la prohibition des drogues en général et du cannabis en particulier. Nous verrons dans les chapitres suivants que plusieurs de ces thèses, observations et résultats sont effectivement mobilisés par les acteurs pro-légalisation du cannabis au Canada.

### ***Le type d'initiative et sa structure***

La grande question en matière de légalisation du cannabis concerne la forme que peut prendre un tel changement. La littérature porte donc en grande partie sur les différents cas d'alternatives à la prohibition qui existent dans la pratique ou qui pourraient être implantés dans différents contextes. Un nombre croissant de publications sont produites par des chercheurs, *think tank* et autres organisations sur la marche à suivre pour procéder à une légalisation judiciaire (Kleiman 2011; Kilmer 2010; Baker et al. 2015; Rolles 2009; Pudney 2010).

Les auteurs se penchent sur différentes « formules » possibles – concrètes ou imaginées - pour en comparer les avantages et les inconvénients, selon les principes et dimensions qu'ils estiment important de considérer. On analyse notamment les coopératives espagnoles et belges (Coppel and Doubre 2012; Decorte 2014), les *coffeeshops* hollandais (MacCoun 2011) et les scénarios qui se sont récemment concrétisés aux États-Unis et en Uruguay (Room 2014a; Pardo 2014). On examine aussi différentes options qui pourraient exister sur un spectre allant du strict monopole d'état à la pleine légalisation commerciale (Tate et al. 2014; Room et al. 2010;

Kleiman 2011). En étudiant ces différents scénarios, les auteurs posent des questions importantes sur les modalités de production, de distribution et de vente. Beau Kilmer, de la RAND, parle des « 8p » (Kilmer 2014) : Qui produit? Qui distribue? Quelle agence devrait coordonner le tout? Les usagers peuvent-ils faire pousser des plants à la maison? Si oui, combien? Les produits comestibles sont-ils inclus dans la démarche? Quels standards de qualité établir et comment les faire respecter? etc. Les considérations techniques sont nombreuses et complexes. En dehors des aspects pratiques de sa mise en œuvre, la question de la légalisation soulève également des questions morales et philosophiques touchant les libertés individuelles et les « conduites à risque » (Breton 2013), la gestion du risque (Peretti-Watel 2010), voire le contrôle social (Fassin et Memmi 2004; Lascoumes 2004) et le rôle éthique de l'État (Wodak 2007; Beauchesne 2011). Différentes attitudes sur ces questions de fond produisent des perspectives diverses sur la manière de construire un régime légal.

Examiner le discours des organisations pro-légalisation lorsqu'elles présentent leur « formule idéale » pour la légalisation permet entre autres de déceler quels aspects sont considérés comme prioritaires. Étudier différents discours permet de mettre en lumière des variations à caractère plus normatives quant aux perceptions sur la consommation de drogue, son caractère social, aux risques qui y sont associés ou au rôle de l'État dans l'encadrement de cette pratique. Souvent, le choix d'une structure particulière pour la légalisation est motivé par des valeurs et des principes qui influencent significativement les aspects techniques de la légalisation proposée.

### ***Les risques***

La question des risques associés à la consommation de cannabis est incontournable dans le débat sur la légalisation. Il s'agit cependant d'un aspect particulièrement controversé, qui fait place à un large spectre de perceptions et de prénotions. La difficulté principale tient au fait que la littérature scientifique sur le sujet est vaste et si diversifiée qu'il en ressort une certaine confusion (Temple et al. 2011). Par exemple, les chercheurs utilisent une variété de critères pour catégoriser différentes consommations. En l'absence de typologies uniformes, il reste difficile d'évaluer les dommages potentiels qui peuvent être causés par les différents usages de cette drogue (Thomas 2006). Le statut illicite de la substance rend également difficile la récolte de données fiables sur sa prévalence et ses impacts réels. D'autres chercheurs aimeraient voir

davantage de travaux portant sur les bénéfices potentiels du cannabis sur la santé mentale et physique (D. Baker et al. 2003). Notons au passage qu'un pan important de la littérature s'intéresse justement à la place ambiguë des résultats scientifiques dans la prise de décision politique sur les drogues (Lancaster 2014; Fafard 2012; Tieberghien 2014). Marcus Roberts (2014) se penche notamment sur la relation entre les preuves scientifiques et la participation de divers acteurs dans le débat sur les drogues illicites.

Il demeure donc toujours difficile de distinguer entre corrélation et causalité lorsqu'on traite de l'usage du cannabis et de ses impacts sur la santé, ce que ne manquent pas de rappeler les chercheurs intéressés par ces enjeux. Les plus récentes publications du *International Center for Science in Drug Policy*, qui passent en revue la littérature scientifique sur le cannabis, affirme plutôt que les associations entre le cannabis et ses effets délétères potentiellement graves sont faiblement soutenues par la recherche (ICSDP 2015). Largement, la recherche indique que les risques associés au cannabis sont moins significatifs que ceux associés à l'alcool et au tabac (Nutt et al. 2010). Le cannabis présenterait un potentiel addictif plus faible que ces autres substances et l'arrêt de la consommation n'entraînerait que marginalement des syndromes de sevrage (Nolin et Kenny 2002; Richard et Senon 2010). D'autres préoccupations surviennent par ailleurs lorsqu'il s'agit de réguler la culture de la plante, que l'on parle de l'usage des pesticides (Stone 2014) ou de la sauvegarde de l'environnement (Carah et al. 2015).

Par ailleurs, la communauté scientifique avance désormais avec un certain degré de certitude qu'une consommation de cannabis initiée à un jeune âge, fréquente et prolongée dans le temps, peut avoir des effets délétères sur le développement, serait corrélée avec le déclenchement précoce de certaines psychoses (chez les individus présentant une prédisposition) et la persistance de difficultés scolaires (Large et al. 2011; Fischer et al. 2009; van Ours et Williams 2009; Longo et al. 2015). Réduire les risques pour les jeunes consommateurs est donc une préoccupation importante dans le débat sur le cannabis. Or, le Canada fait mauvaise figure dans les palmarès internationaux avec l'un des taux les plus élevés de consommation de cannabis chez les jeunes (UNICEF 2010). Par ailleurs, en 2002, une étude du *National Center on Addiction and Abuse* de l'université Columbia découvrait pour la première fois que l'alcool et les cigarettes étaient moins accessibles que le cannabis chez des étudiants d'âge secondaire. Se basant d'ailleurs sur le cas de l'alcool, Hall (2010) fait ressortir que les restrictions d'âge sur les produits légaux pourraient effectivement servir à minimiser les impacts négatifs chez les jeunes. Par ailleurs, le Canada a un

faible taux de consommation de tabac au sein de cette même population. Cette réalité semble renforcer la théorie des observateurs qui avancent que les régimes de prévention et la régulation stricte d'un produit légal permettent de mieux contrôler les méfaits d'une substance que son interdiction (Engelsman 2003). Néanmoins, certains appellent à la prudence, argumentant que la légalisation peut aussi, plus ou moins directement, augmenter la consommation chez les jeunes (Hopfer 2014; Palamar, Ompad, and Petkova 2014).

Cela dit, en ce qui concerne les conséquences néfastes qui pourraient découler d'une hausse de la consommation induite par la légalisation, plusieurs acteurs nuancent les discours les plus alarmistes en citant le cas des Pays-Bas. En effet, la politique libérale hollandaise n'aurait pas donné lieu une hausse de consommation plus importante que dans les pays voisins ayant maintenu des régimes répressifs (MacCoun 2011). Cet exemple semble également indiquer que le « *gateway effect* » reliant le cannabis à la consommation d'autres drogues illicites serait en fait le résultat de l'approvisionnement sur le marché noir et serait donc atténué par la légalisation (MacCoun 2011; Tate et al. 2014). On relève par ailleurs que les impacts sanitaires de la légalisation du cannabis sont aussi liés aux effets qu'elle pourrait avoir sur la consommation d'alcool, substance considérée à bien des égards comme plus dangereuse que le cannabis (Nutt et al. 2010; Caulkins 2012; Anderson and Rees 2014).

On affirme par ailleurs que la légalisation pourrait encourager une culture de consommation plus équilibrée (Haden 2004), un marché légal étant susceptible de générer des mécanismes sociaux informels régissant l'usage (Hammersley 2011). Après un ajustement générationnel, des options et des pratiques de consommation modérées seraient susceptibles de se répandre (Caulkins et al. 2012; Beauchesne 2007). Après avoir comparé les cas de Amsterdam et de Vancouver, Reinarmar et Cohen (2007) en arrivent à une conclusion similaire sur ce qu'ils appellent la « domestication culturelle des substances intoxicantes » :

There is much historical evidence suggesting that reducing harm and offense is more likely through the dissemination and internalization of the informal social controls of user culture than through the forms of social controls of the state. (Reinarman and Cohen 2007 : 408)

D'autre part, beaucoup d'auteurs redoutent qu'avec la légalisation du cannabis, les objectifs de santé publique et de promotion de la santé soient négligés ou éclipsés au profit d'intérêts économiques, comme cela s'observe dans les cas de l'alcool, du tabac ou du jeu (Beauchesne 2006; Room 2014a; Room 2014b; Reuter 2014; Hawken et Kulick 2014; Pedersen

2014; Lenton 2014; Uchtenhagen 2014; Kleiman 2011). Même les auteurs se prononçant fortement en faveur de la légalisation craignent les conséquences d'une légalisation en « libre marché » où les tenants de la promotion de la santé peineraient à contrecarrer les intérêts commerciaux. On redoute particulièrement les dérives qui ont caractérisé l'industrie du tabac (Reuter 2014b). A cet égard, le comité spécial du Sénat recommandait que les compagnies de tabac soient officiellement exclues d'une éventuelle légalisation du cannabis (Nolin et Kenny 2002).

Les questions se rattachant aux risques sont susceptibles d'occuper une place importante dans le discours et l'argumentaire de nos acteurs pro-légalisation, que l'on accuse fréquemment de négliger justement les risques associés à la substance (Van Ours et al. 2012). Cette brève revue ne couvre aucunement toute la complexité de cette dimension, mais soulève quelques points importants pouvant être abordés par les groupes étudiés. Nous comptons notamment analyser comment ces différents acteurs comprennent et conçoivent les risques rattachés à la drogue et plus spécialement à sa légalisation.

### ***Économiquement parlant***

La question de la légalisation comporte également une dimension économique. À ce sujet, une préoccupation centrale concerne le fait que les faibles coûts de production du cannabis entraînent une baisse du prix dans un contexte légalisé. Or, un argument principal en faveur de la prohibition est justement son effet de maintenir des prix élevés ayant un effet dissuasif sur la consommation (Weatherburn 2014). Plusieurs auteurs favorables à la légalisation affirment qu'il serait possible de maintenir ces prix dans un contexte légal en taxant la substance, tout en cherchant à décourager autant que possible le marché noir. On suggère de taxer de façon uniforme (Kleiman 2011) et en fonction de la concentration de cannabinoïdes plutôt que selon la quantité (Beauchesne 2007). Il serait également possible de garder le prix haut en instaurant des standards de production et des critères de qualité engendrant des coûts supplémentaires pour les producteurs, comme dans le cas du cannabis médical en Hollande (Gieringer 2012).

Le sujet des revenus occupe aussi une place dans le débat. Après avoir évalué la valeur du marché du cannabis en Colombie-Britannique - le marché par excellence au Canada - Werb et ses collègues s'étonnent que la possibilité de percevoir des revenus très importants à travers un marché régulé soit actuellement négligée par le gouvernement de la province (Werb et al. 2012).

Il est cependant important de garder en tête qu'il est coûteux de réglementer, d'assurer le contrôle et de surveiller un marché régulé (Tate et al. 2014), surtout si certaines infractions relèvent toujours du Code criminel. Selon certaines estimations, il est même incertain qu'il y ait une différence significative en termes économiques pour l'État si l'on compare un régime prohibitif et une légalisation règlementée qui opère des contrôles adéquats en matière de santé publique (Shanahan et Ritter 2014). Certains commentateurs envisagent qu'un régime rigoureusement réglementé pourrait en fait s'avérer presque aussi « coûteux » que la prohibition. Il est également complexe de concevoir un régime régulé si des territoires voisins maintiennent la prohibition : une différence, même mineure, entre deux régions pourrait théoriquement entraîner des effets inattendus de consommation touristique ou d'évasion fiscale, par exemple.

Ces résultats viennent modérer les arguments économiques les plus enthousiastes en faveur de la légalisation. Examiner la question économique dans le discours des militants permettra de mesurer l'importance accordée à cette dimension de la légalisation. Il s'agira aussi de voir si et comment les acteurs mobilisent les arguments économiques pour construire leur plaidoyer pro-légalisation.

Plus généralement, le fait de s'engager en terrain inconnu avec la légalisation du cannabis fait hésiter plusieurs auteurs qui soulignent la différence entre imaginer et produire un régime légalisé aux effets imprévisibles (Weatherburn 2014; Kleiman 2011). On souligne que le changement ne sera pas aisément réversible (Kleiman 2011; Caulkins 2012) et qu'il faut se doter de mécanismes pour s'adapter à mesure que la situation évoluera. Cependant, l'impératif d'en savoir plus avant de procéder à des changements inquiète d'autres observateurs qui y voient un frein à un changement désormais plus que nécessaire (Hall et al. 2011).

La question posée dans le cadre de ce projet est donc de savoir comment des acteurs militants pro-légalisation au Canada construisent un argumentaire favorable à un tel changement, au carrefour de toutes ces préoccupations. Les acteurs abordent-ils l'ensemble de ces questions névralgiques? Quel type d'argument est plus fréquemment mis de l'avant? Quelles réponses fournit-on aux questions les plus difficiles et les plus complexes?

Il s'agit également de relever, à travers le langage utilisé, les représentations, perceptions et valeurs qui soutiennent leur discours et sur lesquelles les acteurs « bâtissent » la légalisation. Maintenant qu'un changement de politique publique approche, il nous semble essentiel de sonder ces questions. Pour ce faire, nous mobiliserons notamment le concept de cadrage (*framing*) et

plusieurs autres concepts tirés de l'étude des mouvements sociaux. Nous enrichissons aussi cette approche théorique en utilisant l'analyse de discours.

### **Chapitre 3 : Encadrement théorique**

Notre analyse porte sur la manière dont certains groupes militants faisant partie de la mouvance pro-légalisation du cannabis conçoivent cet enjeu, formulent le problème à régler et défendent la solution qu'ils proposent. Pour analyser les propos des acteurs, nous faisons principalement appel à une approche théorique insistant sur l'importance des idées et des plaidoyers. Notre démarche théorique prend la voie d'une analyse de cadres, raffinée à l'aide d'éléments de l'analyse du discours.

L'analyse de cadres a été développée à partir des années 80 pour répondre aux critiques des modèles plus structuraux alors utilisés pour comprendre les mouvements sociaux. Dans ce travail de recherche, l'analyse des cadres nous permet d'étudier de façon organisée le contenu et la structure des différents argumentaires pro-légalisation. Cela dit, pour approfondir et compléter notre démarche, nous prêtons également une attention particulière à des indicateurs linguistiques. Par ailleurs, à titre de point de départ, il nous paraît important de mettre cette analyse en contexte à l'aide de concepts importants de l'approche des processus politiques, soit la structure d'opportunité et la notion d'acteurs.

#### **L'approche des processus politiques en sociologie des mouvements sociaux**

L'approche des processus politiques est l'un des cadres théoriques principaux mobilisés pour comprendre les activités des groupes qui réclament des changements sociaux. Cette avenue théorique invite à penser les militants et les groupes participant à un mouvement social comme des acteurs agissant au sein d'une arène politique, où le succès de divers choix tactiques dépend fortement du contexte, de la prise de risques et de la présence d'opportunités (Tarrow 2011, chapitre 8). Les acteurs sont considérés comme doués d'agentivité et capables de réflexivité, étant aussi conscients de s'insérer dans des relations politiques et pensant stratégiquement leurs actions et leurs propos (Dubar 2007). Ce cadre théorique implique donc l'étude d'acteurs en leur qualité de joueurs stratégiques inscrits dans des jeux de pouvoir auxquels participent également l'État et d'autres parties (Tilly 2008). Lorsque l'on étudie les réformes sur les drogues, il n'est pas négligeable de parler de contexte politique et de décisions stratégiques. Étant donné la conjoncture particulière dans laquelle se déroule présentement le débat public sur le cannabis, il nous semblait important de mobiliser la notion de structure d'opportunité.



### ***Structure d'opportunité***

La théorie des processus politiques met l'accent sur les structures d'opportunité qui représentent des ouvertures pour les acteurs des mouvements sociaux. La notion d'opportunité dans ce cadre théorique a été abondamment mobilisée et élargie jusqu'à renvoyer à tout changement structurel susceptible d'être perçu comme bénéfique par les acteurs (Goldstone et Tilly 2001). Dans ce sens, une opportunité correspondrait à n'importe quel changement politique qui altère positivement les attentes et les perceptions des acteurs quant au succès de leur démarche (Gamson and Meyer 1996). De manière plus précise, l'ouverture d'une opportunité correspondrait à l'arrivée de nouveaux acteurs, à des réalignements politiques, à la possibilité de former des alliances et/ou à la division des élites (Tilly 2008). Tous ces changements sont susceptibles d'offrir aux acteurs un mouvement social de nouvelles possibilités d'action et de nourrir leur conviction qu'un changement peut s'opérer.

Dans le cas qui nous intéresse, il apparaît que la structure d'opportunité entourant le mouvement pro-légalisation s'est effectivement modifiée. Nous avons déjà souligné que les attitudes d'une partie des élites politiques ont changé au Canada dans les années récentes et que le contexte international semble pour la première fois favorable à des changements drastiques en matière de politiques sur les drogues. De plus, des sondages indiquent que les Canadiens sont désormais majoritairement favorables à la légalisation (Forum Poll 2015). Ces changements surviennent plus de dix ans après l'instauration du régime canadien pour le cannabis médical, régime dont la mise en œuvre a fait évoluer les connaissances sur la substance, notamment au sein des institutions impliquées dans son déploiement (Penn 2014). L'entrée en scène des Libéraux majoritaires à Ottawa en octobre 2015 est aussi perçue comme une ouverture importante pour les activistes pro-légalisation. Cette conjoncture a aussi entraîné la création de nouveaux groupes et de nouvelles mouvances, non seulement au sein de l'industrie légale du cannabis médical, mais aussi parmi les joueurs non-autorisés.

La légalisation d'une drogue illicite ayant fait l'objet d'une prohibition répressive pendant des décennies nous apparaît un changement radical dont la réalisation ne peut que dépendre de transitions structurelles importantes. Nous sommes donc d'avis que le raisonnement en fonction des opportunités s'applique à la question de la légalisation du cannabis. Notons par ailleurs que certains auteurs ont déjà porté une attention particulière aux structures d'opportunité en matière de réformes politiques sur les drogues (Hughes 2009). Il est important de souligner que les

changements récents se réalisent tout de même dans le contexte d'une tradition nationale répressive en matière de drogue et dans un paysage relativement polarisé. Nous estimons cependant qu'un espace de débat et de discussion s'est élargi, accordant aux acteurs pro-légalisation de nouveaux espaces et une plus grande légitimité, d'où l'importance de porter une attention particulière aux discours argumentatifs et au langage employés par ces acteurs.

### **L'importance des idées et des discours**

Dans les années 80, certains chercheurs s'intéressant aux mouvements sociaux critiquent les modèles trop rigides et pragmatiques qui découlent des théories de mobilisation des ressources ou de celles des processus politiques (Fillieule, Mathieu et Péchu 2009). Ces chercheurs invitent à prêter attention aux éléments moins « tangibles » des mouvements sociaux. La culture, les relations de pouvoir générées par des récits, les idées, l'usage des mots, sont autant de notions que ces observateurs invitent à mettre au cœur des réflexions sur les mouvements sociaux. Chaque enjeu social est élaboré, « créé » en fonction de nombreux facteurs. *Concevoir* une solution pour ce problème et *présenter* une autre option de manière convaincante sont aussi des entreprises mobilisant valeurs, présupposés, imaginaires, mémoire, rhétorique, etc. Il est donc important de s'intéresser à l'entreprise de construction de sens à laquelle s'adonnent les acteurs dans leur démarche pour étendre leurs appuis et influencer d'autres acteurs (Cefaï and Trom 2001). Snow parle « d'agents signifiants » impliqués dans la construction d'enjeux politiques. Cette perspective théorique plus fortement axée sur les propos tenus par les acteurs a donné naissance à la notion de *framing* (cadrage), qui est véritablement central dans ce projet de recherche.

### ***Framing***

S'inspirant du concept de cadre individuel développé par Goffman, Snow et Benford ont développé la notion de *cadre d'action collective*. Le cadrage (*framing*) correspond à un processus dynamique de construction de sens auquel s'adonnent les acteurs des mouvements sociaux afin d'obtenir des appuis et d'orienter leur action dans un contexte de confrontation (Benford et Snow 2000; Snow et al. 1986). Le *framing* renvoie ainsi à la fois à la manière dont les acteurs interprètent certains éléments du monde social (décisions politiques, événements d'actualité, discours populaires et médiatiques, etc.) et à la façon dont ils présentent leurs propres revendications. Ces cadres peuvent être plus ou moins larges, inclusifs ou exclusifs, de façon à

mobiliser des adhérents et à convaincre. Snow et Benford ont établi qu'un cadrage réussi serait à la fois perçu comme crédible et significatif, tout en se trouvant en « résonance » avec des référents culturels répandus et acceptés.

Snow et Benford (2000) définissent trois principales dimensions du cadrage. D'abord, le cadrage *diagnostique* sert à délimiter et à présenter un problème ainsi que les instances responsables du problème en question. Le cadrage *pronostique* sert ensuite à élaborer des solutions raisonnables et adaptées pour régler ce problème. Enfin, le cadrage *motivationnel* est utilisé pour justifier la mobilisation et établir la nécessité d'agir. Il sert principalement à expliquer pourquoi il est important que des gens participent ou appuient la cause présentée. Ce cadrage vise à inspirer la mobilisation et à créer des liens avec d'autres partis susceptibles de fournir leur appui. Pour les besoins de notre recherche, nous avons choisi d'étudier plus spécialement les cadrages diagnostiques (la définition du problème) et les cadrages pronostiques (la solution). Des éléments motivationnels font bien sûr partie du discours des acteurs, mais nous avons choisi de nous concentrer sur la manière dont ces acteurs parlent de la légalisation en soi, sur les arguments présentés pour convaincre les autorités et le public de la pertinence de la réforme.

Par ailleurs, l'analyse des cadres signifie aussi s'attarder à l'alignement de cadres, une opération établissant la compatibilité des cadres présentés par différents acteurs afin de générer un effort conjoint. Benford et Hunt parlent également des opérations de contre-cadrage, utilisées par les acteurs plus spécialement pour répondre aux critiques et aux oppositions. Ces démarches sont particulièrement importantes dans le cadre d'une question controversée comme la légalisation du cannabis (Benford et Hunt 2001). Ainsi, notre analyse nous amène à nous concentrer sur le cadrage diagnostique et le cadrage pronostique, tout en nous attardant à la manière dont ces cadrages sont articulés pour établir des compatibilités discursives ou pour « combattre » les énoncés prohibitionnistes.

### ***Le cadrage diagnostique***

Ce premier type de cadrage correspond à la définition du problème, soit aux procédés utilisés pour délimiter une problématique et amener les autorités à s'en préoccuper afin qu'elle soit mise à l'agenda (Kingdon 2002). Il est entendu que ce processus ne consiste pas simplement à identifier un problème objectif, puis à attirer l'attention des autorités ou du public. Kitsuse et Spector (2001) ont bien développé l'idée que les problèmes sociaux découlent en fait d'activités de revendications (« *claim-making* »). Concevoir un problème implique une sélection de

l'information jugée pertinente (tirée de sources considérées admissibles) et une interprétation des faits, ce qu'accomplit chaque acteur d'après ses idées, son sens normatif, ses valeurs (McDonnell et Weatherford 2013). Définir un problème implique de décrire un décalage entre une réalité perçue et une situation idéale, telle que définie par chaque partie:

Whether a given situation constitutes a policy problem depends on how participants perceive the discrepancy between it and some ideal state or social goal. What that goal is and the distance between its attainment and the status quo depend on their value preferences (McDonnell and Weatherford 2013 : 4).

Le cadrage diagnostique comprend également plusieurs niveaux d'interprétation : pour définir le problème à résoudre, les acteurs peuvent parler des effets négatifs concrets qui découlent d'un phénomène ou d'une situation, dénoncer les entorses faites à des principes fondamentaux et exposer les causes profondes d'un problème et les acteurs qu'ils considèrent comme responsables. Le cadrage diagnostique implique donc aussi attribuer un blâme et dénoncer les obstacles qui se dressent à l'encontre du changement. Les acteurs ont alors recours à des cadrages antagonistes ou « *adversarial framing* » (Knight and Greenberg 2011) pour montrer que les actions et les discours d'autres acteurs sont incohérents, délétères ou inappropriés à la situation.

Pour examiner les cadrages pronostiques, nous nous inspirons notamment des travaux de Carol Bacchi, qui s'interroge à savoir comment les acteurs construisent un problème, particulièrement à travers leur usage du langage. En analyse des politiques publiques, Bacchi invite à identifier la représentation du problème (*problem presentation*) qui se trouve implicitement ou explicitement comprise dans une proposition de politique (Bacchi 1999 : 1). L'idée est d'analyser les énoncés qui servent à décrire un problème, puis de s'interroger sur les implications de cette problématisation. Il ne s'agit pas ici de dire que les problèmes décrits ne sont que pures fabulations, ou d'affirmer qu'ils n'ont aucun fondement concret ou observable. Évidemment, le problème décrit l'est à partir de faits, mais ceux-ci sont interprétés et présentés d'une certaine manière et, inévitablement, ne relèvent plus seulement de faits, mais de représentations. L'approche de Bacchi consiste donc à considérer les problèmes sociaux comme n'étant ni objectifs, ni factuels, ni même existant à l'extérieur de la définition qu'en proposent les acteurs. Cette position radicalement constructiviste permet de se pencher non sur ce qui est problématique, mais ce qui est *défini* comme problématique et sur ce qui ne l'est pas. Bacchi invite également à appliquer cette perspective non seulement aux acteurs gouvernementaux, mais

aussi aux propos de chercheurs et de scientifiques. Nous employons ici sa méthode pour voir « quel est le problème? » chez des acteurs militants pro-légalisation.

Dans les dernières décennies, beaucoup de chercheurs ont étudié comment le problème « drogue » est construit dans les discours soutenant la prohibition. Par exemple, Boyd et Carter ont étudié comment les médias et les autorités ont développé la problématique des *grow-ops* comme un enjeu de sécurité publique en Colombie-Britannique (Boyd and Carter 2012; Carter 2009). Beatriz Acevedo (2007) - analysant les discours médiatiques, publics et gouvernementaux à la suite du reclassement du cannabis au Royaume-Uni en 2002 – a examiné comment cette réforme a entraîné une redéfinition du problème posé par le cannabis ainsi qu’une redéfinition de l’usager comme citoyen problématique. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes attelés à une entreprise différente, inspirée par les particularités de la conjoncture politique: il ne s’agit pas de savoir ici comment le discours prohibitionniste définit le problème avec le cannabis, mais de voir comment le problème est présenté dans les différents discours pro-légalisation.

Le cadrage diagnostique met la table pour la présentation de la solution et constitue une activité discursive importante : « nommer et narrer, c’est déjà agir, entrer dans une logique de désignation et description du problème en vue de le résoudre » (Cefaï 1996). Schön et Rein (1994) insistent également sur le façonnement du problème dans leur étude des controverses publiques. Par défaut, expliquent Spector et Kitsuse, la démarche de définir un problème implique que les acteurs croient à une solution; leur description inclut donc l’idée que la situation décrite soit remédiable, que le changement soit possible (2001 : 84-85).

### ***Le cadrage pronostique***

À l’instar du cadrage diagnostique, le cadrage pronostique est affaire de revendications (*claims*) et d’argumentations. Le cadrage pronostique correspond à la description d’une solution efficace et conséquente au problème présenté : “Prognostic frames are claims answering audience members’ questions about what should be done.” (Loseke 2003 : 98). L’objectif général est la création d’un changement positif servant à régler les difficultés énoncées dans le cadrage diagnostique. La définition du problème détermine la nature de la solution et le cadrage pronostique sert à décrire les moyens de générer le changement désiré. Ce cadrage implique également critiquer des solutions proposées par d’autres acteurs lorsque celles-ci sont jugées insuffisantes, bancales ou contreproductives. Il ne s’agit donc pas seulement de définir une

solution efficace au problème ciblé, mais aussi de démontrer que cette initiative sera comparativement plus performante que d'autres propositions.

Lorsque les acteurs construisent une solution appropriée pour résoudre le problème défini, celle-ci repose sur certains objectifs et certaines priorités. Les acteurs basent la réforme proposée sur des principes qui orientent l'ensemble de leur vision. Le cadre pronostique inclut la présentation de ces buts, des cibles à atteindre, en répondant à la question : avec la réforme, que veut-on accomplir?

La réponse à cette question s'inscrit souvent dans des logiques sociales plus larges. Deborah Stone (2002) cerne quatre types de priorités qui orientent les discussions sur l'élaboration des politiques publiques : l'équité, l'efficacité, la sécurité et la liberté. Ces quatre grandes catégories d'objectifs sont des champs vastes et malléables qui représentent d'importantes ressources discursives pour les acteurs qui débattent d'une éventuelle politique publique. Ces vastes thèmes semblent correspondre à ce que certains auteurs appellent des « cadres cardinaux » (master frames). Cette expression est utilisée pour désigner des cadrages « classiques » et suffisamment généraux, pouvant être facilement utilisés dans un discours destiné à convaincre le grand public (Contamin dans Fillieule, Mathieu, et Péchu 2009). Selon Snow et Benford, pour être efficaces, les cadres doivent raisonner avec des narratifs sociaux qui font sens pour le public et les autorités, ce qui explique l'attrait de ces priorités particulières.

Un cadrage pronostique repose sur des bases que les acteurs tiennent pour vraies et fiables. Un projet comme la légalisation du cannabis repose également sur un ensemble de prémisses logiques et de supposés au sujet de ce qui constitue le bien commun. Par exemple, les politiques publiques sont souvent conçues pour produire un effet, des conséquences ou des bénéfices pour un ensemble particulier de personnes; une population cible (Loseke 2003). La manière dont ces personnes sont décrites et conceptualisées influence également la création des politiques. Schneider and Ingram (1993) soulignent le fait que les politiques publiques visent à changer les comportements, à influencer les conduites en imposant certaines limites ou en offrant aux individus de nouvelles possibilités. Stone (2002) explique aussi qu'il existe plusieurs moyens de produire les effets désirés à travers une politique : on peut avoir recours à des incitatifs, à des règles, à la persuasion, à l'octroi de droits ou à la création ou redistribution de certains pouvoirs. Tous ces mécanismes peuvent être employés pour produire une solution optimale, pour atteindre les objectifs fixés.

Winter (2011) explique bien la complexité de concevoir des règles entourant la consommation de diverses substances comprenant un certain risque, comme le tabac, l'alcool ou la malbouffe. Comme nous l'avons abordé dans la revue de littérature, lorsqu'il faut suggérer une solution comme la légalisation du cannabis, beaucoup de questions techniques se posent: qui devrait détenir l'autorité de gérer le système légal? D'où le produit provient-il? Comment le vendre ou le distribuer? Comment encadrer la substance? Doit-on taxer, si oui, comment? Que faire des fonds? En façonnant leur cadrage pronostique pour la légalisation du cannabis, les acteurs militants ont à se pencher sur ces questions et à fournir des suggestions convaincantes, en lien avec leur définition du problème et susceptibles de s'inscrire dans des cadres largement acceptables.

### ***Les limites de l'analyse de cadres***

Le cadrage comme outil théorique nous permet donc d'analyser comment les acteurs étudiés construisent l'injustice de la prohibition du cannabis, comment ils proposent la légalisation en répondant aux craintes et aux préjugés populaires. Nous nous intéressons à la manière dont les acteurs mobilisent des arguments stratégiques pour défendre leur point de vue et à la façon dont ils choisissent de présenter les éléments les plus controversés de manière à convaincre.

Nous reconnaissons cependant les limites qui caractérisent l'étude des cadres. En effet, des auteurs critiquant cette approche affirment d'abord que les cadres sont présentés comme de simples véhicules d'information, définis et fixes, alors qu'en réalité, tout cadre est une construction sémiotique pouvant être interprétée de multiples façons (Masson 1996; Steinberg 1999). Le cadre revêtirait donc une ambiguïté qui n'est pas relevée dans les travaux classiques.

Les cadres ont également tendance à être présentés comme des ressources stratégiques et parfaitement manipulables par les acteurs alors qu'ils constituent également des contraintes pour ceux qui les emploient (Cefaï and Trom 2001; Steinberg 1999). Cependant, à l'instar de Muller (2000), nous estimons que les cadres cognitifs que mobilisent les acteurs sont constitués à la fois par leurs valeurs, leurs objectifs stratégiques et les contraintes structurelles qui pèsent sur eux. Les cadres sont donc aussi représentatifs des facteurs exogènes qui façonnent les choix des acteurs. Il est vrai que les cadres ne peuvent pas non plus être définis et redéfinis au bon vouloir des acteurs (Cefaï and Trom 2001; Steinberg 1999). Ceux-ci évoluent en effet dans un

environnement politique qui leur impose certaines restrictions. Il est également important de garder en tête que les cadres (et les discours qui les composent) aident aussi les acteurs à orienter leur action, soit leur façon d'interagir avec leurs détracteurs, les autorités politiques, leurs partenaires et avec le grand public (Masson 1996).

Les auteurs critiques des cadres sont donc d'avis qu'il faut s'attarder non seulement à leur délimitation et leur articulation, mais à leur construction à travers le discours. S'intéresser au discours permettrait donc d'insuffler un dynamisme à l'étude des cadres de signification. Ceux-ci sont alors considérés comme des produits avant tout relationnels, au sens où ils sont générés dans un contexte donné, pour un certain auditoire et en fonction de la position de l'acteur (Masson 1996).

### **L'analyse de discours**

Comme nous l'avons déjà montré dans la section de notre problématisation portant sur le discours, l'analyse du discours est une avenue déjà abondamment empruntée pour explorer les débats et les prises de décisions en matière de drogues illicites. Nous pouvons nous inspirer de ces travaux pour leur approche critique remettant souvent en question même les expressions les plus omniprésentes. Ces travaux sont aussi des modèles importants pour une recherche mobilisant un ensemble de sources afin de procéder à une analyse rigoureuse et nuancée, axée sur l'usage des mots et du langage.

Nous utiliserons donc les outils de l'analyse de discours en maintenant une sensibilité constructiviste quant au langage, pour analyser les propos de différentes organisations militant en faveur de la légalisation. L'originalité de notre recherche réside justement dans le fait que nous utilisons l'analyse de discours pour étudier la démarche d'acteurs de la société civile et non celle des autorités publiques comme cela s'est fait plus généralement.

Revendiquer un changement politique et social implique construire et diffuser certains récits, voire « raconter des histoires » pour convaincre et mobiliser d'éventuels partisans (Polletta 1998). Nous portons une attention particulière au langage qu'utilisent les acteurs lorsqu'ils « racontent » la pertinence de la légalisation et expliquent la situation actuelle ainsi que les changements qui pourraient survenir. Suivant la logique constructiviste de l'analyse du discours, nous souhaitons étudier comment ces militants échafaudent l'enjeu de la légalisation à travers leur langage (Phillips et Hardy 2002).



Notre travail de recherche se nourrit donc d'analyses textuelles et linguistiques serrées (Seignour 2011) et d'une approche interprétative (Bevir et Rhodes 2006; Yanow et Schwartz-Shea 2006; Rumpala 2008). Nous explorerons les mots, le langage et les structures argumentatives employés par les acteurs lorsqu'ils façonnent des cadres qu'ils estiment performants pour convaincre autrui de la pertinence de la légalisation. Nous considérons que ce langage constitue un élément de construction de la réalité (Masson 1996) et reflète les représentations et conceptions des acteurs par rapport à la légalisation.

Nous avons donc cerné comment les acteurs construisent des cadres servant à discréditer la prohibition et à légitimer la légalisation et nous avons examiné comment leur utilisation du langage traduit certaines conceptions et représentations liées à la légalisation, construisant l'objet même du discours au croisement de nombreuses dimensions. Nous avons eu recours à l'analyse de discours comme une façon de raffiner l'étude des cadres, pour explorer comment le discours traduit « symboliquement et expressivement » les conceptions des acteurs (Cefaï et Trom 2001, 82).

L'analyse du discours fait appel à des outils et indicateurs linguistiques afin de révéler les mécaniques à l'œuvre au sein d'un ensemble de mots utilisés dans un certain contexte. Le discours est à la fois créé et créateur, contraint et contraignant. Des règles internes s'appliquent au langage au même titre que le langage lui-même génère et entretient certaines normes. L'usage du langage en soi renferme d'importantes restrictions qui correspondent aux conventions et normes définies par différents « types » du langage (Steinberg 1999). Ainsi, on se doit de formuler un discours médical, politique, légal ou administratif d'une certaine façon pour qu'il soit estimé cohérent et recevable. En faisant appel aux repères identifiés par l'étude de la linguistique, l'analyse du discours permet de repérer les relations qui s'articulent, explicitement et implicitement, à travers les énoncés étudiés.

D'abord et avant tout, les auteurs de l'analyse du discours invitent à prêter attention au contexte. Un énoncé n'est jamais formulé ou émis dans une cloche à vide : la position du destinataire et du destinataire (sans parler de la perception que l'un entretient envers l'autre), les circonstances, le moment et le médium sont autant de paramètres qui façonnent et influencent la substance et la forme des énoncés (Moirand 2007). Ne pas perdre de vue ce contexte est donc particulièrement important. Dans le cadre de cette recherche, nous avons bien sûr considéré non seulement le contexte politique et historique qui caractérise actuellement la cause du cannabis au

Canada, mais aussi les caractéristiques de chacune des organisations étudiées. Leur discours ne saurait être étudié isolément de ces particularités.

En plus de cet accent placé sur le contexte, l'analyse du discours prête également une attention particulière à la co-construction des discours (Moirand 2007; Boutet et Maingueneau 2005; Krieg-Planque 2010; Kunert 2013). Tout discours est élaboré en relation à et à partir d'autres énoncés. Il est important de prêter attention à certains éléments enchâssés dans un texte – les allusions, les références, les présupposés normatifs – et qui donnent son sens au discours, qu'ils soient clairement explicités ou demeurent en filigrane. Les concessions, les oppositions ou les réponses anticipées aux critiques constituent des manières d'incorporer dans un discours le propos adverse afin de le contrecarrer. Les citations et les renvois peuvent servir à faire intervenir d'autres énoncés externes au secours de la position défendue.

La co-construction peut s'opérer plus ou moins explicitement (Moirand 2007). Il est important d'y accorder une attention particulière dans le contexte de la discussion publique sur la légalisation, puisque défendre une telle réforme implique critiquer le discours prohibitionniste, de même que d'autres options proposées. On peut carrément faire référence aux propos de telle figure publique, à ce que « certains » proposent ou disent, à ce qu'« on » sait, dit, raconte, etc. On peut aussi référer plus vaguement à des mythes, des prénotions, ou à des arguments communs qu'il faut remettre en question. Ainsi, en plus du contenu « original » d'un discours particulier, il est important de s'attarder aux fragments et éclisses qui y sont incrustés, tirés d'autres sources, créant des liens variés avec d'autres propos et d'autres instances discursives.

Enfin, l'analyse du discours implique procéder à l'analyse détaillée du texte lui-même. Il est important de prêter attention aux éléments plus généraux, comme la structure du texte, les thèmes abordés, les arguments formulés, la thèse, etc. L'analyse du discours s'attarde également à des détails plus fins révélant la mécanique profonde et subtile du langage. Analyser l'usage des déictiques permet de retracer les référents propres à un texte en terme de personnes impliquées, du temps, du lieu, etc. (Seignour 2011). Examiner les modalisateurs (termes servant à moduler le degré d'adhérence à un énoncé – comme « peut-être » ou « semble-t-il ») permet de s'attarder aux nuances particulières d'un argumentaire (Seignour 2011). L'analyse du discours s'intéresse bien sûr aux choix des mots en recomposant les champs lexicaux et en relevant l'usage de vocabulaire connoté : on peut ainsi voir les classifications qui s'opèrent à travers un texte (Keller 2007). Noter les figures de style et les marqueurs de relation, permet de mieux saisir les

mécanismes de la rhétorique déployée dans un texte (VanDijk 1993). Finalement, il est aussi important de garder en tête que la syntaxe et même les ressorts internes propres à un certain langage déterminent l'effet produit par différents énoncés (Moirand 2007; Fairclough 2013).

Notre cadre théorique emprunte donc à la théorie des processus politiques et aux théories plus « interprétatives » mettant l'accent sur les idées et la sémiotique des discours dans l'étude des mouvements sociaux. L'analyse de cadres a été sélectionnée comme principal outil pour analyser les données disponibles, mais nous avons également gardé à l'esprit des éléments de l'analyse du discours pour raffiner notre démarche et ainsi analyser plus en profondeur les discours des organisations pro-légalisation du cannabis au Canada. La section suivante décrit plus précisément la méthodologie adoptée pour ce faire.

## **Chapitre 4 : Méthodologie**

Notre question de recherche « Comment la légalisation est-elle abordée et décrite dans différents discours militants favorables à une telle réforme au Canada? » vise à explorer une variété de plaidoyers pro-légalisation. Nous examinons la structure de ces discours et leur contenu pour faire ressortir la manière dont les éléments sont cadrés et formulés. Notre démarche d'analyse de cadre et d'analyse de discours est qualitative et nos données sont constituées des énoncés pertinents tirés des différents textes à l'étude. Spécifions tout de suite que nous avons eu recours au logiciel *NVivo* 10 pour stocker notre matériel, procéder aux codages et noter nos observations.

Dans ce chapitre, nous détaillons la méthodologie adoptée afin d'atteindre nos objectifs de recherche. Nous présenterons d'abord les critères de sélection utilisés pour constituer l'échantillon d'organisations que nous avons étudiées. Nous traitons ensuite de notre collecte de données effectuée en deux étapes : une première recherche documentaire, suivie d'entretiens semi-dirigés avec des représentants de chacune des organisations de notre échantillon. Nous expliquons ensuite le contenu de la grille de lecture que nous avons élaborée afin de traiter à la fois les documents récoltés et les transcriptions des entrevues. Nous aborderons également les limites de cette démarche tout au long du chapitre.

### **Choix des organisations**

Cette recherche repose sur un échantillon d'organisations sélectionnées par choix raisonné. Les critères déterminants pour le choix de ces organismes sont les suivants : chaque organisation 1) est issue de la société civile, 2) est actuellement active au Canada, 3) se prononce en faveur de la légalisation du cannabis ou envisage une telle option dans ses propositions de réforme, 4) présente une expertise importante en lien avec l'enjeu à l'étude et bénéficie d'une bonne visibilité. Ces organismes doivent également présenter une nomenclature assez structurée et défendre un argumentaire élaboré, informé et à jour.

Pour former cet échantillon, la priorité était de recenser une variété d'organisations présentant des profils et des propos différents, afin de capter un éventail de textes reflétant la diversité des discours pro-légalisation au Canada. Pour constituer l'échantillon, nous nous sommes renseignés

sur la question de la légalisation du Canada – en ligne, dans les médias, auprès de spécialistes et lors de conférences – pour identifier des acteurs pertinents actifs dans ce dossier.

Bien entendu, notre petit échantillon de douze organisations ne saurait être représentatif de la totalité des opinions canadiennes formulées sur le sujet, mais nous estimons être en mesure de faire des remarques intéressantes et constructives à partir des discours sélectionnés. Nous sommes également conscients du fait que la sélection d'organisations et de regroupements, par opposition à des réseaux informels ou des militants individuels, crée d'office un biais dans la recherche. Nous reconnaissons les nuances apportées par certains auteurs qui reprochent à l'étude des mouvements sociaux de se limiter aux acteurs institutionnalisés et de négliger l'activisme informel (Haenfler, Johnson, and Jones 2012). Certains activistes pro-légalisation au Canada militent effectivement à titre personnel à travers divers forums, rédigent des blogues et/ou participent à la tenue de divers événements et manifestations pro-cannabis. Nous estimons que nous concentrer sur des organisations nous a tout de même permis de capter une diversité de discours qui sont aussi susceptibles d'être soutenus par des activistes indépendants. Un travail de recherche plus élaboré ou une thèse de doctorat aurait pu inclure les opinions de militants individuels, de plus d'organisations, de certains acteurs politiques, voire du grand public. Nous avons choisi de prélever plus spécialement les discours de groupes militants, mais nous soutenons que ces discours ne sont pas très différents de ce qui se retrouve dans l'activisme pro-légalisation plus largement.

### **Choix des sources documentaires**

La première étape de la collecte de données – la recherche des sources documentaires – a débuté à l'été 2015. En formant cette archive, notre objectif était de récolter, pour chaque acteur, quelques documents pertinents énonçant leur position ou leur réflexion sur la question de la légalisation du cannabis. Suivant des critères préétablis, les documents retenus sont suffisamment récents pour être toujours représentatifs de la position de l'organisation et présentent un contenu riche, qui aborde notamment plusieurs des éléments névralgiques identifiés dans notre revue de la littérature.

Il s'est vite avéré difficile de nous limiter à seulement un ou deux documents pour chaque organisation, comme nous l'avions envisagé initialement. Nous avons ainsi amendé notre protocole d'origine pour pouvoir composer un ensemble plus large de sources documentaires

pour chaque organisation. La collecte s'est opérée principalement sur le site internet des organisations, ce qui peut être justifié par la capacité des pages web de rejoindre un grand nombre de personnes, tout en offrant un topo accessible de la nature et des démarches de l'organisation. Les documents finalement retenus sont de formats variés: nous avons regroupé des rapports, des articles, des énoncés de position, des vidéos de conférence, etc.

Cette première étape – l'analyse des documents – sert donc d'amorce pour le travail d'analyse. Elle nous a permis de former un premier ensemble de données, de mieux situer les organisations et de nous équiper pour la tenue des entretiens. Nous avons utilisé notre grille de lecture pour identifier dans ces documents les énoncés correspondant aux cadrages diagnostique et pronostique, ainsi que pour procéder à notre analyse linguistique. Le travail sur les sources documentaires visait aussi à tirer un premier portrait des propos de chaque organisation et de leurs arguments principaux, permettant également de constituer des questionnaires adaptés à chaque organisation, à partir des éléments qui ne sont pas abordés dans les documents ou qui soulèvent des questions spécifiques. L'analyse documentaire représente donc une solide entrée en matière, une première étape pour notre analyse, ainsi qu'une occasion de perfectionner notre grille de lecture et un moyen de produire des grilles d'entretien performantes et ciblées. Dans le cas où une organisation n'avait pas de documentation spécifiquement dédiée à ses positions dans le débat sur la légalisation, nous avons choisi d'avoir recours à des entretiens plus longs et plus détaillés, pour nous assurer d'obtenir toutes les données nécessaires.

Dans la majorité des cas, les documents collectés dans le premier pan de notre recherche nous ont permis de relever la position que formulaient ces acteurs avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement Libéral. Nous avons ensuite pu compléter ces éléments à l'aide des entretiens : le recrutement des participants n'a débuté sciemment qu'après les élections fédérales d'octobre 2015. Cet échéancier nous permettait justement de renouveler nos données à la lumière du changement politique. Cela dit, malgré les développements qui ont marqué la question du cannabis entre temps, nous ne jugeons pas que l'analyse documentaire soit devenue désuète. Avant les élections, l'accent était mis davantage sur la lutte contre la prohibition, sur la critique du système de gestion du cannabis au Canada. Dans leurs interventions subséquentes et au fil des évolutions récentes, les acteurs militants pro-légalisation poursuivent sur leur lancée en expliquant plus précisément comment aller de l'avant pour formuler une réforme adéquate. Dans le cas des organisations pour lesquelles nous disposions à la fois de sources documentaires et de

matériel d'entrevue, il ne nous semble pas que les arguments aient changé significativement. Le discours demeure cohérent, ce qui s'explique sans doute par le fait que ces acteurs sont investis depuis longtemps dans la discussion sur la légalisation. Notons enfin que les entretiens ont été réalisés bien avant la mise en œuvre officielle du groupe de travail gouvernemental sur la légalisation du cannabis et la publication de son document de discussion.

### **Les entretiens**

Une fois l'analyse de ces documents effectuée, nous avons donc bonifié et complété nos données en réalisant des entrevues semi-dirigées, à raison d'une entrevue avec un représentant de chaque organisation sélectionnée. Chaque représentant était une personne active au sein de l'organisation, bien informée de l'enjeu traité et ayant accepté de nous renseigner sur la perspective de son organisation d'appartenance.

L'objectif des entretiens était d'obtenir des énoncés pertinents inscrits dans le discours des différentes organisations, afin de pouvoir les analyser en détail. Notre usage de l'entretien semi-dirigé est donc un peu particulier en ce sens qu'il vise, en quelque sorte, à « prélever » le discours. En effet, nous nous intéressons à un argumentaire, et non à l'expérience personnelle des personnes interrogées. Les entretiens nous ont donné accès à une « version » à jour et dynamique du discours recherché, produite dans le cadre d'une interaction. Les entrevues permettent ainsi de sonder en profondeur la position de chaque organisation (à l'aide des relances, notamment) et de poser des questions plus spécifiques sur la manière dont les acteurs envisagent la légalisation. La démarche d'entretien offre aussi l'occasion de couvrir les points qui ne sont pas abordés dans la documentation et d'approfondir les éléments qui y sont effectivement traités. Globalement, avoir accès à un représentant de chaque organisation nous a permis d'obtenir un matériel suffisant et détaillé pour chaque organisation.

Nous reconnaissons que chaque entretien correspond à un moment de production du discours (Blanchet 1985). En effet, le discours de chaque participant n'existe pas de manière préétablie dans ses moindres détails avant d'être énoncé lors de l'entretien. L'entretien est donc, au moins en partie, le chantier de formulation du discours. Chaque question donne l'occasion au participant d'user de différents mots, de diverses tournures et formulations pour exprimer, préciser et expliquer la position de l'organisation représentée. Ce mode de collecte de données est donc différent que d'avoir recours à la documentation officielle diffusée par l'organisation. Cependant, il est important d'ajouter que chacune des personnes rencontrées a sans doute

répondu à des questions similaires et énoncé les mêmes arguments plusieurs fois avant de rencontrer la chercheuse. Ainsi, même si les participants ne sont pas de simples porte-paroles répétant machinalement le discours de leur organisation, ils sont néanmoins susceptibles de s'en tenir à une ligne directrice déjà connue. On s'éloigne donc définitivement d'un entretien aux visées phénoménologiques qui amènerait le participant à s'exprimer pour la première fois sur une expérience personnelle. Néanmoins, l'exercice conserve pour nous son caractère constructiviste : il nous paraît en effet plus juste de considérer l'entretien comme un voyage négocié et co-construit plutôt que comme l'extraction unilatérale de données brutes (Kvale 1996).

Notre objectif était de relever des discours organisationnels et nous avons fait savoir aux participants que l'objectif était de mieux connaître la position de leur organisation par rapport à la légalisation du cannabis. Nous avons établi clairement au début de chaque entrevue le but de la recherche (étudier différentes perspectives sur la légalisation du cannabis), le but de l'entretien (aborder en détail la perspective spécifique à l'organisation représentée) et le rôle de la personne rencontrée (répondre aux questions de la chercheuse à propos de la position de l'organisation, représenter l'organisation comme s'il s'agissait d'une discussion avec une citoyenne curieuse). Nous avons posé des questions faisant clairement référence à la position de l'organisation ou du groupe représenté. Cela dit, il demeure impossible d'établir une division absolue entre la position organisationnelle et les réflexions individuelles des participants, surtout dans le cas des intervenants qui sont depuis longtemps des activistes à titre personnel, en plus d'être impliqués dans différents forums et associations.

Nous avons aussi spécifié que notre travail de recherche consistait à relever et à comprendre les discours des acteurs, pas à les ordonner ou à en évaluer la pertinence ou la cohérence. En composant les questions et en traitant les réponses, nous nous sommes concentrés sur le langage employé, sur le déploiement des arguments, en étudiant ce que les acteurs tiennent pour vrai. Il nous fallait donc, comme le recommande Cefaï, prendre une distance par rapport à notre propre interprétation de l'enjeu pour s'intéresser à la réalité dépeinte par les acteurs militants à travers leur discours.

Le sociologue qui déconstruit des problèmes publics suspend son jugement quant à la pertinence des propositions sur ce que le monde est et devrait être, cela même s'il est conscient que son point de vue commande en partie aux hypothèses et aux perspectives qu'il déploie, et même s'il se réserve pour retrouver après coup ses droits et ses devoirs de citoyen ordinaire, ou ses fonctions de conseiller en politiques publiques. (Cefaï 1996)



Nous avons fait preuve de réflexivité tout au long de la recherche de manière à rencontrer nos participants, autant que possible, en « terrain neutre », en leur offrant des opportunités d’aborder différents sujets en toute liberté. Nous leur avons également donné la chance d’élaborer sur des éléments de leur choix, qui n’étaient pas couverts dans les questions d’entretien. Nous espérons que cela leur a donné tout l’espace nécessaire pour s’exprimer librement.

Les schémas d’entretien sont inspirés directement de notre grille d’analyse, elle-même conçue à partir de notre revue de littérature et de notre étude préalable du sujet. Nous avons choisi une formule plus structurée pour l’entretien, en utilisant les mêmes catégories pour concevoir nos questions. Bien que notre schéma général (annexe 1) soit bref et épuré, nous avons également préparé des sous-questions pertinentes, destinées à stimuler la discussion ou à opérer des relances. Les premières questions de chaque section sont volontairement générales et ouvertes de manière à laisser une assez grande marge de manœuvre au participant (*content mapping*) (Legard et al dans Ritchie et al. 2013). Des questions plus précises ou spécifiques à chaque cas (*mining questions*) (Legard et al dans Ritchie et al. 2013), sont incluses de manière à relancer au besoin la discussion ou d’obtenir des spécifications essentielles. Le schéma d’entretien est court, suivant les recommandations de nombreux auteurs (Gillham 2000; Legard et al. dans Ritchie et al. 2013) et les questions sont formulées le plus clairement et directement possible, pour susciter des réponses spontanées et limiter une ambiguïté susceptible d’entraîner l’hésitation du participant.

Nous avons également soumis à chaque participant quatre courts scénarios de légalisation, pour leur permettre de commenter ces modèles proposés. Ces scénarios ont été confectionnés à partir de la revue de littérature pour couvrir certains sous-aspects importants. Cette part de l’entretien nous a permis de relever les propos des acteurs en réaction aux formules créées. Nous avons demandé aux participants de dire si chaque scénario leur semblait plausible ou non. Chaque participant faisait ensuite des remarques sur les aspects positifs ou négatifs de chaque proposition. Nous avons fait parvenir ces courts scénarios aux participants quelques jours avant l’entretien, leur donnant ainsi la chance de les examiner avant l’entrevue s’ils le désiraient. Leurs commentaires ont été codés de la même manière que le reste de l’entretien.

## **Grille d’analyse**

Pour procéder à l'analyse des données issues des documents et des entretiens, nous avons conçu une grille d'analyse réalisée à partir du concept de cadrage et de points thématiques saillants de la littérature, à laquelle vient s'ajouter un volet d'analyse linguistique plus fine.

Nous avons divisé les cadrages diagnostique et pronostique en sous-éléments correspondant à des énoncés plus spécifiques traitant du sujet de la légalisation du cannabis. Chaque élément de la grille correspond donc à un code dans le logiciel d'analyse qualitative NVivo. Cette méthodologie permet de classer les énoncés et de les répartir selon le type de cadrage et de sous-cadrage réalisé. Par exemple, nous pouvons isoler dans chaque discours comment les acteurs contextualisent le débat et la fenêtre d'opportunité qui s'est renouvelée dans les dernières années. Il devient aussi plus facile de cartographier les éléments du cadrage diagnostique et du cadrage pronostique, même si ceux-ci sont originellement confondus dans le texte.

Pour procéder à notre analyse du cadrage diagnostique, nous avons réparti les énoncés en trois sous-catégories. La première catégorie renferme les énoncés relevant d'un « bilan » : il s'agit ici des énoncés qui servent à désigner le problème en des termes généraux. Les discours étudiés contiennent tous une critique de base sur la prohibition du cannabis et/ou sur le régime d'accès au cannabis médical tel qu'ils existent aujourd'hui au Canada. Ces affirmations sont parfois formulées comme une remise en contexte ou une comparaison servant à montrer la situation sous un certain angle. Ces énoncés sont accompagnés d'exemples concrets faisant référence aux conséquences directes et indirectes de la situation jugée problématique. Nous avons rangé dans une deuxième catégorie ces énoncés aux arguments plus « tangibles », qui servent de preuves pour renforcer et soutenir le bilan, à l'aide de statistiques, de données, d'exemples illustrant les impacts négatifs pratiques du régime à réformer. Dans ces énoncés, les acteurs citent ou font référence à différentes autorités pour appuyer leurs propos, tissant des liens d'intertextualité avec d'autres discours. Il est intéressant de noter tout de suite que si certains arguments sont communs à beaucoup d'acteurs, la manière de les présenter varie en fonction du cadrage plus général qu'adoptent et développent les groupes. Enfin, une troisième catégorie contient les énoncés qui attribuent de la responsabilité, qui mentionnent les causes profondes du problème, qui désignent les obstacles au changement et expliquent le rôle de différents acteurs participant au maintien d'un système considéré comme néfaste. Stone (1989) insiste particulièrement sur cet aspect en parlant des « histoires de causation » (*causal stories*) : “Problem definition is a process of image making where the images have to do fundamentally

with attributing cause, blame, and responsibility” (p. 282). Cette troisième catégorie analytique renferme donc des explications sur les dynamiques sociales et les acteurs qui ont causé le problème à résoudre, ou qui freinent le changement.

Nous avons donc procédé en classant les énoncés du cadrage diagnostique dans chacune de ces trois catégories : le bilan, les preuves et les causes. Cela permet, entre autres, de repérer les arguments qui se répètent et se recoupent, ceux qui sont présentés avec certaines variantes et ceux qui semblent plutôt propres à chaque acteur. L’analyse de ces énoncés nous a permis d’identifier quatre « types » de discours diagnostiques, ou quatre perspectives générales à partir desquelles on peut présenter le problème avec le système canadien de gestion du cannabis. Ces quatre catégories sont présentées dans le chapitre 5.

Pour analyser le cadrage pronostique – plus complexe et plus détaillé – nous avons établi (toujours sur la base de notre revue de littérature) cinq sous-catégories d’arguments servant à présenter et à défendre une certaine position pro-légalisation : 1) les attributs de la substance et de sa consommation, 2) les principes directeurs, 3) la structure choisie et son application, 4) les bénéfices à prévoir, 5) la question des risques. Plusieurs groupes se basent sur certains attributs associés au cannabis (sa faible dangerosité, les bénéfices de sa consommation, la persistance culturelle de la pratique, etc.) pour articuler leur pronostic. Les acteurs décrivent aussi les principes directeurs, les valeurs, les prémisses normatives, les objectifs philosophiques sur lesquels doit reposer la réforme. Wayne Hall explique fort bien que la question des risques et des effets du cannabis ne peuvent pas seuls déterminer les politiques publiques, qui sont façonnées en fonction des priorités choisies, qu’il s’agisse des libertés individuelles, de la santé, du bien-être, du pouvoir d’un État à protéger les gens contre eux-mêmes, etc. (Hall 2015). Partant de ces bases plus philosophiques, les organisations détaillent les aspects techniques de la légalisation qu’elles proposent, en termes de régulation et de mesures pratiques. Enfin, les quatrième et cinquième catégories de notre cadre analytique permettent de ranger les énoncés pronostiques décrivant les bénéfices concrets d’une éventuelle réforme et les risques potentiels rattachés à la légalisation. Cette analyse détaillée de chaque cadre pronostique nous a permis de définir trois grands principes principaux autour desquels les groupes bâtissent une légalisation idéale. Nous avons ensuite pu examiner en quoi leurs recommandations plus techniques convergent ou divergent. Ces résultats sont présentés dans le chapitre 6.

Il est important de spécifier que notre démarche de codage n'est pas exclusive. Ainsi, un même énoncé peut se voir attribuer plusieurs codes différents, surtout s'il s'agit d'une phrase longue et complexe faisant intervenir plusieurs ressorts logiques. Un énoncé peut même se trouver à cheval entre les deux types de cadrage principaux (diagnostique et pronostique). Nous avons amorcé notre analyse en codant les énoncés pertinents le plus largement possible, pour ensuite resserrer notre classification, tout en demeurant flexibles.

Notre démarche analytique impliquait également de porter attention à certains éléments discursifs et linguistiques importants, soit les ressorts rhétoriques et l'usage des mots et les instances de co-construction.

Tout au long de l'analyse, nous avons relevé les figures de style et les tournures linguistiques particulières utilisées par les acteurs pour véhiculer leurs arguments. Tout en étudiant le contenu des textes, nous nous sommes attardés à leur forme et aux astuces langagières comme les questions ouvertes, les parallèles, les hyperboles et les comparaisons. Nous avons également examiné l'usage de champs lexicaux et du vocabulaire particulier utilisé dans chacun des plaidoyers. Cette démarche nous a permis de relever, tout au long de notre analyse, les mécanismes argumentatifs utilisés pour composer les cadres. Une brève section consacrée spécifiquement à l'usage du langage figure également dans le chapitre 5.

Nous avons également le souci de retracer le dialogisme et l'interdiscursivité dans les discours étudiés. Nous avons relevé les instances où des allusions ou des références, plus ou moins explicites, étaient insérées dans les différents textes. Nous avons ainsi étudié les connexions établies entre le texte principal et d'autres discours et registres, qu'ils soient endossés, mobilisés comme appui ou critiqués.

Il est évident que l'ensemble de notre démarche laisse une place importante à la subjectivité de la chercheuse, mais nous avons documenté rigoureusement la démarche analytique et interprétative tout en essayant de maintenir une constante réflexivité tout au long du procédé. La méthodologie sélectionnée pour réaliser cette thèse nous a permis d'utiliser l'analyse de cadres et du discours pour étudier rigoureusement les propos de différents acteurs canadiens militant en faveur de la légalisation du cannabis. Dans les chapitres suivants, nous présentons les résultats obtenus à l'aide de cette méthode.

### ***Note sur les citations***

Les citations utilisées dans les chapitres suivants pour appuyer nos observations sont tirées de nos entrevues de recherche et de divers documents (publics ou qui nous ont été fournis par les participants). Les citations issues de nos entrevues de recherche sont identifiées avec le nom de l'organisation entre parenthèses, suivi de la mention « entrevue ». La parenthèse contient également le numéro de la question ou du scénario auquel se rapportait le passage de l'entretien (voir grille d'entretien en annexe). Conformément aux options disponibles dans notre formulaire de consentement, certains participants ont souhaité s'identifier personnellement et leurs noms se trouvent dans le chapitre 5, avec la description de leur organisation d'appartenance. Les citations tirées de sources documentaires sont identifiées du nom de l'organisation suivi du titre du document, de la page web, etc. Dans le cas d'extraits de conférence ou d'entrevue tirés de vidéos, le nom de l'organisation est toujours indiqué suivi du nom du locuteur ou de la locutrice, puis du nom de l'évènement ou du lieu d'enregistrement. Les références complètes pour ces sources se trouvent dans l'annexe 2 précédant la bibliographie.

## Chapitre 5 : Contexte

Avant de présenter nos résultats sur les cadrages, il nous semble essentiel de donner quelques éléments de contexte pour mieux aborder les discours étudiés dans cette thèse. La présente recherche s'est déroulée dans un contexte bien précis qu'il convient d'aborder plus en détail avant de se lancer dans la présentation des résultats. Dans cette section, nous désirons donc décrire cette conjoncture particulière. Nous dressons ensuite un portrait des organisations qui ont été incluses dans notre travail. Dans la section suivante, nous nous attardons à la manière dont les acteurs décrivent la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre en ce moment par rapport aux réformes sur le cannabis. Finalement, ce chapitre comprend une section sur l'usage du langage, pour illustrer comment différentes terminologies servent à créer les cadres analysés dans les chapitres suivants. Les précisions offertes ici sont importantes à garder en tête lors de la lecture des chapitres suivants, dans lesquels sont présentées nos observations sur les cadrages diagnostique et pronostique.

Faisons d'abord le point sur la situation au moment de la rédaction de cette thèse. Comme nous l'avons déjà souligné en établissant notre problématique, le sort du cannabis médical est étroitement lié à la question de la légalisation au sens large et à la consommation récréative. Lorsque nous entamons la préparation de ce travail de recherche au printemps 2015, le gouvernement conservateur vient de modifier le programme d'accès au cannabis médical au Canada. En effet, en août 2000, avec la conclusion de la cause Terry Parker, le gouvernement fédéral s'était vu obligé par la Cour d'appel de l'Ontario à créer un régime d'accès au cannabis à des fins thérapeutiques (Smith 2010). Sous *le règlement d'accès à la marijuana à des fins médicales* (MMAR<sup>2</sup>) instauré en 2001, les patients souhaitant avoir recours au cannabis doivent se procurer une prescription auprès d'un professionnel de la santé. Ces personnes rejoignent alors un programme coordonné par Santé Canada qui supervise son propre site de production. Les commandes, qui se limitent à la plante séchée, sont acheminées par la poste. Sous le MMAR, un patient enregistré au programme mais ne désirant pas faire affaire avec Santé Canada pour obtenir du cannabis médical peut faire pousser un certain nombre de plants à la maison ou charger un membre de son entourage de s'en occuper. Le programme du MMAR fait vite l'objet de nombreuses critiques : la bureaucratie est lourde, les délais sont trop longs, le produit est de

---

<sup>2</sup> Nous utilisons les abréviations anglophones qui sont d'usage plus courant, pour faciliter la compréhension.

piètre qualité, les règlements sont trop restrictifs (notamment en terme de quantité) et beaucoup de patients se sentent traités comme des criminels. Par ailleurs, les hautes instances de la communauté médicale refusent toujours de reconnaître officiellement le cannabis comme un recours thérapeutique légitime.

En 2013, le gouvernement annonce que le programme original sera aboli pour laisser place à une nouvelle formule. Le nouveau programme doit améliorer l'accessibilité au produit en répondant aux problèmes courants et se traduit surtout par un changement majeur. En avril 2014, la mise en application du nouveau *règlement sur la marijuana à des fins médicales* (MMPR) retire aux patients la possibilité de produire à domicile : toutes les personnes enregistrées au programme devront désormais se procurer du cannabis auprès de l'un des producteurs autorisés par Santé Canada. Ces entités – qui reçoivent une autorisation après un long processus d'accréditation auprès de Santé Canada et qui sont désormais au nombre de 30 - sont les seules habilitées à produire et à distribuer du cannabis médical (Santé Canada 2013). Les envois se font toujours la poste, puisque ces compagnies ne peuvent avoir pignon sur rue. Le nouveau règlement est rapidement contesté par les groupes de patients qui entament des processus légaux pour le faire modifier. Ces groupes parviennent d'abord à obtenir une injonction pour que les patients détenant déjà une permission de produire à la maison puissent continuer à le faire (CBC News, 2014). Entre temps, quatre plaignants de la Colombie-Britannique ont entrepris de défier la nouvelle réglementation, donnant naissance au « cas Allard » sur la production individuelle de cannabis médical. En février 2016, la Cour fédérale de la Colombie-Britannique tranche en faveur des patients (Laanela 2016) : l'interdiction de la production domestique est injustifiable. En vertu du jugement, le gouvernement du Canada dispose de six mois pour corriger cet aspect du programme d'accès au cannabis médical. Par ailleurs, durant l'été 2015, un autre cas important – la cause Owen Smith – s'était conclu à la Cour suprême. La décision reconnaît aux patients le droit de se procurer du cannabis sous d'autres formes que la plante séchée : la Cour sanctionne ainsi les produits dérivés du cannabis qui permettent notamment aux usagers d'éviter d'avoir à fumer le produit.

Par ailleurs, comme on juge toujours le programme gouvernemental d'accès au cannabis médical trop contraignant, complexe et coûteux, beaucoup de personnes continuent de s'approvisionner auprès de dispensaires, dont le nombre augmente de façon constante, particulièrement en Colombie-Britannique et plus récemment en Ontario. L'augmentation du

nombre de dispensaires a notamment poussé la ville de Vancouver à entamer des démarches pour réguler ces établissements à l'échelle municipale (Johnson 2015). La mise en œuvre de ces lignes directrices se poursuit actuellement. Par ailleurs, les dispensaires ont fait l'objet de débats féroces entre les forces de l'ordre et certaines communautés qui ont vu leur dispensaire local fermé par des interventions policières (voir par exemple Laanela 2015; Brown 2016).

Le MMPR suscite donc encore les critiques et la controverse. Par ailleurs, plusieurs acteurs militants s'inquiètent de la place privilégiée qu'occupent désormais les producteurs autorisés dans le débat sur le cannabis au Canada. Les patients doivent toujours se battre bec et ongles pour avoir accès à un produit adéquat et abordable à travers le régime fédéral, et pour faire reconnaître l'usage médical du cannabis.

Entre temps, après son élection majoritaire au parlement, le Parti Libéral du Canada a confirmé son projet de légaliser le cannabis : l'objectif se retrouve à la fois dans le Discours du trône (Russell 2015; Gouvernement du Canada 2015) et dans la lettre publique décrivant le mandat délégué à la nouvelle ministre de la Justice, Mme Wilson-Raybould (Premier ministre du Canada, 2015). En janvier 2016, le gouvernement annonce officiellement que le député de Scarborough–Sud-Ouest, monsieur Bill Blair, ancien chef de police de Toronto et nouveau Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice, sera chargé du dossier du cannabis (Leblanc 2016). M. Blair aura notamment la tâche de servir comme liaison entre le gouvernement et un nouveau groupe de travail conjoint – fédéral, territorial et provincial – dont le mandat sera de mener des consultations publiques et d'amasser l'expertise disponible. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'a toujours pas officiellement lancé ce groupe de travail, mais en février 2016, lors du caucus ouvert du Sénat, M. Blair assurait qu'il y aurait des nouvelles de ce côté « d'ici quelques semaines » (Forum des Sénateurs Libéraux 2016). Lors de cette rencontre, M. Blair a également insisté sur le fait que le gouvernement prendra tout le temps nécessaire pour mettre au point un plan de légalisation assurant une régulation stricte du cannabis. Par ailleurs, M. Blair a aussi clarifié que jusqu'à ce que des changements législatifs aient lieu, les lois canadiennes promulguant des sanctions criminelles liées au cannabis demeurent effectives. Cela dit, plusieurs cours canadiennes – dont les cours supérieures de la Colombie-Britannique et de l'Ontario – se sont déjà prononcées dans les mois précédents contre certaines peines minimales que le gouvernement conservateur avait décrétées à l'encontre de ceux qui produisent ou vendent du cannabis illégalement (Proctor 2016).



Dans les médias, la question de la légalisation du cannabis a ressurgi ponctuellement depuis les élections fédérales, notamment avec la suggestion de vendre du cannabis dans les magasins d'alcool ou dans les pharmacies (Péloquin 2015; Presse Canadienne 2015; Morrow 2016). Plusieurs organisations et figures publiques se sont prononcées en faveur de cette idée. Quelques semaines plus tard, les médias ont dévoilé des notes internes adressées au premier ministre par des fonctionnaires, qui recommandent d'examiner sérieusement les obligations du Canada en vertu des traités internationaux sur les drogues illicites et leur trafic (La Presse Canadienne 2016; Blanchfield 2016).

Les producteurs autorisés du programme médical sont prêts à surfer sur la vague de la légalisation et, depuis les élections, les conservateurs ont considérablement modéré leur opinion sur ce sujet. Des groupes issus de l'industrie toujours clandestine du cannabis s'organisent également pour participer à la réforme. Tout cela se déroule dans un contexte international bien particulier, au seuil de la réunion de l'UNGASS où plusieurs espèrent que des changements seront apportés aux traités internationaux sur les drogues et alors que beaucoup d'autres pays s'engagent dans des conversations au sujet de politiques alternatives sur les drogues illicites.

Il semble effectivement qu'un changement important ait eu lieu. La légalisation verra le jour et relativement peu d'acteurs canadiens s'y opposent encore ouvertement à l'heure actuelle. Sur la page web du caucus ouvert du Sénat, on note ce pivot : l'heure n'est plus à se demander « pourquoi » adopter la légalisation, mais à examiner « comment s'y prendre ». La joute discursive se poursuit donc avec une nouvelle focale: comment concevoir la légalisation du cannabis au Canada. Une part d'indécision demeure, mais les acteurs militants pro-légalisation ont une attitude proactive et continuent d'être mobilisés pour faire connaître leur vision d'une légalisation idéale. Ces différentes organisations, spécialement concernées par la réforme et qui détiennent une expérience certaine à propos de la question du cannabis ou des drogues illicites en général ont beaucoup à dire sur la conception d'un éventuel régime légal. Il nous semble donc nécessaire d'étudier le discours de ces acteurs alors que certains d'entre eux, bien qu'impliqués depuis longtemps dans le débat, semblent encore isolés des discussions ou du processus décisionnel quand il est question de la légalisation.

Nous offrons ci-dessous un survol plus détaillé des organisations qui font partie de notre échantillon, pour les situer plus clairement dans l'esprit du lecteur et dans la conjoncture actuelle. Avoir un aperçu du mandat et des intérêts de chaque organisation est primordial pour bien saisir

leurs points de vue respectifs. Ce portrait se veut aussi complémentaire à notre brève présentation du contexte dans lequel se déroule actuellement la discussion sur la légalisation du cannabis au Canada.

## **Les organisations**

Rappelons que notre but était de considérer une diversité de points de vue. Les organisations qui ont été incluses ici ne sont pas toutes des regroupements anciens, mais les acteurs qui les composent sont fortement impliqués, soit en matière de politique sur les drogues ou en matière de cannabis spécifiquement. Le fait que les organisations aient des historiques différents est conséquent avec notre objectif d'étudier un échantillon varié traitant de plusieurs dimensions de la question du cannabis. Cet échantillon compte davantage d'organisations basées en Colombie-Britannique, ce qui nous semble approprié puisque le cannabis revêt une importance particulière dans cette province. Nous avons aussi intégré des organisations pancanadiennes, ontariennes et une organisation du Québec, ce qui contribue aussi au facteur « diversité » de l'échantillon. Cela dit, il est important de comprendre que le milieu de l'activisme du cannabis est relativement restreint et que souvent, plusieurs individus militants recoupent différentes organisations. Rappelons aussi que certains de ces groupes sont dans une meilleure posture que d'autres pour influencer le processus de réforme.

Les organisations incluses dans notre recherche diffèrent par leur forme, leurs membres, leur fonctionnement interne, mais ont néanmoins en commun un discours contre la criminalisation du cannabis, contre l'interdit dont la substance est l'objet, et sont en faveur de la création d'un marché légal. Certains de ces acteurs sont plus concernés par la question du cannabis médical, d'autres par la consommation récréative. Chaque organisation a ses propres objectifs et sa philosophie, ainsi que sa manière bien précise d'aborder le problème et de concevoir la légalisation à venir.

### **National Organization for the Reform of Marijuana Laws (NORML-Canada)**

NORML est originellement un lobby de consommateurs fondé aux États-Unis, en 1970, par l'avocat Keith Stroup. Le groupe milite depuis plus de quarante ans pour la légalisation du cannabis, cherche à sensibiliser le public et à influencer les autorités locales et fédérales en faveur

des réformes. Basée à Washington DC, l'organisation comporte plusieurs branches dans différents États et à l'international. La branche canadienne, NORML-Canada, a été incorporée dans notre échantillon.

NORML-Canada vient au monde en 1978 et est basée à Vancouver en Colombie-Britannique. Sa direction comprend des figures importantes de la lutte contre la prohibition, notamment les avocats John Conroy, Alan Young et Kirk Tousaw. NORML-Canada travaille à faire lever les pénalités criminelles contre la possession, la vente et la production du cannabis destiné à l'usage récréatif pour les adultes. Les priorités de l'organisation sont explicitées en ces termes sur leur site web: "NORML-Canada aims to eliminate all civil and criminal penalties for private marijuana use – through government lobbying, public education, research, and legislative and judicial challenges" (NORML-Canada, site officiel). En mai 2014, à Toronto, NORML-Canada a organisé sa première conférence nationale annuelle sur le cannabis, où étaient conviés des panélistes et présentateurs de différentes organisations militantes, des cultivateurs et des chercheurs. NORML-Canada repose sur le travail d'un petit nombre d'activistes à travers le Canada. L'organisation a connu des hauts et des bas en termes de mobilisation, mais les membres demeurent dédiés au message original voulant que l'interdit criminel soit inapproprié pour administrer le cannabis au Canada. Cela étant dit, les membres exécutifs de NORML-Canada ont eux-mêmes des visions variées au sujet de la légalisation, ce qui a été clarifié par notre participant, le directeur exécutif M. Craig Jones, en entrevue :

[When it comes to discussing a particular legalisation model] NORML-Canada does not speak with one voice. NORML has members that would favour a libertarian approach at one extreme and I'm probably at the opposite extreme, which is the public health model. (NORML, entrevue, question 4.1)

Il nous semblait néanmoins essentiel d'incorporer l'une des visions issues de NORML-Canada dans notre recherche, étant donné la longue participation de l'organisme au débat canadien sur la légalisation. Nous avons également analysé des textes publiés par l'organisation qui véhiculent un discours de base derrière lequel l'ensemble des gens mobilisés à travers NORML-Canada peuvent se ranger.

### **La Coalition Canadienne pour une politique sur les drogues (CDPC)**

Le noyau originel de la Coalition canadienne pour une politique sur les drogues se forme dans le contexte de l'épidémie du VIH/SIDA qui sévit dans la communauté des personnes

consommatrices de drogues injectables à Vancouver dans les années 80 et 90. Héritant ainsi d'une perspective axée sur la réduction des méfaits et sur la nécessité d'employer une approche de santé publique pour gérer la question des drogues, une coalition d'une trentaine d'ONG se forme en mai 2009. Les organisations membres, qui se rangent sur un large spectre, partagent une même vision :

La CCPD entrevoit un Canada sécuritaire, juste et en santé, dans lequel les politiques et lois sur les drogues ainsi que les pratiques institutionnelles connexes sont fondées sur les données probantes, les droits de la personne, l'inclusion sociale et la santé publique. (CDPC, site web, page d'accueil)

La Coalition – basée au Centre de recherche appliquée en santé mentale et en toxicomanie de l'Université Simon Fraser à Vancouver, et dont le comité directeur regroupe 15 individus d'horizons divers – travaille à faire évoluer les mentalités et les politiques canadiennes sur les drogues, à faire de la recherche et à sensibiliser le public. Grâce aux partenaires issus de différentes provinces, les activités de la Coalition sont pancanadiennes et même internationales dans le cadre plus large du mouvement anti-prohibition.

En 2013, la Coalition a publié un document phare: *Se rendre au lendemain*, un rapport qui fait le point sur les politiques canadiennes en matière de drogues et qui recommande des réformes politiques aux niveaux provincial et fédéral. Le document traite de l'ensemble des drogues illicites, mais dans les sections consacrées au cannabis, la Coalition recommande formellement une légalisation régulée, gérée au niveau provincial. De plus, la Coalition a également publié un bref document de politique publique traitant plus spécialement de la légalisation du cannabis en septembre 2015.

### **Canadian Students for Sensible Drug Policy (CSSDP)**

Étroitement liée à la Coalition canadienne pour une politique sur les drogues, l'association *Canadian Students for Sensible Drug Policy*, fondée en 2006, est un réseau de jeunes et d'étudiants composé de sections dans les universités canadiennes à travers le pays. À l'instar de la Coalition, la CSSDP milite pour que les politiques publiques pour l'ensemble des substances illicites soient basées sur les données probantes, la réduction des méfaits et la santé publique, plutôt que sur le droit criminel et les approches punitives. La CSSDP s'intéresse particulièrement à la manière dont les jeunes sont affectés par la prohibition et les politiques sur les substances illicites. Les différentes sections locales participent à des campagnes variées au sujet des drogues

et s'associent à différentes autres organisations locales ou communautaires, notamment en réduction des méfaits. La CSSDP participe aussi à des démarches à l'international, notamment dans le cadre de l'UNGASS de 2016.

La CSSDP met à la disposition de ses sections locales un manuel traitant, entre autres, du cannabis. L'organisation soutient le projet d'une légalisation règlementée où les producteurs, distributeurs et consommateurs responsables ne feront plus l'objet de sanctions criminelles.

### **Law Enforcement Against Prohibition (LEAP – Canada)**

Comme dans le cas de NORML, LEAP a ses racines aux États-Unis. En 2002, plusieurs ex-agents des forces de l'ordre américaines, se désignant comme d'anciens guerriers de la guerre à la drogue (« former drug warriors ») décident de déployer leurs efforts afin de mettre un terme à la prohibition des drogues qui génère des problèmes importants, en plus de miner la confiance du public envers les institutions des forces de l'ordre et de la justice. Une branche canadienne de l'organisation voit le jour en 2011.

L'organisation rassemble des policiers et autres représentants des forces de l'ordre (à la retraite ou en fonction) qui sont invités à faire du réseautage et à informer la population des méfaits de la prohibition. L'organisation bénéficie également du support de personnes n'ayant jamais appartenu à des corps policiers. Cependant, seuls d'anciens membres des forces de l'ordre peuvent s'exprimer au nom de l'organisation. En 2014, LEAP-Canada, en la personne de M. Dan Mulligan – policier de Sudbury en Ontario - participait à la Conférence de NORML-Canada.

### **Center for Addiction and Mental Health (CAMH)**

Le CAMH - centre sur la toxicomanie et la santé mentale - est affilié à l'université de Toronto. Il s'agit du « plus grand établissement de santé mentale et de toxicomanie au Canada » (CAMH, site officiel), créé en 1998. En plus de pourvoir des soins et services pour les personnes en difficultés en Ontario, le CAMH a aussi pour mandat de collaborer « avec le gouvernement à l'élaboration d'une politique publique et à l'élaboration des ressources nécessaires pour assurer la promotion de la santé et l'élimination des préjugés associés à la maladie mentale et à la toxicomanie » (CAMH, site officiel). L'institution regroupe des chercheurs et des spécialistes cliniques disposant d'une expérience importante en matière d'usages problématiques de drogues.

Le CAMH a pris des gens par surprise en 2014, en se prononçant en faveur de la légalisation et de la régulation du cannabis. Les analystes de l'organisation ont produit un cadre stratégique sur la question. Ce document « recommande la légalisation du cannabis accompagnée d'une réglementation stricte aux fins du contrôle de cette substance » (CAMH, Cadre stratégique). Le cadre très détaillé décrit donc une politique servant principalement à maîtriser les méfaits de la drogue. Parmi les organisations incluses dans notre recherche, le CAMH est la seule à avoir été conviée officiellement à faire partie de la table ronde du caucus ouvert du Sénat qui s'est tenu le 24 février 2016. Le docteur Benedict Fisher, chercheur reconnu sur la question des substances psychotropes, a confirmé lors de cette rencontre que le cadre proposé par le CAMH est toujours approprié dans la situation actuelle. Bien qu'il nous ait été impossible de nous entretenir directement avec une personne du CAMH, les interventions du Dr Fisher lors de la rencontre sénatoriale et le cadre stratégique de 2014 décrivent en détail la position de l'institution en matière de légalisation du cannabis. Le CAMH constitue sans doute un cas limite en ce qu'il se situe entre les catégories « organisation militante » et « institution paragouvernementale », mais il nous semblait important d'incorporer son discours dans notre recherche.

### **Le Bloc Pot**

Le Bloc Pot est un parti politique provincial québécois, enregistré en 1998 à Montréal par Marc-Boris Saint-Maurice, un activiste anti-prohibition. Le mouvement initié par le Bloc Pot a conduit à la création de plusieurs autres partis provinciaux similaires à travers le pays et à la naissance du Parti Marijuana au fédéral.

Le Bloc Pot travaille à mettre fin à la prohibition du cannabis et à créer un rapport de forces favorable pour que les amateurs de cannabis – les usagers, comme les distributeurs et les producteurs – soient au cœur de la conception du système légal. Selon la vision du parti, le nouveau système devrait être géré à l'échelle provinciale et devrait mettre fin à la mentalité prohibitionniste. Le Bloc Pot présente un programme officiel mis en ligne en 2006, ainsi qu'une plate-forme économique détaillée introduite en 2014. Nous nous sommes également entretenus avec M. Hugô St-Onge, chef du Bloc Pot depuis 2002.

Bien qu'il s'agisse d'un parti politique enregistré, nous avons choisi de considérer le Bloc Pot comme un acteur de la société civile, à l'instar de Sensible BC. Le travail du Bloc Pot est principalement affaire de mobilisation, de sensibilisation et de débat, comme c'est le cas pour les

autres acteurs considérés dans le cadre de cette recherche. Le Bloc Pot est, depuis 18 ans, un acteur bien connu de la lutte antiprohibitionniste au Québec et l'organisation francophone la plus importante sur le sujet du cannabis au Canada.

### **Sensible BC**

Basés en Colombie-Britannique, les membres de Sensible BC ont commencé leurs activités en 2012 et affirment sur leur site web constituer “the largest marijuana policy organization in Canada”. L'objectif de Sensible BC est de voir le cannabis retiré de la *loi fédérale sur les drogues et autres substances*, pour permettre une légalisation appropriée aux besoins et à la réalité de la Colombie-Britannique. Entre septembre et décembre 2013, l'organisation a mobilisé quelque 4500 bénévoles dans une campagne visant à amasser les signatures nécessaires à la tenue d'un référendum provincial sur la décriminalisation de la possession.

Bien qu'ayant recueilli quelque 200 000 signatures, Sensible BC n'est pas parvenu à atteindre la barre fixée pour poser la question du cannabis à l'échelle de la province. Cela dit, l'organisation n'a pas cessé ses activités. Les bénévoles et organisateurs de Sensible BC ont mené une campagne dans le cadre des élections fédérales de 2015 avec pour objectif de faire élire des députés favorables à une réforme sur le cannabis. Sensible BC s'est également impliqué dans les discussions sur la réglementation municipale des dispensaires dans la ville de Vancouver. Depuis les élections fédérales, les membres exécutifs de Sensible BC continuent à s'exprimer sur les développements par rapport à la légalisation. L'organisation – soutenue par d'importants activistes du cannabis – s'identifie comme non partisane et ses activités touchent principalement l'information, le recrutement et la mobilisation.

### **Cannabis Culture**

Cannabis Culture est le nom de la plate-forme web que possède Jodie Emery, activiste du cannabis et épouse du « prince du pot » Marc Emery, basé à Vancouver. Cannabis Culture était originellement un magazine en publication sur papier créé par M. Emery, dont la première mouture remonte à 1994. Aujourd'hui, le magazine s'est transformé en un portail en ligne qui comporte notamment un volet télévisuel, *Pot TV*. Cannabis Culture est un lieu d'interactions et de diffusion d'informations consacré aux nouvelles récentes, à l'activisme, à la culture et à beaucoup d'autres sujets liés au cannabis. La plate-forme se caractérise par son ancienneté et sa renommée.

Les Emery, activistes de longue date connus au Canada et à l'international, sont très engagés et sont fréquemment conviés à s'exprimer sur la légalisation dans les médias et lors de différents événements. Il ne nous a pas été possible d'organiser un entretien avec les activistes de Cannabis Culture, mais nous avons pu prélever le discours propre à l'organisation à travers plusieurs participations et entrevues dans le cadre desquels Marc et Jodie Emery ont récemment été invités à exprimer leur point de vue.

Le couple Emery conjugue entrepreneuriat et militantisme, comme beaucoup d'activistes du cannabis à Vancouver qui ont ouvert des dispensaires ou d'autres commerces dans une optique de désobéissance civile. Marc Emery tient une boutique en plein cœur de Vancouver, le *Cannabis Culture Headquarters*. En août 2014, Emery était de retour à Vancouver après avoir servi une peine de cinq ans dans le système pénitencier américain pour avoir vendu des semences de cannabis au-delà de la frontière. Connus pour une vision plus libertarienne de la légalisation axée sur le marché, les Emery s'expriment également contre la criminalisation associée au cannabis et dénonce ses conséquences sur les individus.

### **Canadian Association of Medical Cannabis dispensaries (CAMCD)**

L'organisation sans but lucratif, fondée à Vancouver en 2010-2011, regroupe des dispensaires spécialisés en cannabis médical. La mission de l'organisation est de promouvoir une approche régulée pour la distribution locale et communautaire du cannabis à usage thérapeutique. Travaillant avec des chercheurs et avec d'autres acteurs communautaires, l'association a bénéficié du financement accordé par la *Peter Wall Institute for Advanced Studies* de UBC pour développer une certification assurant que les dispensaires membres respectent un ensemble de lignes directrices et de standards clairs. Cette certification est basée sur les six valeurs listées explicitement sur le site internet de l'organisation : *compassion, harm reduction, empowerment, dignity, affordability, integrity*.

Mobilisé dans la sphère publique, le CAMCD a établi un dialogue avec les autorités fédérales, dont Santé Canada. L'association participe également aux discussions sur la régulation municipale des dispensaires à Vancouver, notamment pour défendre le modèle de distribution communautaire. CAMCD travaille à faire régulariser et reconnaître le cannabis médical. Pour l'entretien, nous avons eu la chance de discuter avec Mme Jamie Shaw, alors directrice générale



de CAMCD, qui a insisté notamment sur le fait qu'il est primordial d'élucider la question du cannabis médical avant de se lancer dans la légalisation du cannabis à usage récréatif.

### **« Association de patients »**

Nous avons incorporé à notre recherche une organisation qui représente plus spécifiquement des personnes utilisant le cannabis à des fins thérapeutiques. Cette organisation défend les droits des patients d'avoir accès au cannabis médical dans les meilleures conditions. Il nous semblait important d'inclure une telle association dans notre recherche, ne serait-ce que pour capter le discours que peuvent tenir les associations de patients en lien avec la légalisation en général. La personne que nous avons interviewée a préféré garder l'anonymat et a également demandé à ce que l'organisation ne soit pas identifiée. L'organisation en question est relativement jeune et s'intéresse particulièrement au sort des patients sous les régulations actuelles du MMPR. De nombreuses organisations au Canada sont mobilisées pour protéger des droits des personnes qui utilisent le cannabis pour des raisons médicales, à différentes échelles. Ces organisations soutiennent notamment les patients qui se rendent en cour pour faire amender le programme d'accès.

### **Cannabis Growers of Canada (CGC)**

*Cannabis Growers of Canada* est un regroupement d'entreprises qui travaillent à concevoir des standards et des codes de conduite pour les joueurs de l'industrie actuelle du cannabis, notamment les dispensaires et les producteurs non autorisés. L'organisation s'est constituée comme un contrepoids à l'association formée par les producteurs autorisés du MMPR et vise à faire en sorte que l'industrie actuelle du cannabis – principalement l'industrie artisanale toujours clandestine et composée de petites et moyennes entreprises – trouve sa place dans le régime légal. CGC a conçu des codes de conduite détaillés pour ses entreprises membres. Dans les derniers mois, l'organisation a fusionné avec la *Cannabis Retailers, Distributors, and Growers' Association* (CARDAGAN) de Vancouver, un autre regroupement représentant les producteurs, distributeurs et manufacturiers dits « indépendants » du monde du cannabis. Essentiellement, *Cannabis Growers of Canada* s'est constitué pour militer en faveur d'un marché libre du cannabis, où la régulation passerait par des règles développées notamment en collaboration avec les acteurs de l'industrie eux-mêmes.

## **Jade Maple**

Jade Maple est une compagnie de médias et communications au service de l'industrie émergente du cannabis. Basé à Vancouver, le groupe met tout un ensemble de ressources au service d'entrepreneurs qui souhaitent mettre sur pied ou faire croître un projet dans le secteur du cannabis. Jade Maple collabore étroitement avec deux groupes militants canadiens: Cannabis Growers of Canada (qui fait également partie de cet échantillon) et le réseau médiatique Cannabis in Canada. Bien qu'il s'agisse d'une compagnie essentiellement aux services des entrepreneurs du cannabis, les gens de Jade Maple siègent sur les conseils d'administration de plusieurs organisations et s'expriment ouvertement dans la discussion sur la légalisation, pouvant résumer du coup la position de plusieurs acteurs de l'industrie. Les clients de Jade Maple sont en quête de représentativité et de visibilité dans le contexte de la légalisation. Jade Maple est donc une entreprise, mais ses services sont spécifiquement orientés vers le cannabis et sont mis à la disposition de groupes qui ont non seulement des visées entrepreneuriales, mais aussi des objectifs de mobilisation, de sensibilisation et de lobbying. Il nous semblait pertinent d'inclure dans notre recherche cet acteur du marché qui se spécialise dans les communications et l'expansion de l'industrie du cannabis alors que ladite industrie, encore en grande partie clandestine, cherche à construire sa légitimité.

## **Une fenêtre d'opportunité**

Pour poursuivre cette section de mise en contexte, nous avons choisi de présenter la manière dont les acteurs étudiés perçoivent et décrivent la situation actuelle en matière de cannabis. Nous souhaitons ainsi comprendre si et en quoi cette conjoncture est considérée comme une fenêtre d'opportunité par les acteurs qui militent pour la légalisation. Tous les acteurs présentés dans cette recherche luttent contre la prohibition du cannabis et ont des raisons de se réjouir que cette approche soit remise en question au Canada. Les différents groupes soulignent que la période actuelle est exceptionnelle en ce qu'elle offre une occasion sans précédent pour la mouvance anti-prohibition.

En décrivant cette fenêtre d'opportunité, les acteurs mettent l'accent sur des développements qui ont pris place récemment au Canada et à l'étranger, mais insistent sur le fait que le discours opposé à la prohibition des drogues n'est pas récent et que des efforts sont

investis depuis longtemps pour remettre en cause le modèle actuel de gestion des drogues illicites.

There is a growing consensus that alternatives to drug prohibition need to be considered. In Canada, there have been numerous calls for change over the past 20 years. Internationally, there is a significant movement to consider new approaches. (CDPC, site officiel)

De l'avis des groupes militants, les changements d'attitude ont joué un rôle important dans la question du cannabis. Plusieurs acteurs soulignent le fait que la légalisation bénéficie désormais d'un appui grandissant et sans précédent, dans la population en général et au sein de sous-groupes susceptibles de propulser le changement:

Ces dix dernières années, l'opinion publique concernant le contrôle du cannabis a considérablement évolué. Il y a dix ans, environ la moitié des Canadiens trouvaient que le cannabis devait être décriminalisé ou légalisé; aujourd'hui, c'est l'avis de plus de deux tiers des Canadiens. (CAMH, *Cadre stratégique*)

Public opinion on marijuana has changed, and we need our laws to reflect common Canadian values. It's time for us to have a sensible marijuana policy. (Sensible BC, site officiel)

The momentum is unchangeable: we are going to legalize marijuana around the world. Right now, we are seeing an intellectual wave of support for our position that I've never seen before everywhere in the world. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC interview)

Les acteurs pro-légalisation affirment qu'un seuil critique a ainsi été atteint, et que la tendance s'inverse pour accorder aux alternatives une légitimité plus importante que le *statu quo*. Plusieurs groupes sentent que la légalisation s'impose désormais par la force des choses, parce que les opinions ont évolué, mais aussi parce que les efforts déployés par la communauté militante portent leurs fruits. Plusieurs groupes soulignent l'importance des démarches initiées par des groupes et activistes qui font depuis longtemps appel au répertoire de la désobéissance civile en se livrant à des activités toujours illégales en lien avec le cannabis. Ces initiatives ont ébranlé les lois en vigueur, mais étaient aussi destinées à façonner un système à l'image de la communauté du cannabis, que les autorités ne pourront ignorer en développant la légalisation. D'après les acteurs impliqués dans ce versant militant de l'industrie du cannabis, ces efforts ont permis de diffuser de l'information et de changer progressivement les perceptions au sujet de la substance :

I like to talk to young people and remind them that, 25 years ago, there was nothing in this country; no magazines, no bong, no hemp shops (...), while now we live in these awesome times with massive information. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC interview)

What I'm seeing now – for me and for many others – is the culmination of the last two decades of work we put in at the ground level. Twenty years ago, you couldn't buy a bong or

a pipe or a grow book or High Times magazine in Canada, because of very restrictive censorship laws and very heavily enforced prohibition. Then people started opening hemp shops and marijuana paraphilia stores [...] and we saw what we are seeing now with dispensaries, with hundreds of hemp shops that are opening across Canada. Some of them got raided and shut down, some of them had legal problems, but they just kept opening and they overwhelmed the system (Sensible BC, entrevue, question 3.2)

Les organisations concentrées sur les droits des patients soulignent également que le développement du programme d'accès au cannabis médical s'est réalisé grâce aux campagnes et aux démarches légales entreprises par des groupes de patients eux-mêmes.

The system we have today has been the result of patients' advocacy and activism. It started off in the late 1990s, early 2000s, when some patients got arrested and contested the government and won the constitutional right to access cannabis as their medicine. (Association de patients, entrevue, question 3.1)

Plusieurs acteurs militants associent donc l'évolution du dossier du cannabis aux changements d'attitudes et aux succès des campagnes continues qu'ont menées les activistes pro-cannabis au fil du temps. Par ailleurs, les acteurs étudiés sont aussi enthousiasmés par les réformes qui se sont concrétisées dans d'autres juridictions à travers le monde. Plusieurs soulignent notamment l'importance du changement de ton qui s'est produit aux États-Unis :

Obama came along and suddenly a number of politicians stood up. The debate started again for the first time in a long time. People were actually talking about this issue and I think that's the most important thing: the fact that people start to talk about the situation, the successes and failures, and the alternatives. (CDPC, entrevue, question 3.2)

The US attorney general wrote to his prosecutors across the US and asked them to deprioritize cannabis. I mark that as the beginning of the end of the war on drugs. It doesn't mean that they are not still putting people in prison and so forth, but it's the signal that "what we've been doing isn't working, we need another path". And since then of course Colorado, Oregon, Washington State, Washington DC and Alaska have all legalized and the expectations in 2016 is that California will legalize. And at that point, it's basically over as far as cannabis is concerned for the United States (NORML, entrevue, question 3.2)

The only country that really matters to us in terms of international pressure is the US. There has been fear from politicians, or at least their excuse for decades as been that America will punish us if we legalize. [...] But it's hard to make that argument when in BC we've got legal marijuana on both sides of the border, when half the American states have legalized medical marijuana, when Obama is talking about the harms of over-incarcerations, when he's allowing states to explore with legalization and other options. (Sensible BC, entrevue, question 4.1.3)

Ainsi, le changement qui s'est opéré aux États-Unis au sujet des politiques sur le cannabis aurait eu un effet important sur le déroulement du débat au Canada, en dégageant des opportunités sans précédent. Les développements internationaux au Portugal, en Uruguay et

ailleurs dans le monde servent aussi à nourrir les discours contre la prohibition : la plupart des acteurs inclus dans cette recherche y font référence. Il est cependant important de spécifier que les acteurs militants ne se contentent pas de faire l'éloge des expérimentations menées à l'étranger. Chaque groupe pose également un regard analytique et critique sur ces exemples et les mobilise pour soutenir non seulement la pertinence de la thèse antiprohibitionniste, mais aussi pour discuter plus finement des moyens à mettre en œuvre pour réaliser la légalisation. Les acteurs citent ces exemples tout au long de leurs discours pour illustrer les bonnes et les mauvaises idées qui peuvent émerger de la discussion sur le cannabis légal. La manière de présenter ces différents cas dépend bien sûr de la façon dont chaque organisation configure ses cadres diagnostique et pronostique, ce que nous examinons dans les chapitres suivants.

Néanmoins, d'après les acteurs militants eux-mêmes, ces échanges et argumentations s'inscrivent désormais dans une conversation plus ouverte. Plusieurs organisations soulignent que l'arène discursive autour du cannabis semble s'être élargie, permettant l'incorporation de nouveaux acteurs et de nouvelles perspectives. L'enjeu du cannabis est désormais plus visible et plus discuté :

The signs are very positive right now. The Canadian Center for Substance Abuse came down with a report last week and suggested among other things that the dispensary model be looked at and that an evidence-based approach be taken. There seems to be a desire for dialogue. (CAMCD, entrevue, question 7.1)

The biggest change that I have seen relates to public perception and the stigma, and how that's evolved over the last year. The conversation about legalization of recreational or adult use has really brought cannabis to the forefront [...] I see people talking about it and everyone knows cannabis can be used as a medicine, versus when we first started people were very scared of talking about it. I think that has shifted so people are just more comfortable talking about it. (Association de patients, entrevue, question 1.2)

I've seen [...] the acceptance among the general public when they see a well-run dispensary, when they see what it's actually like, as opposed to the boogeyman they pictured in their head. The level of acceptance and tolerance is just skyrocketing, because it's not scary. (CGC, entrevue, question 7.1)

D'après la description qu'en font les acteurs pro-légalisation, la discussion sur le cannabis est en train de se transformer. Des entités typiquement beaucoup plus réticentes à aborder le sujet sont désormais disposées à le faire. Le volume d'information disponible sur le cannabis a également augmenté et pour des acteurs comme *Cannabis Growers of Canada*, le fait que les gens soient de plus en plus exposés à la réalité du cannabis plutôt qu'aux mythes prohibitionnistes réduit la peur et les inquiétudes à propos de la substance.

Les acteurs étudiés dans le cadre de notre recherche sont donc enthousiasmés par le contexte actuel parce que l'opinion publique leur donne désormais l'avantage, parce que le débat est plus ouvert, parce que les efforts militants se poursuivent et s'accroissent, et parce que plusieurs développements à l'international contribuent à élargir encore la discussion sur le cannabis.

Tout cela étant dit, ces mêmes acteurs manifestent aussi des inquiétudes au sujet de cette fameuse conjoncture. Nous reviendrons sur la question plus spécifique des risques et des appréhensions dans notre chapitre sur le cadre pronostique, mais il est apparent que certains groupes s'inquiètent, par exemple, du rythme où vont les choses et du contenu du discours que tient le gouvernement au sujet du cannabis.

The policy itself just slipped into the election. It wasn't really campaigned on, no one only really argued over it other than a certain conservative messaging. It didn't really come up in the debates or anything. And now we are in a position where they promised to legalize, but no one knows what that looks like [...] we are all just figuring this out. We just now understand how valuable CBD [cannabidiol] is as a weapon against epilepsy. We are just now putting two and two together, and so it's almost like we are being forced to have this conversation prematurely. (CGC, entrevue, question 3.2)

A government that is supportive of reforming drug policy is most likely going to help us and work around patient issues. But at the same time, all the Liberals have said about cannabis has been related to recreational use and nothing has been said about medical use. (Association de patients, entrevue, question 1.2)

Les membres de CGC redoutent donc qu'on ne procède à la légalisation dans le désordre, en sautant des étapes. Les patients pour leur part s'inquiètent du fait que la question du cannabis médical soit mise de côté dans le discours Libéral qui est davantage consacré à l'usage récréatif. Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres tirés de nos entrevues qui laissent entrevoir les doutes des acteurs militants pro-légalisation. Ainsi, si la conjoncture est favorable, l'enjeu demeure délicat et rien n'apparaît gagné d'avance.

Dans ce chapitre, nous souhaitons aussi initier le lecteur aux nuances linguistiques qui animent le débat sur le cannabis. Tout au long de notre analyse, nous avons porté une attention particulière à l'usage des mots et il nous semble important, avant de présenter les cadres, d'attirer l'attention sur certaines dynamiques linguistiques qui les sous-tendent. Le lecteur pourra ainsi garder ces remarques à l'esprit lors du traitement des cadres à proprement parler.

## Quelques mots sur la linguistique

Le langage est un outil fondamental dans la construction des enjeux publics. Beaucoup d'auteurs le soulignent en étudiant comment des tournures, des termes particuliers façonnent toutes sortes de questions sociales. En étudiant les discours des acteurs favorables à la légalisation du cannabis, nous avons constaté que les ressorts linguistiques, le lexique employé, le vocabulaire et les figures de style utilisés sont importants. Certains mots viennent avec des associations et des connotations bien particulières, permettant d'évoquer une situation ou un projet sous un angle précis. C'est avec les mots que sont construits les cadres permettant de justifier les actions et les raisonnements. Les acteurs pro-légalisation sont à plusieurs égards conscients de l'importance des mots et cherchent aussi à déconstruire certaines catégories qu'ils associent directement à la prohibition.

Pour parler du cannabis en tant que tel, les acteurs pro-légalisation compris dans cette recherche utilisent rarement le terme « drogue ». Le mot « drogue » renvoie à une substance illégale dans le sens commun et le terme est négativement connoté, évoquant une réalité néfaste, un problème social. Parler du cannabis comme d'une drogue renverrait vraisemblablement au langage employé par la prohibition, comme le montrent les exemples suivants:

L'ancien chef de police de Toronto [...] qui va s'occuper du projet de légalisation du parti Libéral a dit la journée de l'élection que "cannabis can be a very dangerous drug" et "we need strict regulation". Pour moi, ce type de discours là sert à justifier la prohibition qu'ils vont juste aménager. (Bloc Pot, entrevue, question 1.2)

[People will say]: "Great, it's legal now, no way in hell am I going into a weed store to get that garbage product at 25 dollars a gram. I'm going to call up my dealer, who is now just an entrepreneur, who is no longer a drug dealer. Because it's not a drug anymore: it's a legal substance. (CGC, entrevue, 6.2)

Plusieurs groupes pro-légalisation (souvent ceux qui ont un discours axé sur la santé publique) emploient le terme « substance psychoactive » pour désigner le cannabis que l'on classe ainsi parmi un ensemble d'autres produits générant un effet sur le cerveau. L'expression « substance psychotrope » vient souvent effacer la distinction entre substance légale ou illégale, puisque l'alcool est une autre substance psychotrope.

[Canadians] will have one more legal psychoactive substance that may in fact replace alcohol to some extent in some people's diet which would not be a bad thing. (CDPC, entrevue, question 5.1)

Cette référence aux attributs psychotropes de la substance permet aussi de faire la distinction entre les composantes qui produisent ces effets et certains autres produits dérivés du cannabis qui ne les généreraient pas :

I think that for a lot of people the medical aspect will be more in the non-psychoactive forms. A lot of people don't necessarily want to be high all the time, and legalization will help to tease apart the differences or the cannabinoids that produce psychoactive effects and the medicinal effects. (Sensible BC, entrevue, question 4.1.2)

Avec ce langage, on explique que le cannabis n'est pas qu'une affaire d'intoxication, mais comprend également d'autres propriétés.

Dans d'autres discours, le cannabis est désigné comme un « produit ». On évoque alors une commodité, une substance échangeable qui doit être de bonne qualité pour répondre à la demande. Certains acteurs vont plutôt parler de « la plante », ce qui distance le cannabis de ses propriétés chimiques : on évoque plutôt la substance sous sa plus simple expression. L'appellation « plante » vise à dédramatiser, en évoquant une substance plus banale, relativement inoffensive ou même naturelle.

A lot of people in this industry don't seem to have any aversion to something being legal or illegal in the criminal code. They just think "it's a plant, and I'm helping people by supplying it to them". (Jade Maple, entrevue, scénario - 8.3)

Je dis souvent que le cannabis, c'est une plante qu'on met à contrejour. [...] Depuis au-dessus de 70 ans, on la regarde toujours à contrejour. (Bloc Pot, entrevue, question 4.1.2)

The plant itself is a plant medicine, and it's not pharmaceutical until you make it one. So we would hope that it's treated like a plant medicine rather than a pharmaceutical. (CAMCD, entrevue, question 6.2)

Les groupes qui ont en tête les applications médicales du cannabis en parleront aussi comme d'un médicament ("medicine"), ce qui associe directement le cannabis à ses propriétés bénéfiques et au fait que certaines personnes peuvent en avoir besoin. D'un autre côté, certains acteurs se montrent critiques de la division qui a été établie entre l'usage ludique et l'usage thérapeutique de la substance. Le système actuel se serait traduit par une division des attributs de la plante. Il ne s'agirait donc pas d'un système optimal, puisqu'il crée des distinctions plus ou moins artificielles entre les différents usages de la substance, conséquences de la prohibition :

Quand on parle de cannabis médical ou récréatif, c'est le discours de la prohibition. C'est le discours de la prohibition qui a voulu diviser la plante (Bloc Pot, entrevue, question 4.1.2).



Ainsi, en s'intéressant à la manière de l'évoquer, on peut voir les différentes perspectives qui existent autour du cannabis. Il en va de même quand on discute de personnes. Plusieurs groupes font référence aux « usagers du cannabis », ce qui est relativement neutre et très large. Certains acteurs parlent des « producteurs », ou emploient des termes comme « fermiers » et « cultivateurs », qui évoquent davantage une activité agricole ou maraîchère, un peu comme le fait le mot « plante ».

[If big companies produce bad products], the black market will continue: people will get much better, safer cannabis - that they trust, that they know is organic or whatever it is - from their local grower. (CGC, entrevue, scénario - 8.1)

If you really like growing marijuana instead of growing 100 or 200 plants under threats of severe jail sentences, maybe you can grow a million plants outdoors and be a real farmer. If you really love marijuana and you love growing it then I think this will be a big benefit. (Sensible BC, entrevue, question 5.1)

Pour faire la distinction entre les producteurs autorisés et les acteurs de l'industrie actuelle qui opèrent en dehors des lois, les membres de CGC parlent de producteurs « indépendants », ce qui confère une légitimité à ces acteurs qui ne sont alors pas associés à la criminalité.

We currently do not have any members [in CGC] who are licensed producers. That may change: we are open to having LPs join us, but the code of conduct that we have adopted specifies supporting independent cannabis, the craft cannabis community. So LPs that would be willing to sign that code of conduct and support the SME independent sector are welcome to join. (CGC, entrevue, question 1.1)

I think that [a bad legalization scenario] results in a continuation of the black market. People will continue to buy higher quality cannabis from independent producers that are technically not allowed to be operating. (CGC, entrevue, scénario - 8,1)

Parler d'« entreprises » et d'« entrepreneurs » contraste avec la notion du « crime organisé » et permet de faire la distinction entre les joueurs responsables et les éléments indésirables au sein du « marché noir » actuel.

Quant à eux, les membres du Bloc Pot emploient l'expression « amateur de cannabis » pour désigner l'ensemble des personnes intéressées par la plante, qu'ils s'agissent d'utilisateurs, de producteurs, de distributeurs, etc. Cette appellation estompe les différences entre « usagers » et « trafiquants » et vise à contrecarrer le langage du discours prohibitionniste.

Il est important de veiller aux intérêts de tous, y compris des cultivateurs qui sont trop souvent les « méchants de service » des médias prohibitionnistes. Voilà pourquoi le Bloc Pot utilise toujours le terme « amateur de cannabis », sans distinction entre les consommateurs, producteurs ou revendeurs. (Bloc Pot, site web « les idées préconçues »)

Un jeu de sémantique se déroule également au niveau des politiques. Notre participant de la CDPC, par exemple, remettait en question la terminologie utilisée pour désigner nos politiques de contrôle du cannabis, ce qui amène à proposer une logique de rechange :

Our drug policies are misnamed as drug control policies: they actually don't control drugs. [...] They actually leave the market to a free market system with organized crime [...] People say drugs are harmful and we can't legalize them and our position is: well if drugs are harmful all the more reason to regulate them as opposed to not regulating them. (CDPC, entrevue, question 3.3)

Comme nous l'avons déjà mentionné, la légalisation du cannabis est généralement entendue comme une réforme comprenant l'encadrement de la substance. Par contre, pour certains acteurs, ce mot est utilisé par les autorités pour dissimuler un prolongement ou un maintien de la prohibition.

Our fear is: what does quote-unquote legalization look like? Is it actually an improvement? [...] It's the same argument: if you legalize something you have to actually make it easier to get or you have not effectively improved the situation in any way shape or form. (CGC, entrevue, question 6.1)

Au Bloc Pot, on préfère parler de dé-prohibition, puisqu'on souhaite s'attaquer à la prohibition comme idéologie ou comme mentalité, plutôt que de n'opérer qu'un changement légal et technique qui maintiendrait la même philosophie. Nous approfondirons cette question dans les chapitres suivants.

La légalisation fait partie de la trame narrative de la prohibition, parce que la plupart des militants pro-cannabis sont pour la décriminalisation dans son sens pur. Moi, j'utilise « dé-prohibition » puisque le mot décriminalisation a été galvaudé par des gens au pouvoir et par les médias. (Bloc Pot, entrevue, question 5.1)

Par ailleurs, le terme « décriminalisation », chez les acteurs pro-légalisation, est généralement associé à une demi-mesure insatisfaisante ou risquée. Cependant, dans certains cas, on appelle à la « décriminalisation » en exigeant une suspension immédiate dans l'application de la loi sur le cannabis, pour mettre un terme aux arrestations et aux peines en attendant la « légalisation » proprement dite.

Nous ne faisons ici qu'un court survol de termes importants qui façonnent les discours sur la légalisation du cannabis. L'usage des mots est une question clé dans la création des cadres, dans la définition du problème comme dans l'élaboration de la solution. En utilisant certaines expressions, les différents groupes construisent d'une manière particulière l'enjeu du cannabis et

certaines acteurs luttent justement pour faire changer le langage et la terminologie du débat sur la légalisation. Dans les chapitres suivants, nous abordons plus en profondeur les discours des différents acteurs pour explorer les cadrages diagnostiques et pronostiques utilisés pour parler de la légalisation du cannabis.

## Chapitre 6 : Le cadre diagnostique

Nous avons expliqué dans le chapitre 3 que nous nous sommes intéressés, avec une lentille constructiviste, à la manière dont des acteurs militants pro-légalisation définissent le problème que la réforme proposée doit résoudre. Nous abordons ici la description de la problématique telle que conçue dans les discours.

Chez les acteurs militant en faveur de la légalisation du cannabis au Canada, la définition du problème comporte souvent deux volets. D'abord - et c'est souvent le point de départ, l'assise des discours étudiés - on définit le problème avec la prohibition du cannabis. À ce premier stade, on explique, de différentes manières, en quoi l'interdit dont le cannabis fait l'objet est problématique. Les activistes ou organisations pro-légalisation émettent ce diagnostic depuis longtemps. Cependant, un deuxième diagnostic s'impose à présent qu'un gouvernement s'est ouvertement prononcé en faveur de la légalisation et a commencé à s'exprimer sur le sujet. En effet, beaucoup d'acteurs militants redoutent ou critiquent certains des développements proposés à l'heure actuelle par les autorités, si bien que les discours renferment souvent un sous-diagnostic portant spécifiquement sur ces propositions. Ainsi, on définit le problème en deux temps : 1) la prohibition est un problème qu'il faut résoudre pour de bon, mais 2) le problème persistera si les réformes ne sont pas réalisées de la bonne manière. Le second diagnostic porte sur les suggestions qu'ont émises différentes parties impliquées dans la discussion renouvelée sur le cannabis. Les cadrages diagnostiques étudiés servent donc souvent à définir le problème que pose le système actuel basé sur la prohibition du cannabis et le problème potentiel que peut poser une « mauvaise » légalisation. Il serait simpliste de dire que les acteurs inclus dans cette recherche ne se livrent qu'à la définition d'un seul problème : leur cadrage diagnostique est nuancé et multidimensionnel.

Il est bien sûr naturel que chaque groupe cadre l'enjeu de la légalisation du cannabis d'après sa propre perspective, en fonction de ses priorités et de son mandat, desquels découlent le discours et l'action. Les groupes à l'étude s'opposent tous à la criminalisation et à l'interdit généralisé dont le cannabis fait l'objet, mais ne définissent pas le problème de la même manière. Ces différences sont parfois subtiles et plusieurs dimensions sont mobilisées dans le discours d'un même acteur. Cependant, ces distinctions sont importantes à saisir. Observer comment différents types d'arguments sont articulés nous offre des pistes de réflexion intéressantes pour

penser la conversation complexe qui se déroule déjà, seulement au stade de définir le problème. Et dans la discussion au sujet de la légalisation du cannabis, différentes compréhensions du problème aiguillent le raisonnement dans des directions qui apparaissent parfois incompatibles. On arrive à beaucoup mieux comprendre ces tensions si l'on s'intéresse avant tout à la définition du problème, avant même de chercher à comparer les solutions proposées. Différentes manières de diagnostiquer le problème correspondent à différentes façons d'envisager la légalisation. La façon que l'on a de définir les symptômes et les maux détermine le traitement.

### **Arguments diagnostiques principaux**

Tel qu'expliqué dans notre chapitre méthodologique, nous avons donc compilé les énoncés diagnostiques servant à faire un bilan, ceux qui introduisent des preuves concrètes et ceux qui expliquent des liens de causalité. Nous avons ensuite pu catégoriser ces arguments en ensembles plus larges, plus généraux, pour illustrer des manières distinctes d'évaluer le système de gestion du cannabis au Canada.

L'analyse des énoncés diagnostiques nous a donc permis de dégager quatre principaux types d'arguments – ou quatre perspectives – à partir desquels les différents acteurs définissent le problème. Ces « types » d'arguments sont plutôt complémentaires. Le cadrage diagnostique contenu dans chaque discours examiné se compose généralement d'un agencement d'énoncés issus de ces différentes catégories. Cependant, les acteurs vont typiquement s'appuyer plus fortement sur l'une des quatre perspectives pour établir et délimiter le problème à résoudre.

Il est important de rappeler ici que nous ne cherchons pas à savoir si les arguments mobilisés se vérifient dans la réalité. Il serait en dehors de notre champ de compétence d'établir avec certitude que tel ou tel énoncé est vrai ou faux, surtout dans un domaine où même les entreprises scientifiques les plus sérieuses se contredisent parfois (Kitsuse et Spector 2001 : 77-78). Nous souhaitons plutôt voir comment le cadre de chaque organisation est construit à partir des énoncés qui sont tenus comme vrais par les acteurs. Voyons ces différents types d'arguments plus en détail. Nous décrivons ici leur articulation et leurs implications.

### **1- Diagnostic d'inefficacité : un système qui ne fonctionne pas**

Commençons par un diagnostic de base fréquemment évoqué: la prohibition, entendue au sens large de l'interdit social, légal et juridique contre le cannabis, est présentée comme une politique « inefficace ». Dans son cadre d'analyse des politiques publiques, Deborah Stone fait de l'efficacité un des quatre critères poursuivis et débattus lors d'une décision politique et sociale (les trois autres étant l'équité, la sécurité et la liberté). L'auteure explique que si l'efficacité semble se définir assez simplement par l'obtention d'un résultat optimal à partir d'un certain investissement ("getting the most out of a given input"), le calcul servant à établir l'efficacité ou l'inefficacité d'une mesure est toujours complexe, comparatif et contestable (Stone 2002 : 65). On peut déclarer une politique inefficace si elle livre des résultats insatisfaisants par rapport aux buts fixés, si son coût est trop élevé et son rendement insuffisant. Parler d'efficacité est un recours discursif, qui s'inscrit dans le cadrage de chaque acteur, qui dépend de la manière dont chacun conçoit et ordonne à la fois les investissements et les résultats. Les remarques de Stone sont pertinentes pour analyser certains des arguments mobilisés pour critiquer le système canadien de gestion du cannabis ou différentes suggestions de réforme.

Si l'on considère que les objectifs présumés de la prohibition sont de réduire la consommation, de limiter la circulation de la substance, de protéger les jeunes, d'assurer la sécurité du public et ainsi de suite, plusieurs de nos acteurs soulignent d'abord que les mesures en place ne permettent simplement pas l'atteinte de ces buts. D'après ce diagnostic, on conclut que les politiques actuelles sont inefficaces, s'avérant même contreproductives. La plupart des acteurs désignent comme preuve de cette inefficacité les niveaux de consommation et d'accessibilité du cannabis. Ce type d'argument se retrouve dans plusieurs des discours étudiés, même chez des organisations ayant ultimement des points de vue très différents sur la question. Donnons ici quelques exemples représentatifs :

L'interdiction du cannabis et la criminalisation des usagers ne découragent pas les personnes d'en consommer. (CAMH, Cadre stratégique)

La vérité est que nous avons tenté de restreindre la circulation du cannabis au Canada et nous avons échoué. Le cannabis est consommé à plus grande échelle que jamais. Il serait peut-être temps d'essayer d'autres approches. (Bloc Pot, site web, page « Les idées préconçues »)

Si les objectifs de nos lois actuelles sont de réduire la production et la consommation de cannabis, alors ces lois ne sont pas efficaces. (CDPC, site web, page « solutions innovatrices »)

Ce constat d'inefficacité est souvent présent à titre de point de départ ou d'entrée en matière dans les discours étudiés. Si le but de la prohibition est effectivement d'influencer la consommation de cannabis, on peut conclure qu'il s'agit d'un échec : un fort pourcentage de la population consomme du cannabis, les statistiques de consommation sont stables ou à la hausse dépendamment des régions et des populations. Aucun des acteurs inclus dans cette recherche ne semble penser que la prohibition ait un effet dissuasif important dans l'ensemble de la population en ce qui a trait à la consommation du cannabis. D'ailleurs, certaines organisations mobilisent les résultats de recherches indiquant que les politiques sur le cannabis ont peu d'impact sur la prévalence de la substance. Faisant écho à la littérature sur le sujet, ces acteurs font ressortir que des politiques plus modérées en matière de cannabis peuvent produire de meilleurs résultats que les approches prohibitionnistes classiques :

Les approches punitives ne limitent pas l'utilisation : les comparaisons entre états ou régions ne montrent pas de corrélation nette entre les niveaux d'utilisation de drogues et la dureté des lois et sanctions, pas plus que les études sur les effets des changements de politiques n'indiquent d'augmentations de l'utilisation de drogues; par exemple, si de nouvelles lois décriminalisant la possession étaient adoptées. (CDPC, *Se rendre au lendemain*).

Cannabis consumption does not respond to changes in legal regimes. In other words, even very punitive jurisdictions experience rates of consumptions that are higher in many cases than more liberal regimes. (NORML, entrevue, question 6,1)

Certains groupes élaborent aussi un diagnostic d'inefficacité en utilisant la comparaison. Par exemple, le CDPC, NORML-Canada et le CAMH font référence au fait qu'au Canada le tabac, une substance légale, est moins consommé chez les jeunes que le cannabis. Ainsi, soutenant que les politiques actuelles en matière de cannabis n'atteignent pas les cibles visées par ces mêmes politiques, plusieurs des acteurs étudiés avancent que la légalisation serait en fait plus *efficace* pour atteindre les buts recherchés.

Concrètement, les arguments de l'inefficacité s'appuient sur des preuves numériques, factuelles ou empiriques. Les acteurs mobilisent les statistiques de consommation et d'autres données disponibles sur le cannabis pour démontrer la futilité des mesures en place. L'argument de l'inefficacité est aussi bâti sur des énoncés à caractère économique : non seulement la prohibition est une politique inefficace en termes de résultats, elle est par ailleurs coûteuse en ressources. Tout en présentant des chiffres jugés imposants sur les dépenses policières ou juridiques reliées aux interdits sur le cannabis, plusieurs acteurs insistent sur le fait que la prohibition fonctionne aux frais du public.

Toutes les données dont nous disposons indiquent que la criminalisation de la consommation de cannabis est inefficace et coûteuse, et qu'elle constitue une politique publique médiocre. (CAMH, *Cadre stratégique*)

[...] It's just silly how much money [the RCMP] spends on going after growers. And when growers end up in courts, they can end up on probation and not even do any jail time, so it's become a lose-lose situation for the RCMP [...]. (LEAP, entrevue, question 3.2)

The ongoing prohibition of cannabis causes all kinds of problems. It is very extensive: if you look just at the criminalization of users of cannabis, that's costing Canada over a billion dollars a year and results in over 50 to 60 000 thousands arrest each year. That's thousands of criminal records and a huge waste of police and court resources. (Sensible BC, entrevue, question 2.1)

Pour le CDPC, la prohibition est un échec « malgré l'investissement important de deniers publics » (CDPC, *Se rendre au lendemain*). En s'appuyant sur le rapport du Sénat de 2002, NORML-Canada évoque un système incohérent payé avec l'argent des contribuables : “over 1.5 billion in taxpayers' money is being spent each year [...]” (NORML-Canada, page “*Costs and Harms to Society*”). Lors d'une conférence sur le cannabis à Vancouver en juillet 2015, Jodie Emery de *Cannabis Culture* s'adressait au public en soulignant que leur argent (“your money”) est dépensé pour soutenir le régime canadien contre le cannabis (*Cannabis Culture*, Jodie Emery, Vancouver Cannabis Conference). Avec ces arguments économiques, les acteurs souhaitent montrer que le régime de la prohibition constitue un mauvais investissement pour les Canadiens : les sommes investies sont gaspillées pour soutenir un système inadéquat en fonction de ses propres objectifs. Cet argument est aussi lié à l'idée que la légalisation permettrait de faire d'importantes économies.

L'argument de l'inefficacité est également mobilisé pour les acteurs qui se concentrent sur la question du cannabis à usage thérapeutique ou médical. Ces groupes militants soulignent que les règles du jeu du système actuel sont trop complexes et contraignantes pour beaucoup de gens, que les coûts sont trop élevés et que des obstacles de taille se dressent toujours sur le chemin des personnes qui cherchent à avoir accès au cannabis médical, spécialement pour celles se trouvant en situation de plus faibles revenus:

[The system] we currently have does not really serve medical patients, period. I know the price per gram seems similar to people - but when you have to order a month supply, and you have to have a secure address to have it shipped to, a lot of people just can't afford to do that, so they are left out of the system. (CAMCD, entrevue, question 2.1)

Access is a big [issue] and affordability is really the other big one. The cost rate now is too expensive out of pocket and really, we need to see insurance companies accept medical



cannabis as a valid treatment option compared to opiates and other alternatives. (Association de patients, entrevue, question 2.1)

[Our current system] does make it exceptionally difficult for people with limited income. They end up doing a lot of their own research to find what works for them. It puts them in the unfortunate position of having to be their own physician; a situation you wouldn't have with any other treatment regime. (CGC, entrevue, question 2.1)

Cette question de l'inefficacité du régime pour le cannabis médical est d'autant plus préoccupante pour les patients que, comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs cours de justice canadiens ont rendu des jugements au fil des années pour faire corriger des aspects du programme d'accès jugés inadéquats. La plus récente décision, celle découlant du cas Allard au sujet de la production à domicile, ouvre sans doute la porte à une certaine amélioration, mais ne résout pas instantanément tous les problèmes qu'évoquent nos participants. D'une part, fait-on remarquer, produire à domicile n'est pas possible pour tout le monde. D'autre part, les patients font toujours face à des contraintes complexes s'ils doivent voyager, ou s'ils cherchent à faire couvrir leur traitement par une compagnie d'assurance.

Par ailleurs, plusieurs acteurs sont aussi préoccupés par le fait que la prohibition freine la recherche sur le cannabis, empêchant de tirer des bénéfices optimaux de la plante :

Under the current system the licensed providers are not really encouraged to innovate. They have a market, which is given to them by Health Canada under regulations set up by Health Canada, and they don't have much incentive to develop strains to target specific conditions [...]. (NORML, entrevue, question 4.1.2)

La politique de la recherche sur les drogues fait en sorte que peu de chercheurs s'interrogent ou enquêtent sur les bienfaits de l'utilisation de substances, et peu ont systématiquement élaboré une approche en vue de mesurer ces bienfaits. (CDPC, *Se rendre au lendemain*)

We are just now getting to the point where UBC is allowed to grow and work with cannabis to a satisfying level. (CGC, entrevue, question 3.3)

Ces groupes décrivent donc le fait que le programme dirigé par Santé Canada ne répondrait pas adéquatement à la demande et nuirait à l'innovation. Ainsi, un diagnostic d'inefficacité n'est pas émis qu'à l'endroit de la prohibition en général, mais aussi contre le régime actuellement aménagé au Canada et censé permettre l'accès au cannabis à des fins thérapeutiques. Ce système serait loin d'être efficace, malgré son objectif présumé d'assurer la disponibilité du cannabis médical.

Les groupes qui militent plus particulièrement au nom des acteurs de l'industrie du cannabis (comme les producteurs qui sont en dehors du programme médical officiel, ou encore

les dispensaires) ont aussi recours à l'argument de l'efficacité. D'une part, on souligne que le régime actuel oblige certaines des petites ou moyennes entreprises du secteur actuel à évoluer dans une zone grise incertaine, où elles sont tolérées jusqu'à ce qu'elles ne le soient plus :

The biggest thing that has really prevented [progress] thus far is the grey market area that [industry actors] have been operating in. It makes investing in your business very risky, because you don't know if the RCMP is going to show up tomorrow and shut you down. And then you've got 100 000 dollars worth of equipment and inventory that goes out the window. (Jade Maple, entrevue, question 2.1)

En plus des ressources gaspillées, soulignent les militants du marché, les connaissances développées par ces joueurs de l'industrie sont laissées de côté, notamment dans le cas des dispensaires ou des Clubs compassion qui offrent pourtant des services depuis plusieurs années dans certains cas :

The knowledge and expertise that's been gathered in the dispensaries - that have been doing this for 20 years - is also being shunned by the new industry. So we hope that they would open up the producers' licenses and look at regulating dispensaries as well. (CAMCD, entrevue, question 2.1)

Ces acteurs issus du marché décrivent des incohérences dans le régime actuel, mais ces réflexions s'appliquent aussi à différents scénarios de légalisation. Plusieurs de nos participants avancent qu'une légalisation trop étroite signifierait aussi un gaspillage de ressources, de connaissances, d'infrastructures, en empêchant les joueurs de l'industrie actuelle de s'intégrer à l'économie légitime. D'après ce diagnostic, une légalisation mal réalisée serait donc tout aussi inefficace que la prohibition « classique ». Ce point sera développé davantage dans la section sur le cadrage pronostique.

Lorsqu'il est question de l'inefficacité de la prohibition (ou de celle du régime médical, ou d'une éventuelle légalisation mal conçue), les discours étudiés dépeignent l'interdit, la criminalisation et les restrictions comme étant inadéquats pour régler les problèmes que devait résoudre la prohibition.

Faisons ici un commentaire au sujet des arguments par l'inefficacité qui font ainsi référence aux mêmes objectifs que ceux théoriquement poursuivis à travers le régime actuel. D'après ce type d'argument, si la prohibition ne permet pas d'atteindre adéquatement les cibles désirées (réduire les usages problématiques, protéger les groupes vulnérables et particulièrement les jeunes, réduire le marché noir et les problèmes associés à la criminalité, etc.), il convient

d'adopter une autre méthode. Il est intéressant de faire remarquer que ce raisonnement ne remet pas en question les objectifs mêmes de la prohibition. Bien sûr, les énoncés portant sur l'inefficacité ne sont souvent qu'un type d'argument parmi plusieurs autres dans le discours des acteurs considérés dans cette recherche. Nos acteurs ne se contentent pas de dire que la prohibition est inefficace. Cela dit, on note qu'actuellement, le discours du gouvernement Libéral sur la légalisation repose fortement sur cette logique : la légalisation doit servir à atteindre les cibles ratées par la prohibition, soit protéger les jeunes, assurer la sécurité des Canadiens et ainsi de suite. Or, certaines prémisses qui pourraient être qualifiées de « prohibitionnistes » par d'autres acteurs – comme faire du cannabis un enjeu de sécurité, insister sur le besoin de réduire la consommation, de limiter la production ou parler de « protection des jeunes » – demeurent plus ou moins intactes à travers un diagnostic basé strictement sur l'inefficacité. Cette observation à propos des arguments basés sur l'inefficacité nous amène à introduire une autre gamme d'énoncés diagnostiques : les arguments de type critiques. Ces arguments viennent justement remettre en question plus profondément certaines des prémisses sur lesquelles repose le système actuel de gestion du cannabis.

## ***2- Diagnostic critique : les conséquences d'une mauvaise approche***

Les arguments que nous désignons comme « critiques » s'aventurent sur un terrain plus vaste que les arguments ne relevant que de l'inefficacité. Il ne s'agit pas seulement de dire que la prohibition est une politique qui n'atteint pas les buts visés : on remet en question les buts eux-mêmes et on interroge surtout les prémisses sur lesquelles reposent les interdictions et les restrictions du régime actuel. En adoptant une perspective plus large et en proposant une recontextualisation de l'enjeu du cannabis (et bien souvent, des drogues en général), les arguments diagnostiques critiques signalent que les raisonnements et les modes de pensée qui génèrent la prohibition sont en soi problématiques. Le système en place au Canada reposerait sur une logique chancelante, sur une mauvaise connaissance ou une compréhension trop étroite du phénomène qu'est la consommation des substances illicites. Les arguments critiques font ressortir que la prohibition est dommageable et contestable, puisqu'elle repose sur ces présupposés douteux. En opérant un cadrage diagnostique critique, on avance que le problème émane d'une mauvaise approche, d'une mauvaise manière de réfléchir à la question du cannabis.

Certains énoncés critiques montrent les arguments prohibitionnistes comme étant insensés, paradoxaux et intenable. Les groupes militants pro-légalisation s'attaquent aux raisonnements – présents notamment dans le sens commun – qui peuvent être mobilisés pour justifier l'interdit contre le cannabis. Par exemple, plusieurs acteurs remettent en question l'idée même que la dangerosité présumée de la substance justifie son interdiction ou son contrôle strict. Pour démontrer l'irrecevabilité de ces arguments, les groupes militants font fréquemment appel à la comparaison avec d'autres substances, comportements et produits de consommation. Ce type d'argument par la comparaison peut être présenté en employant des questions rhétoriques ou des exemples frappants:

Le tabac est aussi une substance dangereuse causant le plus souvent une grave dépendance. L'alcool est une substance dangereuse causant parfois une dépendance. Le sel présente aussi des dangers, de même que le cholestérol, la sédentarité, le manque de sommeil et le surmenage! Doit-on criminaliser tout cela? Est-il même possible d'interdire tout cela? (Bloc Pot, site web, page « idées préconçues »)

I don't see a single problem [with cannabis] in the last five years, worth mentioning, that compares to the effects of having alcohol in bars in town. (Cannabis Culture, Marc Emery, Vancouver Cannabis Conference)

Ces arguments remettent en question la logique intrinsèque de la prohibition et comprennent une importante dimension d'intertextualité : pour démonter les arguments sur lesquels est basée la prohibition, il faut faire référence à ces mêmes arguments qu'on estime caractériser le discours prohibitionniste, notamment que le cannabis est interdit parce qu'il est dangereux ou parce qu'associé à de mauvais comportements et à des problèmes sociaux. Les arguments critiques visent à faire réaliser que la prohibition a établi une certaine façon de penser au sujet des substances illicites. La prohibition est une logique qui encadre désormais toutes nos réflexions au sujet du cannabis, et c'est cette logique défailante qui constituerait le problème principal :

On est arrivé à la conclusion que le vrai conflit, c'est la mentalité prohibitionniste, parce que les gens croient à la prohibition, à la propagande prohibitionniste et toute sa rhétorique [...]. On est pris dans une mentalité. [...]. La prohibition est en nous de façon irréfléchie. (Bloc Pot, entrevue, 1.1)

Selon un diagnostic critique, il faut donc se montrer prudent en utilisant certaines données à partir desquels nous réfléchissons à l'enjeu du cannabis. En effet, une part du problème résiderait dans

le fait que les connaissances dont nous disposons pour essayer de penser à cet enjeu sont biaisées par l'interdit même :

People fear things getting worse if we legalise and regulate, which is a valid fear, but what they come up with in terms of justifying the fear are all the statistics that have been created through drug prohibition. (CDPC, entrevue, question 3.3)

Les risques qu'on pense qui existent, c'est la propagande qui a généré ça. Ce ne sont pas les vrais risques du cannabis, les risques sont ailleurs, sauf qu'on est borné à regarder le cannabis à contrejour. (Bloc Pot, entrevue, question 4.1.2)

I mean what is harmful? Everything is. Children playing sports comes with concussions. When we are talking about substances, someone else said that the sugar in a pot cookie is actually more dangerous to a kid than the pot it in. (Cannabis Culture, Jodie Emery, Vancouver Cannabis Conference)

You don't hear people saying they were sold poison or that something ruined their children. It's an imaginary enemy, it doesn't exist. You don't have to convince these people, they are already convinced. What you are forgetting is this load of hypocrisy: you have health services saying how to do safe crack and safe injection; you have liquor store inviting people to indulge in their worst behaviour everyday so when they say we have to be 300 meters from a school well liquor store are a 150 meters and all those horrible hypocrisies. (Cannabis Culture, Marc Emery, Vancouver Cannabis Conference)

Certains acteurs attribuent d'ailleurs à une meilleure information une certaine dédramatisation de l'enjeu et une meilleure compréhension des risques réels :

Nowadays, the Internet has allowed so much information to come out that it has helped dispel a lot of the government propaganda and a lot of the unnecessary fear around cannabis. (Sensible BC, entrevue, question 3.2)

Globalement, le diagnostic critique met l'accent sur le fait que la prohibition a tissé certains mythes autour du cannabis: il est désormais difficile d'avoir un discours cohérent et une discussion ouverte sur la substance et sa consommation. Ces exagérations et distorsions entourant le cannabis représenteraient donc un problème majeur dans le système actuel et dans l'élaboration de la légalisation.

Pour remettre en question cette « mentalité » derrière la prohibition, plusieurs acteurs militants posent des questions importantes sur les consommations psychotropes, sur la prise de risques individuels et sur la définition des comportements déviants. Plusieurs discours pro-légalisation font intervenir plus ou moins explicitement le principe du préjudice (« *harm principle* ») de John Stuart Mill. Le principe du préjudice établit qu'un comportement ne devrait faire l'objet d'un interdit ou de contraintes que s'il représente une menace pour la sécurité, le bien-être ou les intérêts d'autrui (Brink 2013). Selon une interprétation serrée, ce principe

n'autoriserait l'intervention des institutions et des autorités qu'au cas où une pratique cause un préjudice à un tiers. En vertu de ce principe – de l'interprétation qu'en font plusieurs acteurs dans leur discours – les consommateurs de cannabis, notamment, ne devraient pas être criminalisés parce qu'ils font le choix délibéré d'utiliser du cannabis sans faire de mal à personne.

I mean anybody who sits down with the evidence and the history and looks at it through the lens of the harm principle comes to the realization that cannabis prohibition cannot be justified. (NORML, entrevue, question 3.2)

Notons ici que la Cour suprême du Canada, en 2003, a déjà conclu que le principe du préjudice tel que décrit par Mill n'est pas suffisant comme principe fondamental en droit criminel (R. v. Malmo-Levine; R. v. Caine, Cour Suprême, 2003). Cela s'explique notamment par la complexité d'établir ce que représente un préjudice, étant donné que l'on peut parler de préjudice matériel ou physique, psychologique ou moral, voire de préjudices structureaux ou accumulatifs (Stone 2002: 113-115). Une ambiguïté demeure également lorsqu'il faut distinguer entre le préjudice et le risque du préjudice : le principe est-il préventif ou ne peut-il se baser que sur la démonstration du préjudice ? Par ailleurs, il existe des « crimes sans victime » qui font l'objet de sanctions légales pour d'autres raisons, tel que le bien commun. D'un point de vue juridique, le seul principe du préjudice ne peut suffire à déterminer l'application du droit. Il n'empêche que cet argument est invoqué par les groupes pro-légalisation, ne serait-ce que pour souligner que la prohibition du cannabis est disproportionnée et injustifiable par rapport au risque que représente la substance pour la sécurité des personnes. Or, l'argument de la sécurité est l'un des principaux arguments qui soutiennent le régime actuel et la prohibition.

D'autres arguments critiques reposent sur le constat (également abordé dans notre revue de littérature) que les politiques sur les drogues *génèrent* les problèmes associés à la substance. Beaucoup d'acteurs sont clairs sur ce point : d'après eux, c'est la prohibition en soi qui engendre les difficultés liées au cannabis.

That's the central problem with a black market. It is a problem that is generated anywhere the government restricts a product for which there is a great deal of demand. We have many anecdotes in our history that can speak to that. (LEAP, entrevue, question 2.1)

Most people do not understand the difference between the harms of these substances and the harm of the policy framework that surrounds substances. So we would argue that all substances can be harmful, but the policy framework that we currently have maximises the harm rather than minimizing harm. (CDPC, entrevue, question 3.3)

La consommation de cannabis comporte des risques – et certaines personnes sont particulièrement vulnérables –, mais son interdiction n’a pas été un succès pour prévenir sa consommation ou atténuer ses méfaits. Au contraire, elle a exacerbé les méfaits du cannabis sur la santé, tout en générant des effets sociaux coûteux. (CAMH, *Cadre stratégique*)

L’argument est ici plus complexe que le diagnostic de l’inefficacité. Le problème n’est pas que la prohibition n’atteint pas ses propres objectifs; en fait, elle *cause* en soi les problèmes soulevés. Si l’on discute seulement d’inefficacité, on dira que la prohibition ne parvient pas à réduire la violence ou la corruption engendrée par le marché noir. L’argument critique établit un autre diagnostic : c’est la prohibition qui *crée* le marché noir. La violence et la corruption sont donc des produits dérivés de l’interdit. La nuance est importante, puisqu’un régime légal construit sur les mêmes bases que la prohibition pourrait aussi causer les mêmes effets secondaires, comme le soulignent plusieurs acteurs militants.

En matière de cannabis médical, les arguments critiques font ressortir des biais défavorables qui existent au sein de certaines institutions, ces biais nuisant notamment à l’accessibilité et à la reconnaissance du cannabis comme une ressource thérapeutique légitime. Les organisations qui émettent ce diagnostic se désolent du manque d’ouverture et de l’étroitesse des perspectives qu’elles perçoivent dans le monde médical :

I think the obstacles are in the way people believe that medical marijuana needs to be held to the same degree of scientific research than novel pharmaceutical compounds [...]; that’s really holding back a lot of things because doctors are viewing marijuana in the same way as any other medication and while it’s what they are trained to do, marijuana is really different in a lot of ways. (Association de patients, entrevue, question 3.3)

I think that division is really between doctors that have had an open mind and seen it or read the research and doctors that really haven’t and are just toeing the age-old lines. (CAMCD, entrevue, question 4.1.2)

The requirement for a prescription has always been a pretty high barrier, because doctors by and large lack sufficient knowledge of cannabis to be comfortable prescribing it and so they don’t. For patients who do need cannabis, it can be a real challenge sometimes finding a doctor with the adequate knowledge base to be able to do that for them. (Jade Maple, entrevue, question 4.1.2)

Why is the Canadian Medical Association preventing their members [from assisting medical cannabis patients]? The same doctors can talk about harm reduction strategies when their patients are addicts, but they can’t prescribe medical cannabis? (CGC, entrevue, question 4.1.2)

Les arguments diagnostiques critiques portant sur le régime d’accès au cannabis médical soulignent donc que les milieux médicaux sont encore relativement fermés au cannabis, que les

connaissances et l'ouverture ne sont pas au rendez-vous pour assurer l'accès à la substance et les meilleurs soins pour les patients qui désirent utiliser du cannabis.

Si le mandat de nos institutions est, entre autres, de garantir la sécurité (au sens que lui accorde Deborah Stone (2002), à savoir la nécessité de satisfaire les besoins des individus), les arguments critiques soulevés par les militants visent à changer le paradigme pour questionner ce que signifie vraiment cette sécurité. Les individus n'ont-ils pas droit à des pratiques qui contribuent à leur bien-être physique, mental et psychologique? La consommation de cannabis est-elle réellement une pratique foncièrement dangereuse et problématique qui mandate l'interdit et la criminalisation? La définition du problème fondée sur une approche critique fait ressortir les biais intrinsèques qui animent et restreindraient notre compréhension de l'enjeu du cannabis. Du point de vue du diagnostic critique, la logique même qui sous-tend la prohibition constitue en soi le problème puisqu'elle limite notre compréhension collective du phénomène et nous cantonne à des approches restrictives aux effets secondaires préoccupants. Essentiellement, le problème est que l'on croit connaître et comprendre le phénomène auquel on s'attarde, sans que ce soit le cas. Ces réflexions amènent à identifier un problème dans les fondements du régime canadien sur le cannabis. Ces arguments vont plus loin que les arguments basés sur l'inefficacité et ont un impact plus diversifié sur les recommandations que font les acteurs : argumenter que des règles strictes n'ont pas d'impact sur la consommation n'a pas les mêmes implications que de dire qu'en fait, la consommation de cannabis ne pose pas le problème que l'on croit. C'est pourquoi certains acteurs redoutent que la mentalité de la prohibition ne « survive » à travers une légalisation mal articulée, sans une réflexion de fond. Pour les tenants d'une approche plus critique, il faut radicalement changer l'approche et le mode de réflexion autour du cannabis.

Pour certains acteurs, il faut aller encore plus loin pour établir un diagnostic : cette fameuse mentalité qui sous-tend la prohibition est en fait une d'injustice sociale ancrée dans une forme tenace de discrimination. L'argument critique, cérébral et réflexif, porte souvent sur la manière dont la société traite la consommation des substances psychotropes en général. L'argument de l'injustice, que nous abordons dans la section suivante, fait plutôt référence au traitement réservé aux *individus* qui sont associés à la substance.



### **3- Diagnostic d'injustice : discrimination et atteinte aux droits**

Au sein des mouvements sociaux, le cadrage diagnostique consiste souvent à concevoir un « cadre d'injustice », présentant une situation comme une entorse à des principes fondamentaux d'égalité ou de liberté. Des arguments de cet ordre sont effectivement mobilisés contre les règles canadiennes qui régissent actuellement le cannabis et contre certains projets de légalisation, qui sont alors présentés comme des politiques répressives et/ou inégalitaires.

L'argument par l'injustice dépeint la prohibition du cannabis – directement ou indirectement – comme une mesure discriminatoire. Il est question ici des tendances à l'exclusion, à la marginalisation et à la stigmatisation qui caractérisent ce système. Certains acteurs exposent la prohibition comme une mesure de contrôle des populations qui prend racine à même le racisme, ou la persécution de certains groupes :

Dans les faits, depuis plus de 80 ans, tous les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont utilisé la prohibition à des fins de persécution, que ce soit pour expulser au début du siècle une population asiatique dite « non civilisée », devenue trop nombreuse pour être intégrée au marché du travail; pour persécuter la jeune génération des « baby boomers » qui au milieu des années 60 remettait en question l'autorité; pour collaborer avec les politiques impérialistes des États-Unis, justifiant ainsi des opérations militaires dans différents pays du monde; pour nettoyer socialement le centre-ville « envahi » par les marginalisés qui dérangent la « business as usual »; ou pour contrôler les jeunes qui n'ont pas d'autres lieux de socialisation que les parcs et les rues. (Bloc Pot, sit web, page « des gouvernements prohibitionnistes »)

At some point we need to recognize that legalization isn't a favour they are doing to people. [Drug] prohibition was a terrible policy created in racism, designed to ostracize and eliminate Chinese and other ethnic groups from our society. It has caused a great deal of harm and nothing positive has come out of the war on marijuana. There is no saving grace or benefit. It's just a terrible racist destructive policy, [that has been lasting] for a hundred year in Canada. (Sensible BC, entrevue, question 1.3)

[The growing opinion] is that prohibition by nature is a human rights violation, and so we have to look at prohibition in the same way as we would look at other government actions that were legal, but morally horrifying. You could consider all the people in prison on drug charges as not far from, say, Japanese Canadians in internment camps: people who have not committed a violent crime, have not done any damage to any one's person or property, but yet they are incarcerated by force. The only difference is that with Japanese Canadians obviously we are talking about ethnicity and with cannabis we are taking about a lifestyle choice. (Jade Maple, entrevue, question 4.1.4)

I've often written articles that cite that Jews and the cannabis culture people are the two most persecuted cultures of the last 100 years. The Jews have suffered far more [...] but you know 30 million people worldwide have been arrested for cannabis in the last fifty years. 30 million is no small number. That's the largest number of people rounded up for a cultural lifestyle thing in the history of the last 100 years [...] and that number is not finite for pot people. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC interview)

Les parallèles utilisés ne sont pas anodins pour établir que la prohibition du cannabis, ou les mesures restrictives entourant la substance, découlent carrément d'une discrimination contre certains groupes. En décrivant ainsi comme racistes les origines et les impacts répressifs de la prohibition des drogues, les acteurs étudiés qui mobilisent un cadre d'injustice rangent l'enjeu du cannabis dans le domaine des luttes pour les droits et libertés. Ici, plaider pour la légalisation du cannabis est présenté comme une affaire d'égalité, au même titre que les revendications d'égalité d'autres mouvements sociaux. La prohibition du cannabis est dénoncée comme une forme de discrimination, une politique arriérée qui s'attaque aux membres d'une minorité en les marginalisant et en les criminalisant.

C'est une forme d'injustice, c'est clair. Malgré [que les amateurs de cannabis] soient souvent des personnes intégrées dans la société, ils sont obligés de se cacher, alors ils sont tout le temps un peu isolés. (Bloc Pot, entrevue, question 2.1)

Les diagnostics basés sur l'injustice abordent ainsi le fait que la prohibition au sens large repose sur des préjugés, des stéréotypes et des idées préconçues soutenant une image péjorative du cannabis et des personnes qui y sont associées. D'après la perspective de l'injustice, ces représentations courantes n'auraient rien à voir avec la réalité des consommateurs ni avec celle des joueurs de l'industrie.

Les amateurs de cannabis sont des citoyens à part entière [même si] la logique du déviant qui fait partie de la rhétorique prohibitionniste les considère plus ou moins comme des citoyens à parts égales. (Bloc Pot, entrevue, question 1.1)

The idea that the cannabis community is unwilling to do age-verified purchases or unwilling to sell a tested and verified product that is guaranteed to be free from adulterated substances, that's all nonsense. They are already willing to do it and in fact most of them already do it. (CGC, entrevue, question 4.1)

D'après le cadrage de l'injustice, la prohibition reposerait donc sur un discours discriminatoire, qui véhicule des stéréotypes et des images distordues produisant la stigmatisation des personnes associées au cannabis. Ainsi, on affirme qu'à l'instar d'autres populations victimes de discrimination, les individus associés à la substance subissent un traitement différencié reposant sur des préjugés négatifs et dégradants. Cette tendance autoriserait notamment les autorités à enfreindre injustement les droits et libertés des citoyens.

Plusieurs acteurs invoquent dans leur discours les problèmes concrets qui découlent de la criminalisation des individus, décrivant les retombées d'un casier judiciaire, des peines et du jugement social qui les accompagne:

The stigma of having a criminal record, the stigma of being criminalised for using a substance, it's very damaging to society as well as to individual families and communities. (CDPC, entrevue, question 2.1)

Or, en parlant de la situation contemporaine au Canada, les acteurs que nous avons étudiés dénoncent aussi le fait que la prohibition, dans son application, affecte plus gravement certains groupes:

Le système de contrôle en vigueur au Canada pour le cannabis entraîne une grande injustice, les minorités racialisées ayant une chance plus élevée d'être arrêtées et poursuivies en justice pour des infractions liées à la consommation de cannabis. (CAMH, *cadre stratégique*)

Cannabis prohibition falls unevenly on the population. That is to say: the people who bear the burden of the harm of prohibition tend to be inner-city lower-class minority populations or on reservations in the far North and people [...] who are white middle-class educated and older will never be busted [...]; that's just fundamentally inequitable and unfair, and it should not be tolerated in a democracy. (NORML, entrevue, question 1.1)

C'est discriminatoire : si tu es l'avocat, c'est sûr que t'es toléré, mais si tu es le punk ou le sans-abri, là on ne te laissera pas partir avec ton petit joint dans ta poche. (Bloc Pot, entrevue, question 2.1)

Une autre dimension du cadrage d'injustice concerne donc cette application inégale de la prohibition du cannabis, qui affecte plus durement les minorités et les milieux défavorisés. La prohibition du cannabis serait foncièrement inégalitaire non seulement dans sa conception d'origine, mais aussi dans sa mise en pratique. Quelques acteurs sont conscients cependant qu'une réforme sur le cannabis peut ne pas suffire à régler ces problèmes. Aux États-Unis, dans les États où le cannabis a été légalisé, on a constaté une réduction générale des procédures judiciaires et policières liées à la substance, mais on note que les arrestations se font toujours en plus grandes proportions au sein des communautés racialisées, même sans différence quant à la prévalence de la consommation.

Le discours des droits humains a depuis longtemps été mobilisé par le mouvement antiprohibitionniste. Lorsqu'il est question du cannabis, les acteurs qui font appel à ce type d'argument insistent que la prohibition fait entorse à des droits fondamentaux, notamment à cause de la criminalisation qui entraîne des conséquences disproportionnées et inégales. Plusieurs acteurs font aussi plus spécialement référence aux droits des patients. Le droit d'accéder au cannabis à des fins médicales et thérapeutiques a été confirmé par les tribunaux canadiens. Or,

plusieurs acteurs soulignent le fait que ce droit n'est toujours pas respecté, qu'il soit question des institutions ou du public en général:

At this point, we still have a lot of people who don't understand the medical aspect and the medical use. They only think of it as something that people get high on, and something just for fun, like alcohol. (Association de patients, entrevue, question 1.2)

The patients have proven that access to cannabis as a medicine is a constitutional right, but at the same time they are still not really fully given that right and that needs to be changed. (Association de patients, entrevue, question 5.1)

[The interdiction of home-growing for patient] took away a constitutional right from the patient and delivered it to a small group of corporations, who were then going to jack the price up [...]. It was highlighted front and center that this is absolutely unconstitutional. (JadeMaple, entrevue, question 4.1.1)

Pour présenter le système de gestion du cannabis comme une source d'injustice, les groupes étudiés mobilisent des référents propres aux luttes sociales : le langage de la lutte contre la répression et les inégalités. On invoque des valeurs de liberté, d'égalité et de justice. On fait aussi appel à un langage plus militant, plus émotif et plus revendicateur en construisant ce cadrage, comparativement au diagnostic d'inefficacité et au diagnostic critique. Ce diagnostic se concentre sur l'impact négatif qu'a le système actuel sur la vie des individus. Le discours d'injustice fait référence aux origines discriminatoires de la prohibition du cannabis, dénonce sa mise en application inégalitaire et s'appuie aussi sur les droits accordés aux personnes en vertu de décisions légales, surtout en ce qui a trait au cannabis médical.

Notons ici rapidement que ces raisonnements interviennent aussi dans d'autres juridictions. Aucun de nos acteurs n'a fait référence à ce cas précis, mais à l'automne 2015, la Cour suprême du Mexique a rendu un jugement intéressant au sujet de l'interdit légal sur le cannabis. Les plaignants – issus d'un groupe militant – ont obtenu gain de cause : le verdict rendu à quatre juges contre un a établi que la prohibition du cannabis enfreint le droit au libre développement de la personne, consigné dans la constitution mexicaine (Agren 2015). Sans avoir provoqué l'effondrement de la prohibition du cannabis au Mexique, cette décision fait réfléchir sur la possibilité de situer, par exemple, une consommation psychotrope dans le champ des droits culturels.

Quelques semaines après la fin de nos entrevues, l'auteur et journaliste américain Dan Baum publiait dans *Harper's Magazine* un article sur les origines de la "War on Drugs" de

l'administration Nixon. Dans son article, Baum rapporte une révélation obtenue en 1994 de la bouche d'un proche conseiller de Nixon, John Ehrlichman :

The Nixon campaign in 1968, and the Nixon White House after that, had two enemies: the antiwar left and black people. You understand what I'm saying? We knew we couldn't make it illegal to be either against the war or black, but by getting the public to associate the hippies with marijuana and blacks with heroin, and then criminalizing both heavily, we could disrupt those communities. We could arrest their leaders, raid their homes, break up their meetings, and vilify them night after night on the evening news. Did we know we were lying about the drugs? Of course we did. (cité dans Baum 2016)

L'idée que la prohibition des drogues ait servi à contrôler certaines populations n'est donc pas extravagante ni nouvelle. Cependant, cette citation ne touche pas qu'à la question de la discrimination, mais suggère également que la prohibition peut servir de levier politique.

C'est ce qui nous amène à présenter le quatrième et dernier type de diagnostic que nous avons relevé dans le discours de nos acteurs et qui vient compléter les trois cadrages déjà présentés. On peut résumer grossièrement que le diagnostic par l'inefficacité repose sur un calcul rationnel de coût-bénéfice, que l'approche critique définit les prémisses de l'approche actuelle comme étant problématiques et que le cadrage de l'injustice fait appel au langage des droits et de l'égalité. Dans notre quatrième catégorie sont rangés des énoncés qui identifient le problème dans les dynamiques de pouvoirs et les intérêts d'acteurs qui tirent profit du système actuel entourant le cannabis.

#### ***4- Diagnostic de type « politique » : pouvoirs et intérêts***

Les arguments diagnostiques relevant de la sous-catégorie « politique » placent la question du cannabis dans le contexte plus large de dynamiques de pouvoirs et d'intérêts entre différentes institutions. L'angle utilisé est alors de problématiser la manière dont certains acteurs tirent profit du système actuel ou encore la façon dont ils bénéficieraient de certaines réformes biaisées en leur faveur. Dans ce cadrage diagnostique particulier, la prohibition du cannabis est présentée comme un instrument qui permet à certains joueurs d'obtenir et de conserver des ressources importantes et du pouvoir. Les mesures en place résulteraient de logiques intéressées et de rapports asymétriques, ce qui expliquerait pourquoi le système est défaillant et contreproductif, pourquoi il demeure difficile de le changer. On redoute d'ailleurs une réforme reproduisant essentiellement les mêmes dynamiques. Les acteurs militants qui abordent cette dimension s'inquiètent du fait que certains groupes ou institutions disposent de canaux privilégiés pour

influencer le processus décisionnel en matière de réforme. Les énoncés de cette catégorie portent donc sur le rôle de différentes parties qui ont des intérêts en jeu par rapport au système de gestion du cannabis au Canada.

La majorité des acteurs évoquent le fait que les discussions sur le cannabis sont influencées par les tendances politiques de l'heure. Plusieurs d'entre eux font notamment ressortir que dans différents contextes, il était difficile, voire impossible, de s'opposer aux mesures établies en matière de drogues, à cause de conjonctures politiques particulières:

It's been difficult because under the previous federal government, anybody who supported dispensaries in that world really kept it quiet (CAMCD, entrevue, question 9).

In the US for example, no politician could stand up and criticize the war on drugs until Obama came along. It was political suicide. The attacks ads would start the next day: "such and such representative is a friend of the Columbian cartels and wants our kids to do drugs". (CDPC, entrevue, question 3.2)

Canadian policy makers have been wrestling with this problem for a very long time. [...] Senator Nolin, before he died, [...] and Martin Cauchon, who was Justice Minister under Paul Martin, both said that "we sat around that cabinet room table and we knew we were going to have to take this bull by the horns someday, but the US presented such an obstacle that we didn't know how to get around that. (NORML-Canada, entrevue, question 3.2)

Pour ces acteurs, les difficultés sont donc liées à la conjoncture politique entourant l'enjeu du cannabis à un moment précis. Ces remarques servent à expliquer pourquoi il a été longtemps inenvisageable que des figures politiques se prononcent en faveur de changements significatifs. Pour certains acteurs militants, même avec les changements actuels, il n'en demeure pas moins que les décideurs sont toujours à la merci du jeu politique dans lequel la question évolue :

I think politicians really are slaves to the political masses. So whatever is popular a politician will advocate, because that's the system we live in. (Jade Maple, entrevue, question 3.2)

I think that politically they are going to see the opportunity to make tax money they are going see the opportunity to make a bunch of rules, and create a new bureaucracy. That's typically what governments like to do. (Sensible BC, entrevue, scénario - 8.2)

Plus spécifiquement, d'après le cadrage diagnostique à teneur politique, certains groupes auraient bâti et soutenu le système actuel parce que celui-ci leur prodiguerait des bénéfices importants. Le régime de gestion du cannabis tel que nous le connaissons – ou tel que certaines institutions se proposent de le façonner – serait nuisible puisqu'au service d'intérêts particuliers. Les groupes militants décrient le fait que les mesures existantes en matière de cannabis ne sont

pas basées sur la réalité, visant plutôt l'attribution de pouvoirs et de ressources entre les acteurs qui les soutiennent. Plusieurs de nos participants avancent que les décisions prises par rapport au cannabis le sont rarement en lien avec les faits ou les connaissances disponibles, mais comme autant de manœuvres pour garder le contrôle, pour obtenir un gain:

La prohibition, c'est un combat politique. C'est clairement que politique, ça n'a pas rapport à la réalité de la société. (Bloc Pot, entrevue, question 1.1)

It feels like it's been about [the government] not wanting to give up the reins [...] the previous government did not want to admit it was a medicine, so now that we have a government that's looking at evidence, hopefully they are going to have a different outlook on it, which will lead to progress. (CAMCD, entrevue, 4.1.2)

On attribue donc aux gouvernements des raisonnements politiquement intéressés au sujet des substances illicites. Par exemple, plusieurs groupes associent les incohérences du régime d'accès au cannabis médical et le fait que ce système ait résulté d'une obligation imposée par les tribunaux, allant à l'encontre de l'idéologie politique du gouvernement. La conception de ce régime se serait donc faite de manière réticente, à contrecœur, avec de pauvres résultats.

Le cas des forces de l'ordre est un exemple fréquent de l'argument selon lequel la prohibition persiste pour des raisons politiques. Plusieurs acteurs soulignent que la police a beaucoup à perdre en termes de ressources ou d'influence si une légalisation complète du cannabis devait subvenir :

For the police, this is a budget-balancing act. When the revenue for enforcing prohibition dies off, they'll need to replace it with something else, otherwise they are going to have to cut staff and reduce expenditures, which is something that they of course don't want to do. [...] A lot of people have pointed out that this is quite hypocritical having police writing their own laws [...] It's legalization by cops for cops. It's how it's going to be perceived, and even within the Liberal party platform on legalization, they [say] "sure we'll legalize it, but we are going to increase enforcement and punishment for people who will operate outside of whatever regime we create. (Jade Maple, entrevue, question 3.3)

Notre répondant de LEAP a aussi précisé que certains individus tirent peut-être profit de l'ambiguïté de la situation actuelle en ce qui a trait à l'application des lois sur le cannabis :

It's probably more of a lack of clear enforcement policy from headquarter in the RCMP [...], but I do think that individual commanding officers are using gaps in the law to curry favour with their seniors or perhaps with the town councils that votes every five years whether or not they want to continue contracting out to the RCMP or having an independent police force [...]. What we are suffering from right now is a vacuum and of course, wherever there is a vacuum, people will take advantage of that vacuum for perhaps their own interest. (LEAP, entrevue, question 3.3)

On peut s'imaginer que les opinions varient au sein des forces de l'ordre comme dans les autres secteurs de la société au sujet du cannabis. Certains acteurs, par exemple, expliquent qu'au moins

une part des agents des forces de l'ordre est d'accord avec l'idée que la gestion du cannabis revienne à d'autres institutions, comme les villes par exemple:

I think they are happy to see become a bylaw problem rather than a law-enforcement problem. (CAMCD, entrevue, question 6.1)

Plusieurs groupes insistent néanmoins que certaines entités – les gouvernements, les forces de l'ordre, ou divers autres joueurs – pourraient s'opposer à la légalisation ou à une réforme radicale parce que le *statu quo* les avantage. Ici, les acteurs produisent un diagnostic qui peut être comparé à la théorie de la dépendance au sentier (*path dependency*), de Paul Pierson (2000). Ce concept d'origine économique cherche à expliquer pourquoi les grandes institutions publiques et les politiques sociales souffrent parfois d'inertie. L'explication se rapporterait aux bénéfices que les participants d'un système peuvent en tirer. D'après la théorie de la dépendance au sentier, des groupes qui bénéficient ou dépendent du système en place sont prêts à lutter pour le préserver, ou du moins demeureront passifs et résistants au changement. Le cadrage diagnostique politique à propos du cannabis met l'accent sur le fait que la prohibition constituerait justement un système profitable pour certains acteurs. Les discours militants traitant de la dimension politique du problème évoquent aussi le fait qu'à l'instar des joueurs institutionnels, certains éléments corporatifs résistent au changement d'approche parce que la légalisation du cannabis pourrait plus ou moins directement menacer leurs intérêts.

Les acteurs qui abordent plus précisément la question du cannabis médical expliquent que le régime actuel est désormais conçu au profit d'intérêts industriels particuliers: ce petit nombre de compagnies avantagées depuis l'application du MMPR. Plusieurs acteurs militants avancent que les producteurs autorisés – à qui la réforme d'avril 2014 garantissait un quasi-monopole sur la production de cannabis médical – bénéficient non seulement d'une part de marché assurée par Santé Canada, mais aussi d'une meilleure position pour influencer les développements du régime. Le but de ces compagnies étant de conserver et d'étendre leur marché, plusieurs acteurs les identifient comme étant opposées à une réforme efficace qui serait inclusive et diversifiée:

There are several interest groups that are standing in the way of that process, one of them being this group of companies operating under the MMPR. They seem to want the MMPR to stay as it is. They want to control the supply and distribution of the product [...]. (Jade Maple, entrevue, question 3.3)



D'autres acteurs présentent aussi des exemples plus périphériques de cette logique, en évoquant par exemple qu'une recherche étendue et sérieuse sur le cannabis médical représenterait potentiellement un problème pour les compagnies pharmaceutiques :

There will be very legitimate and well-funded resistance from the pharmaceutical companies whose economic interests are at stake here [...], so this is another chapter in that story, about going up against big established interests and open a conversation that can potentially harm their interests. (NORML, entrevue, question 2.1)

If you look at the history of Canada's drug laws, pharmaceutical companies have been there behind the scenes promoting [prohibition]. For instance, when the Liberals passed more restrictive marijuana laws back in 1996, there are testimonies from dozens of public groups and officials. Everybody opposed prohibition, but the only groups in favour of those new laws were the Canadian Association of Police and the Canadian Pharmaceutical Association (Sensible BC, entrevue, question 3.3).

Qu'il soit question des forces de l'ordre ou des compagnies pharmaceutiques, les cadrages diagnostiques politiques établissent qu'il est difficile de réformer le système de gestion du cannabis, étant donné le désavantage que cela représenterait pour certaines institutions bénéficiant du régime actuel. Tous les acteurs ne perçoivent pas ces risques d'ingérence de la même façon, mais dans tous les discours étudiés se retrouvent des inquiétudes à propos du fait que la question du cannabis est au moins en partie déterminée par des intérêts politiques ou économiques. Les acteurs inclus dans notre recherche redoutent que la question de la légalisation soit également détournée pour servir divers agendas.

Ainsi, beaucoup d'acteurs craignent que la réforme ne se fasse qu'au profit de certains joueurs davantage capables d'influencer le processus décisionnel. Plusieurs participants dénoncent d'ailleurs le manque d'inclusion qui caractérise les processus de réforme, auxquels ont accès les acteurs traditionnels du système en place, mais qui demeurent fermés pour les autres :

It's been a frustrating thing where the courts have recommended us, the Senate recommended us, and Parliament commended us on our 10-year anniversary, and yet elected officials just didn't seem to be listening. (CAMCD, entrevue, question 3.1)

The police do have the inside track. When the MMPR was designed, it was done under consultation with the police. A former police chief is leading the construction of whatever this legalization regime is going to be in Canada and so you know the police seems to be exercising an enormous amount of control over this process. (Jade Maple, entrevue, question 3.3)

La plupart des discours étudiés abordent le fait que la question du cannabis dépend des préoccupations stratégiques de différentes parties. Le langage employé pour ce cadrage est à

l'occasion plus dénonciateur, visant principalement à attribuer des responsabilités. Dans les exemples ci-dessus, les acteurs s'adonnent dans certains cas à des cadrages antagonistes ("adversarial framing") pour dénoncer les intentions et les démarches des parties impliquées, et dénoncer des conduites qu'on estime de mauvaise foi, par exemple (Knight and Greenberg 2011).

Le diagnostic politique établit donc que les problèmes reliés au système actuel prennent racine dans la lutte que livrent différents acteurs pour obtenir ou conserver du pouvoir, des ressources ou de l'influence. Lorsqu'ils emploient ce cadrage particulier, les acteurs font ressortir les liens entre la question du cannabis et les calculs qui animent l'arène politique autour de cette question. Le problème diagnostiqué ici est que le système actuel (ou le système à venir, dans certains cas) est conçu pour être au service d'intérêts particuliers. On relève donc un cas d'inégalités de pouvoirs et de ressources entre les groupes qui sont concernés par le cannabis.

### **Les diagnostics : quelques conclusions**

Dans ce chapitre, nous avons décrit les quatre types de cadrages diagnostiques que notre recherche nous a permis d'identifier à travers les discours de différents acteurs critiquant le système actuel de gestion du cannabis au Canada. Ce serait cependant une erreur de considérer ces types d'arguments comme s'ils étaient nettement séparés. En fait, la ligne est parfois fine entre un argument renvoyant au politique et un argument relevant de l'injustice sociale, par exemple. Il est aussi vrai qu'aucun des discours étudiés ne contient qu'un seul type de cadrage : tous les discours sont un agencement, une courtepoinTE d'éléments empruntant aux quatre catégories. Cela dit, la place et le poids accordés aux divers arguments forment un cadrage diagnostique particulier à chacune des organisations.

Par ailleurs, ces différents types d'argumentaires diagnostiques nous aident à comprendre comment le problème de la prohibition du cannabis peut être compris d'après différentes perspectives. Dans le discours soutenu, par exemple, par le gouvernement Libéral, on retrouve surtout le cadrage de l'efficacité : la légalisation vise à mieux atteindre les objectifs fixés par rapport au cannabis, à savoir contrôler convenablement la substance et protéger le public. Certaines organisations militantes relèvent aussi l'inefficacité des politiques actuelles, notamment en ce qui concerne l'accès au cannabis médical. Cependant, certains groupes avancent que le problème réside dans l'approche générale que le Canada a adoptée pour gérer certaines pratiques psychotropes. Ces cadrages critiques vont plus en profondeur, pour remettre en question les fondements et les objectifs du système actuel. Plusieurs acteurs qualifient le traitement réservé

aux individus liés au cannabis comme une pratique discriminatoire, fondamentalement inégalitaire, allant à l'encontre des droits et libertés. Enfin, le cadrage diagnostique politique attire l'attention sur les dynamiques asymétriques et les intérêts qui distordent le débat sur le cannabis. Ces cadrages constituent autant de façons de définir/de construire « le problème » avec le système actuel. À partir de ces diagnostics, on peut mieux saisir comment différentes conceptions du problème sont associées à des modèles de légalisation distincts.

## Chapitre 7 : Le cadre pronostique

Imaginer les ressorts précis d'une politique publique pour encadrer un produit de consommation est une entreprise multidimensionnelle et alambiquée. Dans *Economics of Excess*, sans même s'engager sur le terrain des substances illicites, Harold Winter (2011) survole toute la complexité des régulations qui s'appliquent au tabac, à l'alcool et à la nourriture. Il en va de même avec la légalisation du cannabis. Les questions sont nombreuses: quels buts poursuit-on à travers cette réforme? Quelles priorités mettre de l'avant? Quel modèle devrait-on privilégier? Comment s'y prendre, exactement?

Il ne s'agit pas dans ce chapitre de juger si tel ou tel modèle de légalisation est plus ou moins approprié, mais plutôt de voir quels éléments sont mis de l'avant dans les discours étudiés et comment chaque acteur présente la logique particulière de « son » modèle idéal. Notre objectif demeure d'explorer la diversité des points de vue : les différents acteurs pro-légalisation compris dans notre étude proposent des modèles reposant sur diverses prémisses. À partir des énoncés étiquetés comme faisant partie du cadrage pronostique, nous avons cherché à identifier des contrastes et des similarités dans les scénarios privilégiés par les acteurs.

Les groupes étudiés mettent de l'avant divers objectifs et priorités en se concentrant sur les sujets qui les préoccupent. Néanmoins, lorsqu'on examine leurs propositions dans le détail, on réalise que beaucoup de recommandations se recoupent et suivent des logiques communes. Malgré des perspectives divergentes, ces diverses visions de la légalisation ne semblent pas incompatibles et convergent sur plusieurs points, même si certains sujets demeurent controversés.

La première partie de ce chapitre traite de trois « pôles prioritaires » que nous identifions à travers le discours de nos organisations pro-légalisation. Dans la deuxième partie du chapitre, nous nous attardons à des aspects techniques clés des différents modèles et présentons pour chacun d'eux les points de convergence et les points contentieux dans les discours analysés.

### Principes et objectifs guidant les réformes souhaitées

Chaque organisation part de son cadrage diagnostique – la définition du problème avec le système actuel ou avec certaines propositions récentes – pour proposer une réforme basée sur des fondations que nous désignons comme « principes » et « objectifs ». Dans cette dimension normative du cadre pronostique, on ne traite pas encore des détails pratiques d'un modèle, mais des idées générales qui devraient le supporter. La notion de « principes » renvoie globalement

aux prémisses et aux valeurs qui, selon chaque acteur, devraient orienter le changement. Nous voulons ainsi examiner, à travers les différents discours, quels préceptes sont mis de l'avant pour concevoir un nouveau système.

Par ailleurs, la catégorie des « principes » se confond bien souvent avec celle des « objectifs ». Nous appelons « objectifs » les buts concrets et pratiques poursuivis à travers le pronostic proposé. Lors du caucus ouvert du 24 février 2016 (Caucus 2016), le sénateur Denis Massicotte a demandé aux panelistes et participants le but que devrait poursuivre la réforme : s'agit-il de réduire le marché noir et la criminalité? De réduire la consommation et de protéger les jeunes? Ces interrogations sont pertinentes et ne s'arrêtent pas là, comme le révèlent nos données. Dans les discours pro-légalisation, de nombreux objectifs peuvent être associés à la légalisation. Bien entendu, les solutions mises de l'avant doivent aider à réduire ou à éliminer les problèmes attribués au système actuel de gestion du cannabis. Cependant, la formule de légalisation proposée par chaque acteur est souvent liée à d'autres cibles, qui ne se limitent pas qu'à la mitigation des effets néfastes de la prohibition. Les différents discours étudiés décrivent d'autres objectifs pratiques qui doivent être atteints à travers la légalisation.

Nous avons donc rassemblé les énoncés correspondant à cette dimension du cadrage pronostique, afin d'identifier les principes et les objectifs défendus par les groupes militants étudiés. Notre analyse nous a conduits à regrouper cette variété d'arguments autour de trois « pôles » principaux, qui sont présentés et expliqués ci-dessous. Le premier pôle est celui de la santé et de la sécurité, le deuxième concerne les droits et les libertés et le troisième réfère à la création d'un marché libre et ouvert. Comme c'était le cas avec les arguments diagnostiques, les acteurs ne fondent pas forcément leur pronostic sur un seul type de priorités ou une seule catégorie d'objectifs. Plusieurs acteurs soulignent des éléments relevant des trois pôles, mais dans chaque discours, un élément est souvent plus névralgique que les autres, teintant l'ensemble de la vision décrite.

### ***Pôle 1 : La santé publique et la sécurité***

Un premier ensemble de priorités – ou « pôle » - s'inscrit sur l'horizon de protéger la santé et la sécurité des personnes. Les cadrages pronostiques partant de cette prémisse visent principalement à réduire les impacts négatifs potentiels liés au cannabis.

Les priorités de la santé et de la sécurité sont aussi évoquées par les tenants de la prohibition, ce qui peut sembler confondant. Les acteurs pro-légalisation défendant ces priorités

sont contre la prohibition parce qu'à leurs yeux la criminalisation et l'interdit génèrent ou empirent les risques. Les acteurs pro-légalisation qui font partie de notre étude n'utilisent donc pas les valeurs « santé » et « sécurité » pour prolonger un interdit, mais pour coordonner un système qui minimise les problèmes et optimise aussi les bénéfices associés au cannabis. Pour les acteurs qui mettent de l'avant la priorité « sécurité », l'objectif est de réduire le marché noir du cannabis, d'en évacuer autant que possible les éléments criminels, violents ou dangereux. On porte aussi une attention spéciale à des enjeux connexes comme la conduite avec facultés affaiblies : plusieurs acteurs mentionnent qu'une fois la substance légalisée, il sera important d'avoir les moyens de gérer convenablement cette question. Globalement, en matière de principes, l'approche « santé et sécurité » invite à la prudence, à des avancées lentes et précautionneuses, basées sur les faits et les données probantes.

Le CAMH, la CDPC, CSSDP, LEAP et certains membres de NORML-Canada émettent des discours plaçant clairement la santé et la sécurité des individus au cœur de leurs préoccupations, et au premier plan lorsqu'il s'agit de concevoir une nouvelle politique pour le cannabis.

Public health objectives need to be front and center in any cannabis policy. We are not prescribing them right now; we are saying you need to bring the public health experts to the table and to bring cannabis within a public health framework. (CDPC, entrevue, question 4.1)

La légalisation, jumelée à une réglementation stricte centrée sur la santé, ouvre la voie à des mesures visant la réduction des méfaits associés à la consommation de cannabis. (CAMH, *Cadre stratégique*)

Ces acteurs affirment que le principe directeur d'un nouveau système de gestion du cannabis devrait être la santé publique, notion qui signifie viser l'amélioration de la santé physique et mentale des individus à l'aide d'actions collectives concertées. Dans le cas de substances illicites, on cherche à sortir l'enjeu du champ criminel ou pénal pour se concentrer sur la réduction des risques, l'accès à des substances sûres et aux services d'aide et de traitement pour les personnes qui pourraient développer différents problèmes. Ces acteurs militants évoquent donc la légalisation comme une façon d'exercer un certain contrôle sur la substance, notamment sur la prévalence et les formes de consommation.

Les discours axés sur la santé publique mettent l'accent sur des populations dites à risque ou vulnérables, dont il faut plus spécialement se soucier en concevant une nouvelle politique sur le cannabis. Par exemple, dans l'optique de protéger les jeunes, plusieurs acteurs affirment vouloir retarder l'âge d'initiation, pour réduire les risques associés à une consommation précoce.

Aux jeunes s'ajoutent d'autres sous-populations identifiées « à risque », comme les personnes souffrant de maladie mentale, entre autres.

We need to create a more effective gatekeeper system to limit access to children, because there is good science that argues that the plasticity of the adolescent mind can be harmed by excessive cannabis consumption, so that's priority number one. (NORML, entrevue, question 4.2)

[La légalisation] doit être intégrée à une stratégie globale fortement focalisée sur la prévention, qui comporte un ensemble d'interventions ciblant les groupes à risque plus élevé de préjudices, comme les jeunes et les personnes ayant des antécédents personnels ou familiaux de maladie mentale. (CAMH, *Cadre stratégique*)

While the majority of people will not experience any bad effects from consuming marijuana, there are still some vulnerable groups, so that's why it's important that through education or through regulation the government try very hard, with the support of the private sector, to educate and discourage young people, and women who are pregnant, and people who have a history of schizophrenia or psychotic episodes from using cannabis. (LEAP, entrevue, question 4.2)

There are significant numbers of people that do develop tendencies or problematic usage of cannabis and services need to be available. We should be doing the same with alcohol and tobacco. (CDPC, entrevue, question 5.1)

Ces discours établissent que certaines sous-populations dites vulnérables devraient se trouver au cœur du raisonnement sur la légalisation : le but devrait être de minimiser les risques particulièrement pour ces personnes et de leur assurer les services nécessaires, tout en protégeant aussi l'ensemble de la population. Des discours similaires portant sur la santé des populations circulent déjà dans la sphère publique, notamment au sujet de l'alcool et du tabac. Les organisations endossant une approche de santé publique font clairement le lien entre le cannabis, l'alcool et le tabac, en proposant notamment de mobiliser les mêmes outils de régulation que ceux servant à gérer les deux autres substances et à encourager des comportements perçus comme plus sains. Nous reviendrons sur ces points dans les sections suivantes.

Ainsi, un premier groupe d'organisations peut être situé plus près du pôle « santé et sécurité », invitant à concevoir une légalisation basée principalement sur des objectifs de santé publique. Ces discours se concentrent sur le sort des populations en général et de groupes vulnérables en particulier. L'idée est d'adopter un raisonnement similaire à ce qui existe pour le tabac et pour l'alcool, des substances contrôlées qui font l'objet de campagnes de prévention et de réglementations visant à décourager les usages à risque ou problématiques. Selon les tenants de cette première approche, le cannabis devrait faire l'objet d'une logique similaire, en assurant

également que les personnes en difficulté disposent des services dont elles ont besoin pour se sortir de situations difficiles.

Dans d'autres discours étudiés, on met de l'avant d'autres principes directeurs pour penser la légalisation. Des tensions existent notamment là où l'on croit que l'approche mettant l'accent sur la santé publique brime ces autres objectifs ou pire, représente un prolongement ou une nouvelle forme de prohibition. En effet, comme la santé et la sécurité sont aussi des chevaux de bataille discursifs employés pour soutenir la prohibition, ces arguments sont considérés avec méfiance par certains acteurs. C'est ce qui nous amène à traiter des deux autres pôles perceptibles à travers les discours favorables à la légalisation.

## ***Pôle 2 : Les droits et les libertés***

En abordant les cadres diagnostiques, nous avons vu que dans plusieurs discours militants, la prohibition peut être présentée comme un système injuste allant à l'encontre des droits et libertés de différents groupes. Or, pour certains acteurs, la question des droits constitue également la priorité pour envisager la meilleure légalisation possible. Il s'agit non seulement de rejeter la criminalisation et les préjugés issus de la prohibition: il faut établir un système qui soit juste et qui soit conséquent avec la réalité entourant le cannabis et les gens qui s'y intéressent.

La priorité est donc ici de s'assurer que la légalisation ne reproduira pas les schémas néfastes de la prohibition et permettra aux gens de profiter librement du loisir de leur choix. D'après cette perspective, il faut s'assurer que la substance soit traitée honnêtement, sans en exagérer la dangerosité et en en admettant les attributs positifs. Cette priorité est également opposée à ce que le cannabis fasse l'objet d'un traitement « négatif », basé sur un biais défavorable à l'endroit de la substance :

Il n'y a pas de péché à être un amateur de cannabis [...]. Moi, j'aime ça, et là tu voudrais essayer de me rentrer dans un cadre légal? Pourquoi il faudrait me donner une contravention parce que j'aime une plante qui ne dérange personne ? (Bloc Pot, entrevue, question 4.2)

We shouldn't put up with any punitive taxes either; it's not a vice, and it's not a moral failing. (Cannabis Culture, Marc Emery, Cannabis in Canada Interview)

Canadians have a right to choose what they want to do with their bodies. So if they want to use cannabis - and so many Canadians already do illegally - then they should be allowed to do that without being worried about criminal prosecution. (Association de patients, entrevue, question 5.1)



En insistant sur les droits et les libertés des individus, les acteurs proposent une légalisation qui doit donc en finir pour de bon avec les restrictions, les contraintes et les jugements exagérés de la prohibition. On propose un système qui accorde une pleine liberté aux personnes qui souhaitent consommer du cannabis ou participer à l'industrie. Pour ces organisations, puisque la prohibition était une interdiction arbitraire et injuste à l'encontre de certaines pratiques, la légalisation doit être conçue avant tout de façon à répondre aux attentes et aux besoins de ceux qui apprécient et utilisent le cannabis. Dans l'optique des « droits et libertés », on conçoit la légalisation comme un système qui doit bénéficier à l'ensemble de la population, mais tout particulièrement aux gens qui ont jusqu'ici souffert de la prohibition plus ou moins directement.

The prohibition of cannabis is really an artefact of an earlier time, of an ignorant era. And just like many other things that we've outgrown and moved on from [...], we should be looking upon this as a mistake of the past, in the same way we look at racial discrimination or anti-gay sentiment or not allowing women to vote. This is an important civil rights movement and we should be looking at it as that. (Sensible BC, entrevue, question 5.1)

Pour les acteurs qui partagent cette vision, la légalisation est plus qu'un simple changement de régime : c'est une avancée sociale progressiste censée corriger une injustice. Les victimes de cette injustice doivent se trouver au centre des préoccupations et il serait inacceptable que la légalisation constitue un prolongement des mesures inégalitaires implantées sous la prohibition.

Il faut mettre les amateurs au centre. Si vous faites une politique pour des entrepreneurs, on ne va pas dans la bonne direction. Si vous le faites pour les enfants, on n'est pas dans la bonne direction. Il faut que ce soit les amateurs qui soient au centre de ces décisions-là, il faut que l'amateur redevienne un citoyen à part entière. (Bloc Pot, entrevue, question 4.1.4)

The law was unjust. It was unjust from the beginning, it never stopped being unjust, so we would hope, once we recognize that, that we would also correct past wrongs as best as we can. (CAMCD, entrevue, question 4.1.4)

There's going to be stuff that we need to debate and discuss, but we are going to discuss it [as] a legitimate demographic. We are citizens, entitled to full equal rights, so you can't punish us based on some perception that you have that this is a vice, or a weakness, or a moral failing. Marijuana can no longer be considered that anymore. It's a medicine, a euphoric; marijuana use is an active pursuit that adults can do in a free and just society without stigma or attack. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC Conference)

Il va de soi qu'un système équitable devra aussi respecter le droit acquis des patients qui utilisent le cannabis à des fins thérapeutiques. Concrètement, cela signifie que les patients doivent pouvoir obtenir divers produits de qualité, en quantité suffisante et à un prix abordable, notamment en pouvant avoir recours à la production à domicile :

Cannabis, when used for medical purposes, is an activity that has been recognized by the courts as a constitutionally protected right, so at a minimum [policymakers] cannot interfere with people's right to grow and consume for medical purposes. (Jade Maple, entrevue, question 4.2)

There are tons of sick Canadians who are suffering that could be treated with medical cannabis successfully, so we need to remember that and keep that in mind. If the policymakers do that, and involve everyone throughout the process, we can come up with informed, good legislation. (Association de patients, entrevue, question 4.2)

Si l'on se situe près du pôle « droits et libertés », la priorité est donc de changer radicalement la vision que la société et les autorités peuvent avoir de la substance. Selon les acteurs qui défendent cette approche, la légalisation devra passer par une discussion honnête et ouverte sur le produit, une conversation exempte des mythes qui ont longtemps soutenu la prohibition. Il s'agit de sortir d'un climat de peur pour avoir une conversation saine et rationnelle sur les véritables risques et aussi sur les bénéfices du cannabis.

Quand on dit « on ne veut pas banaliser », je dis au contraire : il faut décrocher, juste décrocher. [...]. Il faut dire que le cannabis, c'est bon! Il faut pouvoir le dire, parce que c'est vrai que c'est bon. Ben oui, il y a des risques, comme pour le sexe, pour l'alcool, comme faire du vélo, comme faire du jogging extrême [...]. Le cannabis est moins dangereux que toutes ces pratiques-là. [...]. Fumer un joint une fois par semaine, c'est assurément pas dangereux. (Bloc Pot, entrevue, question 4.2)

You'll want to have in place a very robust ability to have a public conversation about the harms and the benefits of cannabis, so that we come out of the shadows, so that society can have a real conversation. (CDPC, entrevue, question 4.2)

I think [policymakers] need to keep that in mind they have to stop treating marijuana as something dangerous that needs to be restricted, and start treating it as the reasonably safe benign medicine that it is. (Sensible BC, entrevue, question 6,1)

Ces acteurs militants insistent donc sur l'importance de changer la conversation autour du cannabis, de changer le ton et de réduire l'alarmisme, de façon à produire un système représentatif de la réalité.

En dehors des pôles santé/sécurité et droits/libertés, nous avons identifié un autre pôle davantage orienté autour de l'idée du marché libre. Le cannabis y est vu comme une commodité et le nerf de la guerre avec la légalisation est d'insérer ce produit de consommation dans l'économie légitime, en procédant de la meilleure manière possible. Une troisième perspective sur la légalisation s'articule donc autour de la construction d'un marché équitable, qui constituerait le meilleur environnement au sein duquel déployer une légalisation performante.

### **Pôle 3 : Un marché libre**

Plusieurs acteurs militants dans le domaine de la légalisation du cannabis portent sur cet enjeu des regards d'entrepreneurs. Il est important d'inclure cette perspective dans notre recherche, puisqu'en matière de cannabis beaucoup d'activistes sont aussi impliqués dans l'industrie. Le cannabis est une substance, un produit de consommation, la question de sa légalisation est donc intimement liée à la question de sa marchandisation. Les acteurs pro-légalisation qui priorisent la création d'un marché libre et ouvert considèrent que c'est la meilleure façon de satisfaire toutes les attentes et de s'assurer que le cannabis soit légalement bien intégré dans la société canadienne.

Pour plusieurs acteurs militants qui sont impliqués dans l'industrie actuelle du cannabis, la légalisation doit mener à l'établissement d'un marché où tous les joueurs honnêtes pourront trouver une place. Dans ces discours, on insiste sur la création d'un marché libre et diversifié, encadré adéquatement, pour permettre l'intégration d'une grande part des entreprises actuelles, qu'il s'agisse des dispensaires, des clubs compassion, des producteurs non autorisés, des créateurs et distributeurs de produits dérivés, etc.

Ignoring the existing players is a bad idea. They've got all the knowledge and the experience, and they are not going to go anywhere until you come up with a system that meets all of the same needs. (CAMCD, entrevue, question 6.1)

Je pense que la meilleure façon, c'est d'inclure les gens et d'ouvrir le marché. Le marché existe déjà, le marché répond à la demande: pourquoi on veut les éliminer ces gens-là? (Bloc Pot, entrevue, question 6.1)

These people are making very high-quality product that people want to buy. They are not simply going to disappear overnight. They don't get raptured on day one of legalization. They don't just disappear, so how to integrate them into a cannabis marketplace is the primary concern right now. (GCG, entrevue, question 2.1)

Lorsqu'ils tiennent un discours mettant l'accent sur le marché, les acteurs pro-légalisation insistent sur la nécessité de ne pas créer un marché de toute pièce, mais bien de légaliser le marché actuel. Ce faisant, les militants ébranlent la notion que le crime organisé domine le secteur du cannabis. On présente plutôt une grande part des joueurs de l'industrie actuelle comme de vrais entrepreneurs, prêts à se soumettre à des standards et à des règles, faisant preuve de bonne volonté et d'un réel intérêt pour le cannabis. On est d'avis qu'en créant un marché ouvert et accessible, les acteurs qui sont seulement intéressés par le profit facile abandonneront le

marché, puisqu'il ne sera plus aussi profitable que sous la prohibition, du moins si le système est convenablement conçu.

Le cannabis, ça reste une vraie plante, un objet réel, donc le Provincial doit organiser le marché, mais il ne doit pas *créer* un nouveau marché. Il doit faire en sorte que le marché actuel montre patte blanche et accepte de jouer le jeu. Je pense que la plupart des gens vont accepter de faire ça, si c'est pour être légitime. Il y en a plein qui vont partir. Tous les profiteurs vont disparaître et c'est ça qu'on veut! (Bloc Pot, entrevue, question 4.1)

The growing pot business thrives in an illegal environment. It's more lucrative that way. The closer we get to making cannabis legal or fair or just, the less money is involved. In the long run, of course, money is only important if it is ethically earned and ethically earned in a free market is the ideal circumstance. (Cannabis Culture, Marc Emery, entrevue Cannabis in Canada)

If you really like growing marijuana instead of growing 100 or 200 plants under threats of severe jail sentences, maybe instead of that you can grow a million plants outdoors, and be a real farmer. If you really love marijuana and you love growing it, then I think [legalization] will be a big benefit, but if what you really love about marijuana is being able to profit off prohibition, which is ultimately profiting off the misery of others, than legalization isn't going to be so good for you. (Sensible BC, entrevue, question 5.1)

Concrètement, suivant la logique d'un marché idéal, la substance devrait être disponible sous des formes diverses et via différentes formules commerciales, dans un système dynamique qui permet l'innovation et qui respecte des standards adéquats pour les producteurs, les distributeurs et les consommateurs.

De plus, ces acteurs sont d'avis que le marché doit permettre d'exploiter pleinement la légalisation du cannabis comme une opportunité de croissance et de développement. Dans la conception d'un marché approprié, les groupes « pro-marché » désirent voir une régulation qui permette d'exploiter toutes les opportunités qu'offre le cannabis :

If policymakers embrace a more decentralized model like craft cannabis, they will see jobs, entrepreneurial activity, and investment. You will have much more than one big producer with American backers producing a bunch of cannabis back east. If you instead have grow-ups across the country, dispensaries everywhere, [...] you have increased the amount of domestic investment and domestic job creation. (CGC, entrevue, question 5.1)

There is going to be backyard grow-ups in every little town in Canada as a result of Allard. If that's the world we live in, where cannabis is everywhere and people want to buy and smoke cannabis or ingest cannabis, why are we killing ourselves to create the world's most restrictive system? Can't we embrace it, can't this be a job creation opportunity? Can't this be a tourism opportunity? (CGC, entrevue, question 4.1)

Globally, Canada is known for being a wonderful place to source cannabis from. Growers have worked in this industry since 2001 and before, they have worked very hard, developing their particular strains and cultivation techniques and so now there is an internationally recognized Canadian cannabis brand called BC bud. That's just the generalized term, but

you know Canada has done very well in this industry despite it being currently illegal and the product is respected globally so we would need a regime that would allow those successes to continue. (Jade Maple, entrevue, question 4.2)

Pour ces acteurs, le marché du cannabis pourrait être un lieu d'opportunités où la substance pourrait offrir des avantages notables non seulement comme médicament et comme produit récréatif, mais dans divers autres secteurs, comme ressource industrielle, comme engin de propulsion des économies locales ou même comme attrait touristique.

Beaucoup d'acteurs militants pro-légalisation qui font actuellement partie de l'industrie du cannabis cherchent à ce que leur vision et leur participation soient reconnues dans le processus de création du régime légal. Pour ces groupes, il est essentiel de mettre un terme à la prohibition et de générer une réforme qui permette de légitimer le secteur actuel du cannabis. Selon cette perspective, les joueurs présentement investis dans l'industrie sont expérimentés et disposés à se conformer à des règlements qui régulariseraient leurs activités. La logique est la suivante : puisque ces acteurs répondent déjà à la demande, autant leur permettre de participer pleinement à un régime dynamique et diversifié qui offrirait par ailleurs d'importantes opportunités de croissance, d'innovation et de développement.

### **Conclusion sur les trois « pôles »**

Les trois pôles prioritaires que nous avons décrits dans cette section (la santé et la sécurité; les droits et libertés; et le marché libre) sont des repères certes approximatifs, mais qui nous permettent de faire ressortir les enjeux principaux autour desquels sont construits les discours pronostiques sur la légalisation du cannabis. Dans la plupart des cas, en décrivant une éventuelle légalisation, les acteurs abordent les trois dimensions. Cependant, le discours pronostique de chacun d'entre eux tend à se situer plus près de l'un des pôles. On pourrait avancer qu'une politique « optimale » ou équilibrée s'attarderait à ces trois thèmes prioritaires, de manière à les conjuguer harmonieusement, plutôt qu'à en choisir une seule.

Nous constatons également, à la lumière des différents discours, qu'il est peut-être simpliste d'associer un marché libéralisé à une hécatombe de santé publique, ou un marché contrôlé à une panacée pour contrer les méfaits pouvant découler de la commercialisation. D'après les acteurs

militants anti-prohibition, il faut y aller de finesse et de justesse en contemplant toutes les facettes de la question. Ces dimensions sont explorées plus en détail dans les sections suivantes.

## **Modèles et structures**

En ce qui concerne la légalisation du cannabis, il existe une multitude d'opérationnalisations possibles. On peut placer tout un éventail de régimes sur un spectre allant des modèles les plus étroitement régulés aux modèles plus « libéralisés », chaque option présentant ses particularités précises. Comme nous l'avons déjà souligné, tout régime encadrant la production, la distribution et/ou la vente d'un produit de consommation est nécessairement complexe. L'exercice théorique de concevoir l'application concrète d'un tel régime dans ses moindres détails techniques est pratiquement impossible. Il est donc normal que les acteurs considérés dans cette recherche ne s'avancent pas à présenter dans leurs discours une politique complètement aboutie. Cependant, à défaut d'élaborer une description exacte et complète d'un régime potentiel, les acteurs pro-légalisation ont une bonne idée générale de leur « système idéal ». À partir des principes et des objectifs défendus, les acteurs peuvent présenter les grandes lignes techniques du système envisagé.

Nous sommes ici au cœur de la recherche entreprise : la question du modèle à privilégier révèle très bien la variété des perspectives exprimées par les acteurs en ce qui concerne la légalisation du cannabis. Pour explorer cette dimension particulièrement importante, nous avons procédé en regroupant les idées structurelles qui suscitent une certaine unanimité, pour les distinguer des éléments plus contentieux. Il est très intéressant de constater que malgré des principes et des objectifs distincts, les différents discours étudiés présentent beaucoup de mesures concrètes semblables ou qui apparaissent du moins assez compatibles.

## ***Juridictions et autorités***

La majorité des groupes étudiés dans le cadre de cette recherche avancent que la légalisation devrait être une affaire essentiellement multijuridictionnelle. Selon les groupes dont nous avons étudié les discours, il est naturel et/ou nécessaire que la question du cannabis ne relève plus exclusivement du gouvernement fédéral, mais incombe principalement aux autorités

provinciales et municipales. Pour plusieurs acteurs pro-légalisation, les innovations encourageantes en matière de cannabis émergent principalement de ces juridictions:

A lot of the innovation comes from the local level, like in Colorado, at the county level; only some have opted in for recreational cannabis. In Canada, local municipalities could lead the way. (CDPC, Donald MacPherson, NORML Conference, Toronto 2014)

And really, around the world, although those are federal laws, it's cities and then states or provinces that really are the first ones to change. Before California legalized medical marijuana, San Francisco legalized at the city level, before Denver and Seattle and Vancouver. (Sensible BC, Dana Larsen, NORML Conference, Toronto 2014)

La majorité des groupes compris dans notre étude avancent qu'il serait plus pertinent que les niveaux de gouvernance inférieure soient en charge de définir et d'appliquer le nouveau régime.

Que ce soit en matière de santé, d'éducation, d'agriculture ou d'économie régionale, le cannabis est un champ de compétence provinciale. (Bloc Pot, *Plan économique*)

[Il faut] retirer le cannabis de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et créer un cadre qui attribue la responsabilité de la réglementation du cannabis aux autorités provinciales. (CDPC, *Se rendre au lendemain*)

Free the province to determine how they want it sold and regulated, like they do for alcohol. [...]. It will have a bureaucracy, and it will have problems, but it's how a smart federal politician would do it. Everything else is a quagmire. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC interview)

[We recommend] that cannabis should be fully legalized, and that its use, production, and distribution be properly regulated and taxed by provincial and local governments, much like alcohol and gambling. (Norml-Canada, site web, page "Statement of Principles")

Pour les militants pro-légalisation, il est évident que la configuration de la légalisation relèvera au moins en partie des autorités provinciales. On estime que le cannabis devenant une commodité en vente relativement libre, il serait normal que les provinces se chargent de l'encadrer. Quelques groupes envisagent que le gouvernement fédéral puisse formuler certaines grandes lignes du système à l'échelle canadienne, notamment en ce qui concerne les normes de santé publique :

I think Health Canada is going to set some very strict requirements on labelling, product testing, THC content declarations, handling, all that stuff [...]. (CGC, entrevue, scénario - 8.2)

I think what we are more likely to see very simplistic overarching federal regulation with slightly more specific provincial ones, and of course zoning and bylaws varying from municipalities to municipalities. So, ideally, we would have all three levels working together [...]. Similar to the way that we do alcohol: there are some general regulations for the whole country, and each province manages its own program. (CAMCD, entrevue, question 4.1)

Le fédéral pourrait donc avoir son rôle à jouer, mais le pouvoir de décision reviendrait aux provinces et aux autres échelles de gouvernance pour façonner des régimes plus particuliers. De

façon générale, le message est clair: le gouvernement fédéral ne devrait pas (ou ne *peut* tout simplement pas, selon les juridictions constitutionnelles) se charger de concevoir un seul modèle pour l'ensemble du Canada.

Selon plusieurs acteurs, si différentes juridictions se voient accorder la discrétion d'établir leur propre système, la légalisation offrira la possibilité de « tester » divers modèles. Ces expérimentations pourraient permettre de tirer des leçons intéressantes de chaque nomenclature.

[A decentralized scenario] leaves a lot of the decision about where and how cannabis is sold in the hands of the cities, which are the most appropriate venues, because frankly what's good for Vancouver isn't good for Edmonton and vice versa, so let's let the cities decide. Let it be the « laboratory of democracy » [...]. It's what's happened in Vancouver with the dispensary model [...] and now other cities are contending with what that looks like. (CGC, entrevue, scénario – 8.2)

Certains groupes encouragent aussi à déléguer la tâche au niveau le plus local possible, de façon à ce que les communautés puissent exercer un contrôle sur l'élaboration et la mise en place du nouveau système. Ainsi, elles auront la possibilité de définir un régime qui leur convienne plus particulièrement. Les membres de CGC proposent que les villes, plus spécialement, se dotent du modèle de leur choix :

I think that having different provinces with different rules could actually be good, because maybe we don't know exactly what the best system is for legalization, and so letting different provinces experiment with different variations - different age limits, different tax rates, whatever else - hopefully over time we would all converge upon the best system. (Sensible BC, entrevue, question 4.1)

Selon les groupes étudiés, il serait donc plus pertinent de laisser aux gouvernements provinciaux et même aux autorités locales le soin de déterminer une grande partie des aspects pratiques de l'application de la légalisation. On avance également que ces modèles seraient plus flexibles qu'un régime implanté à l'échelle canadienne.

Cela dit, nous avons relevé à travers les discours des acteurs certaines remarques qui, sans critiquer carrément l'approche, font ressortir des problèmes potentiels avec la notion d'une légalisation se réalisant principalement à l'échelle des provinces ou des municipalités. Quelques acteurs exprimaient des inquiétudes par rapport à un schéma où certaines dynamiques imprévues se développeraient entre les différentes juridictions.

There has to be a certain amount of freedom for provinces to adapt to their local circumstances, but I used to be concerned a lot about what's called arbitrage between the provinces, that is, provincial regulations that are not a good fit across the boundaries [...]. But that's going to be left to provincial negotiations. (NORML, entrevue, scénario - 8.3)



On avance qu'avoir une courtpointe de réglementations différentes pourrait générer des effets d'attraction imprévus, qui conduiraient, par exemple, des usagers à traverser une frontière pour s'approvisionner là où les règles sont moins strictes. Ces dynamiques s'observent effectivement dans certaines juridictions dans le cas du cannabis, ou avec l'alcool et le tabac. Si ces problèmes survenaient avec le cannabis au Canada, ils devraient alors être négociés entre les différentes juridictions.

Par ailleurs, parmi les groupes recensés dans notre travail de recherche, une voix dissidente s'élève sur la question de savoir s'il faut un système décentralisé. Contrairement à la plupart des personnes interrogées, le participant appartenant à une association de patients avait une toute autre perspective :

It needs to be federal [...]. We can't see a system where some provinces don't allow it or make it so prohibitive that we will just see a black market come back into it [...]. So I think it really needs to be a federal system. (Association de patients, entrevue, question 4.1)

Pour ce regroupement de patients, on peut s'imaginer qu'il est plus judicieux de proposer un modèle dirigé par le fédéral, principalement pour garantir la cohésion du régime d'accès au cannabis médical. Selon cette perspective, il serait inadmissible d'avoir des régimes trop restrictifs dans certaines provinces ou une mosaïque de réglementations qui compliqueraient déraisonnablement la vie des patients. C'est pourquoi un certain degré de réglementation pancanadienne serait peut-être nécessaire. Cela étant dit, la question du cannabis médical est complexe en soi et, d'après nos résultats, suscite des propositions encore plus diverses que la question du récréatif, si bien que nous avons choisi de lui consacrer une section propre, à la fin de ce chapitre. Nous y reviendrons donc plus en détail.

Ainsi, la majorité de nos organisations s'entendent sur le fait que la légalisation devra être une politique au moins plurijuridictionnelle. À propos du rôle des autorités dans le développement d'une légalisation éventuelle, nous avons aussi interrogé nos participants sur la question des conventions internationales sur les drogues illicites. Le Canada étant membre de ces conventions, l'enjeu a été soulevé dans les médias et dans divers rapports d'expertise. En effet, des juristes ont conseillé au gouvernement d'étudier avec attention les options disponibles en vertu des conventions avant de passer à l'action avec la légalisation du cannabis.

Dans leur discours, la majorité des groupes inclus dans notre échantillon ne considèrent pas les conventions internationales comme un obstacle préoccupant. Plusieurs admettent ne pas avoir une connaissance spécialisée en droit international, mais les acteurs proposent généralement deux

options pour aller de l'avant. Certains envisagent la possibilité d'expérimenter avec la légalisation tout en demeurant dans les paramètres des conventions, si le langage le permet :

I remember reading somewhere that there is language in that UN charter that allows room or could be interpreted as room [to say] « this is actually a laudable policy objective in the sense that we are trying to deal with the social problem of crime ». Now, even under our own controlled drugs and substances act, the minister has got the authority to allow any drug on the schedules to be used for medicinal purposes. (LEAP, entrevue)

The conventions themselves allow countries to do all kinds of things for scientific or medical purposes. You are allowed to do experiments. So they could simply declare we are doing a national experiment with legalization for reasons it's better to legalize marijuana for everybody, or we could just withdraw from those treaties. (Sensible BC, entrevue)

There is a process by which the Canadian government can say to the UN "we are vacating this particular part of the provision, but we are still adhering to the rest". It is a formality it's basically a form-filling process and [...] I don't think it's a real obstacle. (NORML, entrevue)

D'autres acteurs recommandent plutôt un franc retrait des conventions, avec ou sans réintégration accompagnée de réserves. Plusieurs groupes favorisent cette option parce qu'un retrait signifierait ouvertement les défaillances du régime international et pourrait contribuer à la discussion sur des réformes plus vastes :

Je pense que le Canada a ce pouvoir diplomatique là, d'arriver à l'ONU et dire « nous nous retirons, c'est un échec flagrant. On ne veut plus faire partie de ce conflit-là. On ne veut plus justifier nos actions internationales avec ce document-là ». (Bloc Pot, entrevue, question 4.1.3)

I think the correct thing to do would be to exit the international drug treaties by acknowledging that legalizing cannabis or creating a regulated market for adult use of cannabis is outside of the treaties system, and then apply to come back into the treaty very much like Bolivia did with coca leaves. [...] That would be a big signal to the rest of the world that we are taking this seriously. It would also highlight how the treaty system is flawed. (CDPC, entrevue, question 4.1.3)

Ainsi, pour ces acteurs militants, les engagements du Canada en vertu des conventions internationales ne poseraient pas un véritable problème. Cette perspective peut s'expliquer du fait que les organisations militantes pro-légalisation observent cet enjeu à une échelle beaucoup plus « locale ». Marc Emery résume bien la conclusion à laquelle arrivent plusieurs groupes pro-légalisation; les dynamiques qui poussent pour une véritable réforme résident au niveau local. Si la prohibition était une politique « top-down », la légalisation doit être l'inverse :

People are still getting busted for selling bongos, for possession, for dispensaries, but in some places, especially in Vancouver, it's what's been successful: municipal and local level initiatives [...]. You make the change locally first. Then it works its way up. People say: "oh,

it's the UN treaties", but it works the other ways around. (Cannabis Culture, Marc Emery, Vancouver Cannabis Conference)

Les acteurs pro-légalisation dont nous avons étudié les discours sont aussi nombreux à proposer que la conception de la légalisation soit une affaire inclusive; il est essentiel pour plusieurs acteurs – même appartenant à des perspectives différentes – que toutes les parties concernées participent à la conversation sur la construction d'un régime légal:

I think the number one thing is to consult stakeholders and protect patients. So throughout the entire process all of the stakeholders need to be consulted, whether it's dispensaries or patients or licensed producers or recreational users or drugs dealers or whoever it is. They need to be consulted. I say that jokingly, but at the same time it really is true that there are so many stakeholders in the legalisation of cannabis. (Association de patients, entrevue, 4.2).

Il est important de veiller aux intérêts de tous, y compris des cultivateurs qui sont trop souvent les « méchants de service » des médias prohibitionnistes. Voilà pourquoi le Bloc Pot utilise toujours le terme « amateur de cannabis », sans distinction entre les consommateurs, producteurs ou revendeurs (Bloc Pot, site web, page "les idées préconçues")

The federal government should establish an expert commission to consult with provinces, municipal governments, First Nations, public health experts, civil society organizations (including groups representing people who use drugs), business and law enforcement with a mandate to propose a public health framework for the legal regulation of the non-medical cannabis market in Canada (CDPC, *Cannabis Policy Brief*)

Ce souci d'inclusion paraît important pour l'ensemble des groupes, indépendamment de leur perspective plus particulière. Dans leur discours, les acteurs pro-légalisation que nous avons étudiés réclament tous des consultations larges et inclusives pour la mise au point de la légalisation. Beaucoup d'organisations recommandent également une forme de suivi ou de supervision, suivant l'implantation du régime légal. Les acteurs pro-légalisation soulignent qu'il est nécessaire de faire la collecte des données pour pouvoir évaluer le système développé et l'améliorer au besoin. Cette approche paraît faire consensus chez plusieurs groupes:

Federal and provincial authorities should develop and implement monitoring and evaluation systems that can measure the health, economic and social impacts of a new regulated cannabis market. They should also provide support for social and clinical research that examines these impacts resulting from new and emergent regulations, in order to adjust regulatory schemes, if and when necessary, based on evidence. (CDPC, *Policy brief on cannabis*)

I would love to see follow-up research and evaluation research before and after the legalization of cannabis. In fact, what I would like to see is the government delay any reform for at least a year or two years while they set up the research apparatus necessary. You got to have some baseline data so they can do good research. (LEAP, entrevue, question 6.1)

[Il faut] un suivi centralisé sur cette question-là, pour voir ce qui en découle réellement et concrètement. Parce que ce serait ça l'erreur: la libéralisation, ça ne veut pas dire laisser ça à tout vent et ne rien faire non plus. Il faut rester alerte. (Bloc Pot, entrevue, question 6.2)

Un gouvernement légalisant l'usage de cannabis devrait définir clairement ses priorités et ses objectifs, établir des indicateurs mesurables de ces objectifs, et intégrer la capacité et la flexibilité de s'ajuster au besoin selon les résultats d'une évaluation des répercussions de la démarche choisie (CAMH, *Cadre stratégique*)

De telles suggestions peuvent paraître évidentes, mais lors de l'implantation du régime d'accès au cannabis médical, beaucoup d'observateurs notaient l'absence d'un système de collecte de données destiné à saisir les résultats du programme et à mieux comprendre l'usage du cannabis thérapeutique. Que les organisations proposent sérieusement l'instauration d'un corps de recherche sur la légalisation du cannabis n'est donc pas accessoire. Par ailleurs, plusieurs organisations insistent également pour que l'information circule librement au sujet du cannabis en tant que tel, particulièrement de façon à bien informer les jeunes consommateurs et à établir un véritable dialogue avec eux, ce qui peut contribuer à une meilleure gestion des risques :

Ne soyons pas naïfs : il va toujours y avoir des jeunes qui vont en fumer. Le vrai problème avec les jeunes, c'est le discours qu'on leur donne, l'information qu'on leur donne. (Bloc Pot, entrevue, question 4.1)

Young people are very aware of the actual science. Instead of trying to scare people with incorrect statements, a real public engagement would be necessary. (CDPC, entrevue, question 4.2)

Drug education is an empowerment. Young people should be provided with all the information available and encouraged to make their own decisions about their physical and mental health. [...]. All education should acknowledge and respect young people's personal experience, a discussion that should be approached only in a space of compassion and non-judgment. (CSSDP, *Chapter manual*)

Les acteurs semblent s'accorder sur le fait que la légalisation doit s'accompagner de recherches sérieuses et d'une ouverture publique pour parler de la substance et diffuser de l'information diverse à son sujet.

Un autre point de convergence dans les discours pro-légalisation que nous avons étudiés se rapporte à l'aspect « rétroactif » de la légalisation. Les groupes qui déploient un cadrage axé sur les droits et libertés, comme le Bloc Pot, Sensible BC et Cannabis Culture par exemple, plaident fortement pour que la légalisation ait des effets rétroactifs immédiats et entiers. Ces groupes jugent primordial que les individus condamnés ou pénalisés à cause du cannabis bénéficient d'une amnistie ou d'un pardon:

Amnistie totale pour tout le monde sans exception. Sans exception, parce que même si on dit « ah, mais il avait une arme à feu en même temps alors... ». Attends, non : est-ce qu'on a fait une erreur avec la loi en partant? Oui. [...] Et peut-être qu'on a une arme parce que le marché a une valeur, parce que c'est prohibé. Peut-être qu'en plus, c'est indirectement lié à la prohibition et qu'on pourrait même reconsidérer ça éventuellement. (Bloc Pot, entrevue, 4.1.4)

Well there's no question to me that everybody with possession charges or convictions should have that removed and optimally, I believe everybody in jail for any kind of marijuana offense should have that eliminated [...]. Ultimately, this Prime Minister or a future one needs to apologize to that hundred year worth of people that were persecuted by that [system]. (Sensible BC, entrevue, question 4.1.4)

Pour ces groupes qui conçoivent avant tout la légalisation comme un moyen de corriger un tort historique, il sera important que la mesure soit réparatrice à grande échelle. Cela dit, les groupes préoccupés avant tout par la santé publique ou par d'autres priorités abordent également cette dimension, bien que tenant des propos plus modérés :

[Something should be done] quickly, expeditiously, but on a case-by-case basis. I don't think it would be prudent to just issue a blanket amnesty for anybody who has been convicted or have their criminal record wiped clean. [...]. It's got to be done on a case-to-case basis, but certainly if it's a case simply of cannabis possession or use that should be wiped clean and their record should be expunged (NORML-Canada, entrevue, question 4.1.4).

Well I think [the cases] should be looked at if they are non-violent offenses. They should be seriously looked at depending on what the offense is. If it's a possession offense, they should have their record expunged. If it's a traffic offence, they might treat those on a case-by-case basis. (CDPC, entrevue, question 4.1.4)

Certaines nuances sont donc perceptibles, mais tous les groupes s'entendent néanmoins sur le fait que la légalisation doit avoir une certaine portée rétroactive et la question d'émettre un pardon pour la possession simple faisait l'unanimité parmi les organisations étudiées. À ce sujet, chaque groupe manifestait une opinion similaire à celle du participant de LEAP :

For those that have convictions for simple possession of marijuana, the government should issue a blanket pardon. That would be a humanitarian, symbolic, meaningful response. (LEAP, entrevue, question 4.1.4)

Pour résumer, en ce qui a trait à savoir quelles autorités devraient gérer la création et l'application de la légalisation, les groupes pro-légalisation compris dans cette recherche, malgré leurs profils très divers, s'entendent sur le fait que la réforme sera mieux articulée si elle repose sur des particularités locales et se traduit par différentes expérimentations qui devraient faire l'objet de recherche et de discussions ouvertes. Selon les acteurs militants, les provinces et les villes devraient définir les rouages de leur propre régime en s'efforçant de consulter toutes les parties intéressées. Le nouveau régime devrait avoir une certaine portée réparatrice et offrirait

l'occasion au Canada de se positionner à l'international par rapport aux conventions internationales sur les drogues.

### ***Quel système d'encadrement?***

Tous les participants avec lesquels nous nous sommes entretenus et tous les groupes dont nous avons examiné la documentation s'accordent sur le fait que le cannabis comme commodité sera encadré d'une façon ou d'une autre, comme il en va de tous les produits commerciaux:

Le cannabis commercial, qui se rend au public, celui que la société accepte, qui est disponible, c'est normal qu'il passe à travers un certain régime de contrôle; comme n'importe quoi. (Bloc Pot, entrevue)

La question est surtout de savoir à quoi ressemblera ce régime, d'élucider comment le cannabis doit être encadré et par qui précisément. La réglementation doit-elle être stricte pour assurer un contrôle étroit ou plus souple, pour répondre adéquatement à la demande?

Les activistes de Cannabis Culture avancent qu'un système régulé au minimum serait idéal pour mettre définitivement fin à la prohibition:

Vancouver is the ideal setting, where people are self-regulating [...]. We don't need regulation, no one is getting poisoned, no one is getting sick, there's no chaos on the street, no gang shooting, nothing. (Cannabis Culture, Marc Emery, UBC interview)

Everybody should be able to use cannabis. It's a plant that saves lives; there should be no rules, no taxes, no restrictions. I believe in that, but I'm also a realist, I know the way policies are. (Cannabis Culture, Jodie Emery, NORML Conference, Toronto 2014)

Les Emery sont d'avis qu'un cadre rigide autour du cannabis commercial n'est pas nécessaire. Les acteurs opposés au développement d'un système « sur-réglementé » sont néanmoins conscients qu'un régime complètement libéralisé est improbable : la légalisation s'accompagnera forcément de règles particulières. Pour leur part, les organisations qui mettent l'accent sur la santé publique suggèrent un régime composé de règles assez strictes encadrant notamment la distribution et la consommation du produit:

We have an opportunity with cannabis to learn from alcohol and tobacco, from all the things we didn't do well with alcohol and tobacco. We have the possibility not to do those same mistakes again. [...] [It should be regulated] the way we regulate other businesses that bring psychoactive products to the market. We have most of the machinery to do that and to look at issues of production, quality control, and retail. I really don't think it's rocket science, and we already practice it with the other two substances. (CDPC, entrevue, question 5.1)

L'objectif est d'optimiser les avantages pour le plus grand nombre en alliant des politiques et des interventions ciblées à l'échelle de la population. C'est cette philosophie qui préside aux démarches canadiennes concernant l'alcool et le tabac, et qui devrait également guider notre démarche concernant le cannabis. (CAMH, *Cadre stratégique*)

I think that our best path forward is to embrace a public health model based on the best lessons learned from alcohol and tobacco regulations. (NORML-Canada, entrevue, question 1.3)

If we look at the way that young people have abandoned smoking since 1980, it is remarkable [...]. We've been able to accomplish that worthwhile goal without putting a single young person in jail so that's what makes me very hopeful about a combination of policy that involves regulation and education. (LEAP, entrevue, question 4.1)

Les acteurs concentrés sur la santé publique sont donc d'avis qu'il est important de s'inspirer des modèles existants – même plus ou moins imparfaits – puisque l'alcool et le tabac font effectivement l'objet de contrôles fondés sur la gestion du risque. Ces acteurs mettent aussi l'accent sur la nécessité d'encourager la consommation responsable et la modération. Comme nous l'avons déjà brièvement mentionné, plusieurs acteurs proposent que cet objectif soit atteint à travers le déploiement de règles qui permettraient éventuellement l'évolution des « normes sociales » influençant les pratiques de consommation :

You can argue that its constraints of civil liberties that you have to go outside to get a cigarette, but it's where we have arrived as a society. Social norms were impacted by regulation, not just education and research, but regulation. (CDPC, Donald MacPherson, NORML Conference)

L'idée serait notamment de favoriser une consommation maîtrisée, d'amener les gens à préférer des types de produits moins concentrés, et à utiliser des modes de consommation moins nocifs pour la santé.

From a public health point of view, you'll want to encourage less harmful forms of administration. You'll want to have a range of strains available, various level of THC available, and you might want to price them at a different range, so pricing a lower level of THC less than a higher content, which is being done with alcohol in some places. (CDPC, entrevue, question 4.1)

I would like to see social norms around moderate, responsible use of lower-dosage products the way we have encouraged people to pick beer over spirits. (NORML, entrevue, question 4.2)

Les différentes organisations préoccupées par la santé publique avancent donc qu'une régulation adéquate peut aider à créer des tendances plus saines autour du cannabis. Cela dit, si cette idée d'influencer les normes informelles entourant la consommation de cannabis préoccupe particulièrement les acteurs mettant l'accent sur la santé publique, l'idée est aussi présente chez des acteurs qui ont une autre vision. Tous les acteurs pro-légalisation semblent favorables au

développement graduel d'un genre « d'éthique », d'une « culture » du cannabis qui permettrait à tout le monde de profiter de la substance dans les meilleures conditions possible. Les autres groupes croient cependant que cette éthique se développera avec le marché et chez les consommateurs sans qu'il soit nécessaire de recourir à une réglementation stricte.

Par ailleurs, établir un parallèle avec l'alcool et le tabac génère une association qui laisse certains groupes militants perplexes, surtout ceux qui cherchent à remettre en question la dangerosité présumée de la substance. Pour ces groupes, il serait injuste de traiter le cannabis comme ayant les mêmes impacts néfastes et les mêmes risques afférents que l'alcool ou le tabac. Plusieurs groupes s'inquiètent de voir le gouvernement, notamment, adopter une attitude beaucoup trop « grave » par rapport à la nature de la substance :

L'objectif du modèle du cannabis, c'est que ce soit un modèle qui réponde à la réalité du cannabis. Présentement, on essaye de nous faire [penser à] une réalité comme celle de l'alcool fort avec des alambics. C'est ce modèle-là qu'on veut nous rentrer dans la gorge, ce qui n'a aucun rapport avec la réalité du cannabis. (Bloc Pot, entrevue, question 6.1)

Certains acteurs sont donc mal à l'aise à l'idée de prioriser la santé et la sécurité si cela peut mener à la surréglementation. De l'avis de ces acteurs, d'autres modèles seraient plus appropriés pour optimiser les bénéfices de la légalisation. D'après ces groupes, le cannabis est une substance unique qui demande son propre modèle, fondé sur ses caractéristiques propres. On propose alors de concevoir un régime qui ressemblerait à d'autres produits qu'au tabac ou à l'alcool, ce qui projette une image bien différente de la substance:

Le modèle n'aura pas le choix d'être original. Il va se situer quelque part entre le modèle de la bière, du vin, entre celui des légumes et des fruits, celui du lait et du fromage, celui du café et du tabac. (Bloc Pot, entrevue, question 6.1)

The most important thing for policy makers is to understand that cannabis is not alcohol or tobacco or coffee. Cannabis is its own thing, and so to fall back on these models that they feel comfortable with is not good policy for cannabis. It needs to have its own policy, because it's its own animal. (CGC, entrevue, question 4.2)

Parler du cannabis en le comparant à une plus grande variété de produits ou en le considérant comme une substance unique en soi élargit les options en termes de régulations possibles.

Les acteurs militants pro-légalisation attribuent à différentes entités la charge d'assurer le bon fonctionnement du système de gestion du cannabis. Pour certains groupes, comme la CDPC ou LEAP, il est nécessaire de s'en remettre principalement au gouvernement pour établir une



régulation et la faire appliquer. D'autres groupes militants proposent d'accorder aux acteurs de l'industrie eux-mêmes une voix dans ce processus et au moins une part d'autorégulation, pour éviter une réglementation excessive. Plusieurs acteurs affirment notamment que cela trahirait la bonne volonté des participants et la nature d'un marché qui, nonobstant son illégalité, existe déjà.

The dispensaries aren't trying to violate city rules. Once you are set up and you are established, and then they tell you « oh now you've got to shut down, because we made a bunch of new rules acting retroactively », that's very problematic. People would have followed the rules as long, as long as they are reasonable. We are happy to follow the rules, but if we don't know what they are or we can't follow them... (Sensible BC, entrevue, question 7.1)

The Cannabis Growers of Canada (CGC) are working with our members across the cannabis economy to develop a Code of Conduct that will govern the business practices of our members. CGC believes that as we move towards the full legalization of cannabis, it is vital that our community self-declare the high standards and values we already hold, and articulate those clearly and openly to the wider public. (CGC, *Code of Conduct*)

[Current cannabis industry actors] would be comfortable carrying on business as usual, but I think they understand at the same time that as we get closer to a legalized environment the rules become more clear, customer expectations become more clear, and so they want to evolve to the higher standards (Jade Maple, entrevue, question 1.3)

Ces acteurs affirment donc que parmi les producteurs et distributeurs qui répondent actuellement à la demande de cannabis au Canada, une bonne partie est prête à créer des règles fonctionnelles et à s'y conformer pour voir leur entreprise enfin légitimée. Pour beaucoup d'acteurs pro-légalisation, intégrer et réglementer le marché actuel devrait pouvoir se faire en collaboration avec les acteurs de cette industrie, puisque ces joueurs travaillent déjà à régulariser leurs pratiques. Plusieurs participants soulignent également qu'une certaine « régulation » s'effectuera par la demande : les consommateurs de cannabis au Canada ont déjà atteint un certain niveau de sophistication faisant en sorte qu'il serait difficile de leur vendre un produit de mauvaise qualité, qui ne répondrait pas vraiment à leurs préférences et leurs désirs :

The person who uses a lot of cannabis now, they most likely understand it, appreciate it, and want good quality product. The heavier users are more likely to be connoisseurs, to know what they want and to react very adversely against monopolization and low-quality product, or contamination. [With low-quality product], you are going to lose all those costumers and they are going to be the backbone consumers of any legalization. (Sensible BC, entrevue, scénario - 8.1)

[Many] cannabis consumers [...] are very intelligent consumers that know exactly what they are looking for, and I think the companies that produce cannabis will be dealing to some extent, and maybe a large extend, with a fairly sophisticated market. It's not as if it's a new substance. It's been around for a long time. (CDPC, entrevue, scénario – 8.1)

L'expérience est aussi partagée par les amateurs [...] comme ça, quand tu vas aller acheter du *weed*, t'auras pas nécessairement besoin d'un hyper-contrôle de la régie non plus : tu vas

être capable toi-même de voir : c'est un produit que tu peux prendre dans tes mains, que tu peux regarder et tester. (Bloc Pot, entrevue, question 6.1)

Les groupes proches ou issus de l'industrie du cannabis croient que les joueurs actuels pourraient s'autoréguler assez efficacement, d'autant plus que leur clientèle possède déjà des standards relativement élevés. Cela dit, pour les acteurs espérant une intervention minimale dans le marché, les règles pourront toujours être remises en question, pourront être conçues et appliquées de différentes manières, évolueront avec le temps. Plusieurs acteurs rappellent que l'on a graduellement, au fil de nombreuses années, assoupli les règles régissant la vente d'alcool depuis la fin de la prohibition, par exemple. Il pourrait en aller de même avec le cannabis : d'après ces acteurs, les autorités iront initialement de l'avant avec un régime plus strict et au fil de luttes et d'évolutions, ce régime sera progressivement desserré :

That fight is never going to end. Remember we had alcohol prohibition in BC from 1925 to 1932, and when they ended the "prohibition", they only sold three hours a day, a couple of days a week. You still needed a doctor's note, and needed to sign in. It was all those ropes and red tape, and we are only getting it right now, 65-80 years later, where you can go and buy alcohol, beer and wine at the store and brew your own stuff. It took 50 years for people to have the right to make their own wine and beer. (Cannabis Culture, Marc Emery, Cannabis Canada interview)

La discussion sur la configuration d'un régime légal pour le cannabis fait donc intervenir des concepts présents dans d'autres débats entourant certains produits de consommation. L'autorégulation, en particulier, fait aussi partie du débat sur la régulation de l'alcool. Les fabricants d'alcool plaident que leur industrie sait respecter les règles du jeu sans que les autorités aient à se mêler de réguler les produits et leur distribution. Dans le domaine de l'alcool, cette philosophie est remise en question par les intervenants en santé publique : on doute que les acteurs industriels et commerciaux puissent cumuler le rôle de fournisseurs et de régulateurs de l'industrie (Alcohol and Public Policy Group 2010). Pour notre participant issu de CGC, cependant, il est possible de combiner autorégulation et standards de qualité élevés, pour l'obtention du meilleur modèle possible en ce qui concerne le cannabis :

Our ideal model looks a lot like wine or one of those types of system where there is a high level of self-regulation. And by high, I don't mean that we do all self-regulation, I mean that our standards are very high. (CGC, entrevue, question 4.1)

Les groupes militants pro-légalisation défendent donc des degrés variables de contrôle et proposent des méthodes différentes, s'accordant néanmoins sur le fait qu'il faudra générer un

cadre autour du cannabis. Pour les tenants de la santé publique, il est essentiel d'établir des règles qui seront véritablement appliquées et respectées. Pour les acteurs pro-marché ou les groupes dont la vision est axée sur les libertés, il faut avant tout se baser sur la réalité des consommateurs et de l'industrie réelle. De ce point de vue, les petites et moyennes entreprises clandestines qui se sont créées sous la prohibition seraient aptes à définir et à maintenir des standards qui assureraient à la fois la protection des consommateurs et la pérennité de l'industrie à différents niveaux. Voyons maintenant comment ces différentes visions s'appliquent en ce qui a trait à la production et à la distribution, dans la pratique.

### ***La production***

Qui pourra produire du cannabis ou des produits dérivés? Comme nous l'avons déjà vu, plusieurs acteurs recommandent l'intégration du marché actuel dans l'économie légitime. Suivant cette proposition, ceux qui produisent déjà du cannabis (ou différents produits à base de cannabis) devraient avoir la possibilité de se joindre au marché légal pour répondre à la demande en se conformant aux règles d'un secteur légalisé. Pour les organisations mettant l'accent sur la santé publique, il est avant tout essentiel que les producteurs – quels qu'ils soient – se conforment aux normes établies dans l'optique de contrôler les risques. L'ensemble des acteurs militants s'accorde néanmoins sur le fait que les producteurs devraient s'inscrire dans un régime réglementé et être sujets à des contrôles pour assurer la qualité des produits et le respect des règles du secteur :

For the purpose of commercial sale, it needs to be licensed producers. Not necessarily the current ones, but some kind of regulated producer who is inspected by a government agency to check for quality. (Association de patients, entrevue, question 4.1)

We allow reasonable professionals to do all the things that go into the beer-making process. We don't police every single one of the steps. We regulate at the reasonable times. The government verifies the alcohol content of the beer, makes sure that every case of beer that was produced was accounted for in the excise taxes [...]. (CGC, entrevue, question 4.1)

Je pense qu'il faut établir une régie à laquelle tu vas demander ton permis de producteur, parce que tu dois être contrôlé par rapport à comment tu produis. Le MAPAC va débarquer, va vérifier comment ta ferme fonctionne, tu utilises quel genre de pesticides, quel est le produit fini, s'il y a une taxe d'accise dessus. Il faut que ça passe par un goulot d'étranglement et qu'il y ait l'étampe dessus, donc la régie sert à ça et à l'étiquetage, à faire les tests pour voir s'il n'y a pas de moisissures, pas de ci ou de ça. (Bloc Pot, entrevue, question 2.1)

Nonobstant leurs objectifs ou leurs priorités, les acteurs pro-légalisation s'entendent donc généralement sur le fait que les producteurs seront soumis à une forme de réglementation similaire à celle encadrant d'autres produits agricoles. Cela dit, il est important de noter ici que même au Colorado, même après plusieurs années, la question des contrôles de qualité est encore sur la planche à dessin. Les tests et les procédures sont toujours en train d'être développés et standardisés. Établir des normes de production claires devra faire l'objet d'une longue discussion et d'un processus d'essais et erreur.

Aucun des acteurs étudiés ne paraît en faveur d'une production gouvernementale : « nationaliser » la production de cannabis ne semble pas une option pratique ou envisageable. De plus, même si la plupart des acteurs semblent ouverts à ce que de « gros » producteurs – comme les producteurs autorisés du régime d'accès au cannabis médical, par exemple – participent au système, chaque organisation insiste que d'autres entités doivent pouvoir y trouver leur place. La majorité des acteurs rejettent assez clairement la possibilité de générer un monopole ou un oligopole semblable à ce qui a été établi pour le cannabis médical avec le MMPR.

There's this ongoing assumption that LPs [licensed producers from the medical cannabis sector] are going to be producing recreational cannabis, and I think that's a pretty dangerous assumption that needs to be questioned (association de patients, entrevue, question )

[...] The suppliers shouldn't be limited to just one or two companies that have some kind of monopoly. Anybody who wants to get into that industry, like any other industry, should be able to as long as they meet some minimal standards. [...] It's very difficult for any one company to get a monopoly on the marijuana industry. The only way that could happen is if the government gave a monopoly and prevented anybody else from doing it, and that would be the same as prohibition. That would be the same as what we have now (Sensible BC, entrevue, question 1.3)

[Policymakers] need to put cannabis in context with other permitted substances like alcohol and tobacco, look at the relative risk and construct a regime accordingly. To monopolize all production and distribution in the hands of the government would not work because they are not doing that with alcohol and they are certainly not doing that with tobacco either. (Jade Maple, entrevue, question 4.2)

D'un autre côté, certains acteurs font remarquer que si un système oligopolistique était créé, le marché actuel poursuivrait simplement ses activités.

En fait, pour beaucoup d'acteurs militants pro-légalisation, avoir un marché favorisant de plus petits producteurs serait préférable. Pour la CDPC, par exemple, il serait pertinent de réguler le marché de manière à éviter le développement de grosses compagnies dans le secteur du cannabis :

[Legalization] might include some size restrictions, so we don't foster a batch of big cannabis type of companies. Washington State is trying to do that, to keep the cannabis industry made up of smaller players as opposed to bigger ones. (CDPC, entrevue, question 4.1)

Les acteurs qui désirent voir un marché libre et ouvert insistent plutôt sur la nécessité d'une production diversifiée, parce que cela répondra de façon plus adéquate à une demande variée et permettra l'intégration des producteurs actuels.

If we look at the booze model [...], you have Molson and Coors, but you can also go to small breweries. You can find the fancy unique things or the big mass produced things. Everybody can find somewhere they are more comfortable. The market is there for all kinds of opportunities. Some will want a high-end bud; some will want to buy a 12-buck pack. People have different standards and desires. (Cannabis Culture, Jodie Emery, NORML Conference Toronto 2014)

We need to remember small businesses are important. We cannot just create these huge acreages of marijuana growth for recreational purposes, and that's it. It is an important to protect the growers [...]. (Association de patients, entrevue, question 4.2)

You do have similar things in food production: lots of organic farms and local farmers markets, and a big push actually to make sure that people are supporting their local food production economy. And at the same time you also have the big corporate giants, we imagine a workable system would probably have both. (CAMCD, entrevue, question 4.1.2)

If you go to a liquor store to buy wine, there are a hundred companies that produce wine. Some of those companies are big huge companies that produce millions of gallons, and some of them are small little niche producers that might only make a little bit of their stuff. We feel that model is appropriate for cannabis. (Sensible BC, entrevue, question 4.1)

Les acteurs militants pro-légalisation qui pensent en termes de marché ouvert favorisent donc un modèle où tous les types de producteurs auraient leur place, en mettant par ailleurs l'accent sur les petites et moyennes entreprises. Il semble donc que la majorité des acteurs désirent une économie du cannabis basée sur un modèle plutôt « artisanal » (“*craft*”) de petits producteurs offrant une variété de produits. Plusieurs acteurs comparent en cela leur modèle idéal à celui du vin ou des bières de micro-brasserie:

The future is a craft cannabis economy. [We got] to the point where beer can be sold in grocery stores, beer can be made in small batches by local artisans using local ingredients [...]. Why is cannabis any different? Why are we deciding we are going to go back to the 1970s approach to alcohol when we can go for the 2015 approach to cannabis? What we are saying is that it's ok to be a small producer, as long as you do everything above board. It's ok to be a local dispensary, as long as you are complying with local zoning issues. The cannabis economy can be craft; it can be like craft beer and like wine. (CGC, entrevue, question 3.3)

Cannabis, by and large, has been driven by the small craft companies. There are so many strains out there, and you have to view strains as a beer label. You've got your ales and lagers and stouts, and in cannabis you've got your *indicas* and *sativas*, and then from then

you've got hundreds of different strains that are out there, each with their own properties. So it's really an industry where there is a lot of diversity in the product and the manufacturers want to maintain that diversity. (Jade Maple, entrevue, scénario – 8.2)

La question de la production à domicile fait aussi relativement l'unanimité parmi nos participants. À leurs yeux, il semble désormais complètement incohérent de proposer une légalisation où les gens ne pourraient pas produire de façon domestique, pour leur propre usage. Cela se fait déjà avec l'alcool, et c'est encore une fois la comparaison à laquelle les acteurs ont recours dans leur discours. La proposition la plus fréquente est que les gens peuvent produire du cannabis à la maison plus ou moins sans restriction, tant qu'il n'est pas question d'en faire le commerce.

I think the problem with cannabis has been so overstated that citizens should have [that] right. You have the right to make beer and wine; you should have the right to grow a certain number of plants at home. (CPDC, entrevue, question 4.1.1)

Our belief is that individuals [...] must have the right to grow their own cannabis. It's impossible to regulate anyway, so why even attempt it? We approach it the same way that the alcohol industry has approached home brew: as long as it is for your personal consumption, as long as you are not attempting to monetise it, I don't think it should be regulated in any shape or form. It's impossible to do so anyway so what's the point? (CGC, entrevue, question 4.1.1)

My hope is that it works out to be something like wine and beer, where you can grow at home as much as you want for your own personal consumption, but as soon as you grow for commercial reasons then at that point there is probably going to be some sort of licensing model that you will have to go with. (Jade Maple, entrevue, question 4.1.1)

We have to allow for people to grow a certain quantity of cannabis in their own home, just like we have regulation allowing people to make their own wine. I'm a little bit more reluctant to endorse that, but I think it's inevitable if you want to deal with this black market [...]. (LEAP, entrevue, question 4.1)

Comme on le constate dans ces extraits, la question demeure principalement à savoir s'il faut et s'il est même possible de réglementer ce versant de la production en imposant, par exemple, un nombre maximal de plants pour la culture personnelle. Notre participant associé à LEAP s'admettait inconfortable avec l'idée de la production à domicile, étant donné le potentiel de voir ainsi la substance offerte à des groupes vulnérables en l'absence de supervision, et proposait une option plus stricte, via l'octroi de permis.

There has to be permission for people to have, let's say, up to five plants in their own home, and it could be that as a consequence of having a license. You would also have to be open to inspection within a reasonable amount of time. The police can't kick your door down, but if you are given a 24-hours notice, then you know you will have to allow an inspector in. (LEAP, entrevue, question 4.1)

Le représentant de l'association de patients avec qui nous nous sommes entretenus avait des inquiétudes semblables par rapport au développement d'un marché gris, entre la production à domicile et le marché réglementé. Ainsi, il serait surtout important d'empêcher un producteur prétendant produire de façon privée d'écouler son produit pour faire un profit :

There needs to be the ability for people to grow some plants at home. There are all sorts of fights about plant counts, but I don't really think that needs to be the focus. I think the focus needs to be on prohibiting and enforcing against illegal sales of cannabis. So either people can grow their own at home, or they can go to a store and buy it, but you can't sell it. I think that needs to be very clear so that people can grow a few plants or whatever they want for their own use, but if you have a 100 plants that's not for your own use so that's obviously a problem. (Association de patients, entrevue, question 4.1.1)

Selon cette vision, il faudrait pouvoir établir une division claire entre la production des particuliers et le partage d'un côté, et les joueurs désirant se lancer en affaires de l'autre. Quoiqu'il en soit, les acteurs ne croient pas dans un système où l'on n'autoriserait pas la production à des fins personnelles.

Par ailleurs, les membres de Sensible BC et CGC sont d'avis que dans un schéma de légalisation adéquat, la production à domicile demeurera une option marginale. Dans un marché où le produit est accessible et de bonne qualité, seuls quelques connaisseurs auront recours à la production à domicile, comme c'est d'ailleurs le cas avec l'alcool et beaucoup d'autres produits. La production privée, par ailleurs, contribue aussi à réduire de manière importante le prix de la substance.

I don't think most people will want to grow at home in a properly legalized system, because it should be cheap enough and plentiful, so that growing it yourself would be something people do as a hobby, like tomatoes. I think it should be grown by farmers, but home cultivation keeps the prices down. Taxation too high is the same as prohibition, domestic production is important for those reasons. (Sensible BC, Dana Larsen, Vancouver Cannabis Conference)

La plupart des acteurs imaginent donc un système légal dans lequel les producteurs de cannabis varient en taille et se soumettent aux règles et vérifications propres au secteur, notamment pour assurer la qualité des produits distribués à des fins commerciales. Il est intéressant de constater que la plupart des acteurs étudiés s'entendent sur beaucoup d'aspects en ce qui concerne la production de cannabis au Canada. La question de déterminer le degré de contrôle que l'on veut ou que l'on peut exercer est le principal sujet de tension. Le débat est plus complexe, cependant, en ce qui a trait à la distribution du produit. Probablement parce que c'est la question la plus

« évidente » dans le sens commun, cette dimension de la légalisation inspire des argumentations plus animées.

### ***Distribution/vente***

Pendant le déroulement de cette recherche, des annonces publiques ont circulé ponctuellement comme quoi il serait peut-être pertinent de vendre du cannabis dans les magasins d'alcool comme la LCBO en Ontario ou la SAQ au Québec (Cullen 2015; CBC 2015). Des suggestions similaires ont été émises au sujet de certaines pharmacies (Russell 2016). Par ailleurs, la question des dispensaires, qui se sont multipliés à un rythme rapide à travers le Canada, constitue un autre élément important du débat sur l'accès au cannabis post-réforme (CBC News 2015; Hager 2016). La question de savoir où l'on pourra acheter et vendre du cannabis occupe une place importante dans la conversation sur la légalisation et plusieurs points préoccupent les acteurs pro-légalisation lorsqu'ils s'expriment sur cette question.

D'une part, pour certains, l'idée de vendre du cannabis dans le même environnement réglementé que l'alcool – cette autre substance psychotrope légale – paraît logique. Pour les organisations mettant l'accès sur le contrôle étatique pour assurer la santé publique, il peut s'agir d'une option intéressante :

In BC, the union that is responsible for selling alcohol to the public through liquor stores has said they would be well suited to handle the sale of cannabis, and that's very interesting, as long as the government wants to be involved in this. I see a government role in that there would be outlets, perhaps even adjacent to liquor stores, where people could buy cannabis, subject to zoning and everything. People could buy cannabis from a government outlet. [...] To start, while we see how things go, I think it might be more politically expedient for the Liberal government as well. (LEAP, entrevue, question 4.1)

Sans parler forcément des magasins d'alcool, plusieurs groupes seraient plus confortables avec l'idée d'un système de distribution géré par l'État, puisqu'on estime qu'une institution publique pourra remplir plus efficacement une mission de réduction des risques:

[Il serait préférable d'] établir un monopole gouvernemental sur les ventes de cannabis. Des entités composant une commission de contrôle chargée d'une mission de responsabilité sociale constituent un moyen efficace de contrôler la consommation et de réduire les méfaits (CAMH, *Cadre stratégique*)

If you really engage your public health people, I think that the [government-outlet option] is more or less the model that they will favour. There is a bias in the public health community to initiate cannabis regulation with a conservative approach, a cautious approach and loosen it up over time, doing that based on the data and knowledge that you have gained in the first few years of cannabis regulation. (CDPC, entrevue, scénario – 8.3)



Pour les acteurs préoccupés par la santé et la sécurité, qui recommandent une régulation rigoureuse, vendre du cannabis dans un magasin sous responsabilité gouvernementale est tout à fait cohérent. Par contre, notre participant issu de CGC, par exemple, tenait un discours ferme à savoir pourquoi vendre du cannabis dans les *liquor stores*, ou en proximité avec l'alcool, constituerait une très mauvaise idée :

First of all, [there is] product knowledge. You're saying we need to train a bunch of liquor store employees about what cannabis is, how it works, how it interacts with alcohol, because now that's your responsibility. You now have taken on the role of dealing with harm reduction when you talk about people who will be smoking and drinking at the same time, which science already tells us increases the effects of alcohol demonstrably. Now you are dealing with drunk driving and all these other issues you've created by forcing in into the same store. You also have to create a separate infrastructure within that store, and cannabis is not alcohol. [...]. You need to train your employees in a whole other kind of serving-it-right kind of system where you are identifying people who are too intoxicated to buy cannabis safely [...]. All those things I just described are things that dispensaries already know how to do, already train their employees for, and if government wants to set certain requirements on minimal training standards, they are happy to adopt those. (CGC, entrevue, question 3.3.)

Autre exemple : notre participant de Sensible BC exprimait une position similaire en insistant notamment sur l'argument que le cannabis, à bien des égards, est moins dangereux que l'alcool :

I don't really want to see [...] cannabis only sold at the liquor store. I don't really think it's appropriate. Cannabis is a lot safer than liquor, and should be more readily available. So we're hoping that dispensaries can be included in that model. (Sensible BC, entrevue, question 4.1.2)

Les acteurs du marché ou ceux qui insistent sur le respect des droits et libertés sont donc sceptiques face à l'option de vendre du cannabis sur le même modèle que l'alcool et proposent d'autres modes de distribution. Dans la logique où les entrepreneurs actuellement impliqués dans le marché devraient avoir une chance de participer à l'économie du cannabis légal, il faudrait aménager un espace pour les dispensaires, les clubs, les établissements de type *coffeeshops*, les *vapour lounges*, etc. Il faudrait permettre à divers revendeurs de s'approvisionner auprès de producteurs conformes aux normes et d'ouvrir différents points de vente. Plusieurs acteurs envisagent par ailleurs la création de modèles coopératifs de production, certains sans but lucratif. On supporte donc généralement la création de lieux où les gens pourront consommer :

I think you'll see a whole spectrum of cooperatives, because [...] it's a social substance, it brings people together and it encourages a kind of behaviour around sharing and conviviality and fellowship. [...]. So yes, I envision a proliferation of various models based on a cooperative impulse to share cannabis. (NORML-Canada, entrevue, scénario – 8.3)

There will continue to be organized activity, just because this community has been forced to be so horizontally organized [...]. I think that social consumption organizations [...] will continue to exist (CGC, entrevue, scénario - 8.4)

It doesn't make any sense to me that you are going to allow somebody to buy this product, but say you can't use it on the street [...]. There has to be a safe place, and so I hope that we see more vapour lounges, and more cannabis cafés and things like that. That makes sense to me, but we'll see how it goes because of smoking. (Sensible BC, entrevue, scénario – 8.4 )

There is that social aspect to cannabis. We are not going to see just cannabis dispensaries; we are going to see restaurants or lounges or coffee shops, or other businesses [offer cannabis]. (Jade Maple, scénario – 8.4)

Quelques acteurs envisagent même que le cannabis – sous différentes formes – puisse être distribué dans divers établissements, en accompagnement de nourriture, par exemple, comme l'alcool. La question de la distribution, d'après le discours des acteurs pro-légalisation, offre donc plusieurs avenues qui susciteront sans doute de vives négociations.

En lien avec la commercialisation du produit vient aussi la question de la promotion. À nouveau, cette dimension particulière divise les acteurs favorables à la réforme. Dans le domaine des substances comme le tabac et l'alcool, les limites imposées à la publicité font partie de l'arsenal des institutions de santé publique :

[Avec la légalisation, il faut] interdire le marketing, la publicité et le parrainage. Les produits seraient vendus dans un emballage neutre, avec des avertissements quant aux risques de consommation. (CAMH, cadre stratégique)

I do not see the public health community in Canada supporting any advertising. That would be maybe a battle, but cannabis policy for legal regulation would have heavy restrictions and I would agree that's not a bad place to start. (CDPC, McPherson, NORML Conference, Toronto 2014)

In Ontario, we try not to situate alcohol outlets close to high school. When you go into a convenience store to buy tobacco the product itself is behind a screen, you can't see the actual brands [...]. We have made great progress in delaying the onset of initiation of tobacco use and suppressing the overall rate of use. We can do the same thing with cannabis. (NORML, entrevue, question 4.1)

Par ailleurs, plusieurs acteurs ne partagent pas cette perspective et ne trouvent pas nécessairement conséquent un interdit sur la promotion du cannabis :

Look at booze: it's been over-advertised, obviously; a substance that causes rape, assault and murder, death, disease, and finances political parties [...] I don't think advertising cannabis is going to cause much problem. [...]. Alcohol is a dangerous drug, marijuana is safer, and I wish our advertising campaign could just be "marijuana is a safer choice". (Cannabis Culture, Jodie Emery, NORML Conference, Toronto 2014)

Ainsi, la question de restreindre la promotion fait aussi partie des aspects où des négociations seraient nécessaires pour trouver le juste milieu entre la liberté de choix, la santé publique et la création d'un marché suffisamment intéressant et dynamique.

Notons enfin que les préoccupations entourant la taxation sont aussi présentes dans les discours des acteurs étudiés. Pour les groupes insistant sur la santé publique, la taxation est un autre moyen de protéger les populations. Il faut taxer intelligemment, notamment pour encourager certains types d'usage définis comme étant plus sûrs.

[Il faut] Infléchir la demande par la tarification. Une politique de prix devrait freiner la demande de cannabis tout en réduisant au minimum la viabilité des marchés noirs lucratifs. Elle devrait aussi encourager l'usage des produits à moindres méfaits sur les produits à méfaits plus nocifs. (CAMH, *Cadre stratégique*)

Comme le font les analystes du CAMH, beaucoup d'acteurs expliquent clairement que si le cannabis doit être taxé, il doit l'être de manière à ce que le système légal réponde tout de même efficacement à la demande et aux attentes. Les acteurs expliquent qu'une taxation trop élevée, surtout pour un produit aussi facile d'accès que le cannabis, se solderait par le maintien d'un marché clandestin et l'échec de la légalisation :

Overtaxing it is a bad decision, and trying to limit it too severely would be a bad decision. I think that in Vancouver, they are already going too far, with overly restrictive rules. If the rules are too restrictive, they won't be followed, and they'll fail. If they tax it too high, people won't buy it, and it will fail. (Sensible BC, entrevue, question 6.1)

La question des revenus qui peuvent être générés à partir de la légalisation suscite également des débats. Pour certains groupes, il paraît évident que la légalisation générera non seulement des économies substantielles, mais des revenus importants, notamment liés à la taxation du produit. Selon d'autres groupes, les revenus pourraient ne pas s'avérer si importants et en réalité, il serait préférable de ne pas axer la légalisation sur cet aspect. Par ailleurs, les acteurs proposent différentes manières d'investir les revenus de la légalisation. Si certains y voient une manne susceptible de soutenir des services publics ou d'être réinjectée dans l'économie en général, d'autres acteurs préféreraient voir l'argent plus spécifiquement utilisé :

Whatever tax the government collects really should go into a fund that discourages those vulnerable groups from using cannabis. (LEAP, entrevue, question 4.1)

It would be nice to see tax money from recreational cannabis going towards medical cannabis. That's probably the best way to integrate them. It can supply cost coverage. It can supply research. (CAMCD, entrevue, question 4.1.2)

Les discours des acteurs sont donc assez variés lorsqu'il s'agit d'identifier où et comment le cannabis sera mis en vente et lorsqu'il faut concevoir un système d'approvisionnement performant ou un objectif pour la taxation. Cette dimension du régime suscite de nombreuses suggestions et il en va de même avec la question du cannabis médical. Nous avons d'ailleurs demandé à nos participants ce qu'ils proposent de faire avec ce dossier particulier et il s'avère que l'on peut produire des pronostics encore plus divers au sujet du cannabis à usage thérapeutique.

### ***Une note sur le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques***

Nous avons choisi de consacrer à la question du cannabis médical une section particulière parce que les discours des acteurs à ce sujet semblent encore plus divers qu'en ce qui a trait au côté récréatif. Il est important de dire que cette recherche ne nous permet que de rester à la surface de la question du cannabis médical, mais nous voulions tout de même faire ici quelques observations. En fait, ce sujet nous semble soulever des questions très importantes même s'il attire beaucoup moins l'attention dans le débat sur la légalisation.

Les acteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus et dont nous avons étudié les propos reconnaissent que le cannabis a des applications médicales et qu'il faut faire en sorte que ce potentiel bénéfique de la substance soit vraiment examiné et mis à la disposition des gens qui en ont besoin. Par exemple, plusieurs groupes font référence aux propriétés du cannabis pour la gestion de la souffrance physique ou psychologique et évoquent la possibilité que le cannabis soit une alternative judicieuse aux opiacés et aux autres substances auxquelles les gens ont recours pour traiter ces problèmes. La plupart des groupes militants s'accordent pour dire que le cannabis médical devrait être considéré – d'une manière ou d'une autre – comme séparé de l'usage récréatif, principalement pour répondre aux besoins spécifiques de chacun :

The other big thing - talking about patients again - is making sure that they are distinct from the other users of cannabis [...]. Like in Colorado, where we see the same store selling recreational and medical [...], I think that's a problem for doctors, because it's like saying I'm going to buy my medication at the LCBO or the Beer Store. [...] So I think really there needs to be some kind of distinct access for medical users. (Association de patients, entrevue, question 6.1)

I think we would favour creating a special category for medical cannabis, and it would allow people more choice. It would allow the science to evolve, and it would differentiate between cannabis as a medicine and cannabis as recreation. (CDPC, entrevue, question 4.1.2)

Our approach as an organization is that when legalization happens, medical cannabis becomes a separate file. It becomes a file about quality control and insuring standardization in labelling laws and THC content, all that stuff. It becomes an issue of interfacing with insurance companies so that they recognize claims, which is currently difficult. So the medical file doesn't go away when legalization happens, but it does change. (CGC, entrevue, question 2.1)

If we are going to write a regulation, then it will need to consider both these markets and the fact that they want slightly different things out of cannabis. The recreational users are looking for aroma, flavour, and the experience. They want things like smokeable buds or other kinds of concentrate, while a medical user will want precise doses in capsules or tincture forms. (Jade Maple, entrevue, question 5.1)

A lot of strain development in the medical cannabis has been around relieving specific symptoms, and they are not necessary strains that would be grown under a recreational market because what people are looking for is different. So we would want to make sure that there's still research being done on different strains. (CAMH, entrevue, question 4.1.2)

Ces groupes souhaitent donc que le cannabis à usage thérapeutique fasse partie d'un dossier spécifique et que l'on continue à explorer les bénéfices potentiels de la substance, de ses différentes souches, et de ses composantes isolées.

Les acteurs étudiés proposent cependant des manières différentes de traiter le cannabis médical. D'après la vision du groupe de patients qui faisait partie de notre enquête, le système actuel pourrait fonctionner convenablement si le cannabis était pleinement reconnu et véritablement accessible. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que les professionnels de la santé soient impliqués et renseignés sur cette option thérapeutique. La recherche devrait se poursuivre et des mesures devraient être mises en œuvre pour ajouter le cannabis à la liste des recours médicaux légitimes pouvant notamment être couverts par des assurances. Il faudrait aussi s'assurer que le régime d'accès soit optimal, en répondant réellement aux besoins des patients, ce qui devrait inclure un volet sans prescription.

There should be a three-tier system: one with recreation or adult non-medicinal use where everyone can purchase it in a government-controlled outlet, and then I think otherwise for medical use it should be available in pharmacies in two forms: one is over-the-counter for some products like CBD or other cannabinoids that are not psychoactive or low in psychoactive properties – things like creams and patches – and then there should be prescription cannabis as well, but is it cost-covered and tax-free like any other prescription medication in Canada for people who need it on a long-term basis and need affordable access. (Association de patients, entrevue, question 4.1)

D'autres groupes suggèrent aussi que certains produits du cannabis employés à des fins médicales soient disponibles sans prescription. On pourrait alors se procurer ces items dans des pharmacies ou dans des dispensaires, sans avoir à obtenir une permission spéciale d'un

professionnel de la santé. Certains groupes sont même d'avis qu'il devrait s'agir de la principale façon de se procurer du cannabis à des fins médicales:

I think that cannabis should be treated as a non-prescription drug. I do think there is a big role for pharmacy, and medical use and treatment with cannabis, but I think that those products could by and large be sold to anybody who wants them. (Sensible BC, entrevue, question 4.1.2)

Cela dit, pour plusieurs groupes, il est important de garder une part du régime sous la supervision des médecins traitants :

Patients who use cannabis for medicinal purposes should also be able to obtain this medicine from a safe source of their choice – be it pharmacies, compassion clubs, or other licensed dispensaries – with the support of a physician or health care practitioner. (NORML, site web, page “Statements of Principles”)

I don't think it's a bad idea to include a health care practitioner in conversations about a patient's health. They are doing something to improve their health: it's important the doctor knows what that is if for no other reason to educate them on its benefits. (CAMCD, entrevue, question 6.1)

I think that dispensaries and compassion clubs have a role, because they have a lot of experience dealing with patients, and patient access and product. They are really well informed individuals when it comes to cannabis [...]. At the same time, I have concerns around dispensaries: they are not trained individual in medicine or in pharmaceuticals. (Association de patients, entrevue, question 4.1)

Pour ces acteurs, il demeure nécessaire et préférable qu'un patient puisse s'en référer à son médecin pour obtenir des conseils et des indications pour utiliser du cannabis médical.

D'un autre côté, certains acteurs proposent que le cannabis, une fois pleinement légalisé, soit traité comme un produit de médecine naturelle.

The hope would be that cannabis is recognized as a natural health product, like ginseng or Echinacea [...]. [It] would fall under natural health product regulations, which are fairly easy to deal with. (Jade Maple, entrevue, question 2.1)

I think treating it like a pharmaceuticals is a bad idea. There's been a lot of talk about that and it's weird to me because derivatives made from cannabis [when you] isolate certain cannabinoids, [...] that's a pharmaceutical. Sativex, Marinol; those things should be treated like pharmaceuticals, but the plant itself is a plant medicine, and it's not a pharmaceutical until you make it one. So we would hope that it's treated like a plant medicine rather than a pharmaceutical. (CAMCD, entrevue, question 6.2)

Avec ces formules, le cannabis deviendrait une plante médicinale accessible en vente libre dans les dispensaires, les clubs compassion ou d'autres établissements spécialisés. On estime alors que les patients pourraient visiter ces endroits et obtenir des conseils et des recommandations sur place, sans avoir à passer par un médecin. Notre participant représentant un groupe de patients, par contre, n'était pas emballé par ce scénario:

That system [is] not designed to accommodate psychoactive substances. [...] It's also a societal thing that we don't recognize natural products as valid medicine [...]. Doctors don't, insurance companies don't, employers don't, and that's a big problem. So if we put cannabis into the natural health product regulations, we can basically say goodbye to any chance of insurance coverage, any chance of tax [exemption]. I think that's a big danger, because maybe [there's] easier access, but there's all kinds of other consequences that could go along with considering it a natural health product. (Association de patients, entrevue, question 4.1.2)

Pour certains acteurs, enfin, l'idée même de séparer le cannabis médical et le cannabis à usage récréatif n'a pas forcément de sens. Comme nous l'avons abordé dans le chapitre 5, certains groupes militants estiment que cette distinction est un sous-produit artificiel de la prohibition. Il ne serait donc pas nécessaire de maintenir un système isolé une fois le cannabis légalisé, d'autant plus que certains acteurs estiment les médecins incapables de fournir une expertise satisfaisante à ceux qui désirent utiliser le cannabis pour diverses raisons :

There is hypocrisy there too: you say you need the gatekeepers, but then you say you want people to make their own choices. We don't need doctors. We are adults; we need to research our own needs. We have the time and the resources to do that; it's what being an autonomous individual in a highly industrialized technological society allows you to do. [...] It's an illusion that we have control over our own bodies when you have all those people telling you what to do. (Cannabis Culture, Marc Emery, Cannabis Vancouver Conference)

D'un autre côté, notre représentant de CGC avait l'impression que la conversation sur une réforme du système d'accès au cannabis médical est prématurée, étant donné que l'ensemble de nos institutions et de la société n'ont pas eu de véritables échanges au sujet du cannabis en général, notamment à cause de la prohibition :

I can't even give you a good response about what we want to see for a medical system, because we haven't had that conversation yet as a society. People have been forced to take their treatment into their own hands, and we are operating on a very basic [level]. When you are talking about section 7 of the Charter, you are talking about some basic rights here. We are not at the stage about talking about what's the optimal treatment regime. (CGC, entrevue, question 4.1.2)

Ces échanges ne représentent pas l'ensemble de la discussion sur le cannabis médical, mais donnent un aperçu des différentes perspectives qui peuvent se confronter à ce sujet. Or, plusieurs acteurs soulignent que la question du cannabis thérapeutique a été plutôt absente du discours Libéral à ce jour et s'inquiètent que ce sujet soit laissé de côté. Cette crainte s'ajoute à d'autres appréhensions que partagent les acteurs pro-légalisation au sujet de la réforme à venir.

***Une même crainte : la « mauvaise légalisation »***

Nous avons aussi cherché à explorer les discours des acteurs lorsqu'ils décrivent les « mauvais » scénarios qui pourraient se concrétiser par rapport à la légalisation du cannabis au Canada. Notre objectif était de mieux comprendre ce que redoutent ces organisations et de saisir les idées auxquelles elles s'opposent plus particulièrement dans leurs discours. Encore une fois, il est intéressant de voir comment certains propos se recoupent et entrent en dialogue.

Pour la majorité des acteurs, il est important que les impératifs économiques ne dominent pas la question de la légalisation. Pour les acteurs préoccupés par la santé publique et la sécurité, contrôler les risques signifie aussi éviter des scénarios où la santé ne constituerait pas une priorité. Inquiétés par les approches de « laisser-faire » et par la recherche de profits, ces groupes mettent en garde contre les visées économiques de grandes entreprises et contre l'ambition gouvernementale d'obtenir des revenus de taxation : pour ces acteurs militants, il est essentiel que la dimension économique de la légalisation du cannabis n'occulte pas la priorité de la santé publique.

D'après ce que nous savons pour l'alcool et le tabac, les acteurs du secteur privé dans un marché légal du cannabis vont chercher – comme toute entité motivée par la rentabilité – à repousser les frontières de la réglementation centrée sur la santé. [...]. Il faudrait s'inquiéter de la création d'une industrie du cannabis avec des mesures incitatives pour trouver de nouveaux clients, retenir d'anciens clients, et encourager de hauts niveaux de consommation – ainsi que de la possibilité que le gouvernement s'habitue de plus en plus aux revenus et aux impôts. (CAMH, *Cadre stratégique*)

I think that a free market model is a dangerous way to go. [...] What I am the most concerned about is that too much of the legalization momentum would go to the private sector, which only has an interest in making a profit [...] which is why it needs a very high level of government supervision. (LEAP, entrevue, question 6.2)

There is going to be a regulatory system and hopefully we will learn from our mistakes. The big market didn't do well for the public good with tobacco. Big tobacco lied, cheated and clawed their way to billions of dollars because the regulatory framework was nonexistent, with no science. (CDPC, Donald MacPherson, NORML Conference Toronto 2014)

Les acteurs qui se concentrent sur d'autres dimensions sont aussi inquiétés par le fait que la légalisation pourrait être détournée ou exploitée par différentes forces avec un effet délétère. Les acteurs pro-marché redoutent que de grands intérêts financiers se lancent dans le cannabis, ruinent les opportunités des plus petits joueurs et accumulent des ressources de lobbying suffisantes pour établir une influence majoritaire sur les politiques publiques sur le cannabis.

There is a real risk that our public policy discussion is going to be highjacked by moneyed lobbyists who have the ear of the government at all levels. [...]. This is a time when there is a lot of need for good public policy discussion and development, and a lot of people who are interested in keeping the argument stupid and short sighted. So we need to really be careful, take our time to develop these regulations and these laws thoughtfully, with an eye towards the optimal outcome for society, and not because a given corporation came along and said



« hey we'd like to do this in liquor stores » or whatever the case may be. We have to be very observant because this is a chance, an opportunity that Canada has to do this correctly and if we screw it up it's not just going to be bad, it's going to be profitable for people that we don't necessarily want to help. (CGC, entrevue, question 5.1)

I have my reservations about what they are ultimately going to introduce. I think it's probably going to be somewhere along the lines of the 2013 BC Liberal party platform of legalization, where it will be legal, but the industry will be so tightly controlled that nobody can do business in it, except companies that have a, b c, and d, which we handpicked from day one. (Jade Maple, entrevue, question 7.1)

Beaucoup d'acteurs redoutent donc que des intérêts spécifiques s'accaparent la légalisation, ce qui nous ramène notamment au diagnostic « politique ». De l'avis de plusieurs groupes, si les Libéraux ne basent leur légalisation que sur la vision d'une poignée d'acteurs qui peuvent facilement se faire entendre auprès du gouvernement, la légalisation n'aura rien à voir avec la réalité.

Enfin, comme nous l'avons déjà expliqué, les acteurs pro-légalisation insistent sur le fait que le nouveau système – pour avoir un impact réel – doit répondre à la demande et offrir une alternative « compétitive » par rapport au format actuel. Les acteurs expriment tous le fait que si le cannabis disponible sous le nouveau régime n'est pas suffisamment accessible, ou s'il est médiocre ou trop coûteux, la situation demeurera essentiellement la même. Beaucoup de gens continueront d'opérer dans une zone grise à l'extérieur du nouveau régime, comme ils le font actuellement.

Nous avons aussi déjà parlé du fait que beaucoup d'acteurs – qui axent leur discours sur la justice, les droits et les libertés – redoutent une légalisation qui entraînerait la continuité de la prohibition sous une nouvelle forme. Pour ces groupes, si les préjugés et la stigmatisation qui entourent la substance sont maintenus à travers une législation qui dramatise les risques, la légalisation ne constituera pas une réforme digne de ce nom et sera, encore une fois, incohérente avec la réalité de la substance et du marché tel qu'il existe actuellement. Un système trop complexe raterait la cible en ne répondant pas vraiment aux besoins de la clientèle et en nuisant aux entrepreneurs :

Colorado has been held up as the best regime in the US so far. However, to open up a dispensary in the state, it's an extremely arduous task. There are lots of regulatory hoops you have to jump through; it's very expensive; you have a lot of those arbitrary requirements [...], while more dangerous substances do not have these kinds of limits. The home growing in Colorado I believe is limited to only six plants, which is certainly not enough for most medical patients. (Jade Maple, entrevue, question 5.1)

Si le système est trop lourd, complexe ou exclu trop d'acteurs du système actuel, ce système reproduira certaines des dynamiques injustes et inévitables qui caractérisent la prohibition. Pour Marc Emery, ce développement est décourageant:

I think the whole thing is a sham. We don't need regulation; we are the most self-regulatory people on earth, passive, peaceful people. We just want to sell our cannabis, smoke our cannabis. [...] It's a social engineering program, where government gets to dictate to us with absurd rules in ridiculous way. I think the whole program in the City of Vancouver is wrong, not a single regulation element they are proposing is justified by science, by necessity or safe public policy of the streets. We have it worked out already; we've spent years doing it only to get screwed [...]. The city is introducing prohibition under legalization: it's the most clever bait-and-switch trick I've seen pulled by a government. (Cannabis Culture, Marc Emery, Vancouver Cannabis Conference)

Actuellement, certains activistes sont particulièrement déçus par la tournure des événements à Vancouver, où plusieurs dispensaires se voient menacés de fermeture avec la mise en application des nouvelles règles municipales (Brennan 2016). C'est aussi pour cette raison que beaucoup d'acteurs s'inquiètent que les entrepreneurs de l'industrie du cannabis, les activistes, les groupes de patients, des groupes d'usagers, et d'autres parties liées au cannabis ne soient pas incluses dans le développement de la légalisation.

### **Cadastre pronostique : Quelques conclusions**

L'impression générale que nous obtenons après avoir fait l'examen des différents discours pronostiques en ce qui a trait à la légalisation du cannabis au Canada est que si tous les acteurs étudiés s'assoient à une table pour discuter de la configuration de la réforme à venir, il n'est pas du tout impossible qu'après certaines négociations, on arrive à s'entendre. Les acteurs étudiés n'ont pas des visions si radicalement différentes d'un éventuel système légal. En fait, les trois pôles présentés en première partie de ce chapitre ne nous semblent pas forcément incompatibles, puisque les acteurs proposent des configurations, des règles, des dynamiques qui ne sont pas si éloignées dans la pratique.

Généralement, les acteurs pro-légalisation espèrent un marché diversifié, où les acteurs de petite envergure sont non seulement les bienvenus, mais favorisés. La régulation du secteur du cannabis suivrait une formule relativement décentralisée, impliquant les différents niveaux de gouvernement, avec un accent sur une dimension plus locale. Tous les groupes sont d'avis qu'il faut assurer la qualité de produits assez variés, qui soient abordables et accessibles de manière à

satisfaire la demande réelle. Tous les acteurs s'accordent sur le fait que ce système devra inclure l'autorisation de produire du cannabis à domicile à des fins privées.

Les questions plus contentieuses touchent aux détails de la vente et de la distribution. Ultimement, la comparaison avec d'autres produits est un élément discursif fondamental dans la discussion sur le cannabis : convient-il de traiter le produit davantage comme le tabac, ce qui implique un contrôle serré, des campagnes visant la réduction de la consommation et des restrictions sur la promotion? Faut-il se baser sur l'alcool, où des restrictions existent, mais où les lois du marché libre s'appliquent davantage, incluant la possibilité de faire son alcool chez soi? Faut-il plutôt proposer que le cannabis soit géré de façon similaire à d'autres produits agricoles ou maraîchers, à des produits du terroir? Doit-on redouter le développement du « big cannabis »? Peut-on envisager l'autorégulation des joueurs?

D'un point de vue pronostique, il semble surtout important de garder en tête que le cannabis est déjà produit, distribué et consommé au Canada. La configuration exacte d'un régime légal dépendra des priorités établies et du modèle choisi, mais il n'en reste pas moins que pour les acteurs militants, si la nouvelle nomenclature ne comble pas les besoins et les désirs réels en matière de cannabis, la réforme sera bancal et le marché actuel poursuivra ses activités, comme sous la prohibition.

## Conclusions

Cette thèse de maîtrise visait à définir comment des acteurs militant en faveur de la légalisation du cannabis au Canada conçoivent et construisent cet enjeu. Avec l'ouverture d'une nouvelle fenêtre d'opportunité au Canada, la conversation sur le cannabis s'est déplacée pour de bon du débat sur la pertinence d'un changement à une discussion sur sa forme précise et la manière de s'y prendre. La légalisation est désormais une réforme non seulement envisageable, mais en voie d'être réalisée et il nous semblait essentiel de produire des connaissances sur ces acteurs de la société civile dont la littérature traite moins, mais qui font indubitablement partie du débat public sur cette question. Au moment de rédiger cette conclusion, le gouvernement Libéral a annoncé qu'un projet de loi pour la légalisation sera déposé au printemps 2017. Nos résultats arrivent donc à point nommé, puisqu'une part de la démarche entreprise par le gouvernement est notamment de déterminer qui aura voix au chapitre et qui contribuera à la construction du nouveau régime. Notre recherche fait justement le point sur les positions qui pourraient intervenir dans ce débat si une variété d'acteurs militants était conviée à y participer. Les acteurs militants pro-légalisation que nous avons étudiés mobilisent la littérature critique au sujet des politiques publiques sur les drogues et sont hautement motivés à participer au changement.

Ce travail nous a permis de recenser et d'étudier les discours d'organisations dont le parcours s'inscrit dans la mouvance antiprohibitionniste. Adoptant une posture constructiviste, nous avons utilisé l'analyse des cadres et l'analyse du discours pour disséquer les plaidoyers de douze organisations canadiennes mobilisées en faveur de la légalisation du cannabis. Notre échantillon se composait sciemment de groupes aux perspectives contrastées, mais qui se prononcent tous pour la fin de la prohibition et l'instauration d'un cadre légitime pour le cannabis. Le but de notre démarche était d'étudier en profondeur ce que ces différents acteurs militants entendent par « légalisation ». Nos résultats offrent une grille de lecture pour mieux comprendre les nuances qui animent les débats sur cet enjeu.

Comme le sujet de la légalisation du cannabis s'est révélé hautement d'actualité, il a fallu réorienter nos attentes et notre démarche depuis le dépôt de notre proposition de recherche et encore là, certains éléments de la nouvelle conjoncture se sont présentés trop tard pour que nous puissions les incorporer dans notre analyse. Par ailleurs, certains lecteurs familiers avec le dossier de la légalisation du cannabis pourraient s'étonner que certains sous-enjeux n'aient pas été abordés en profondeur dans cette thèse à travers le discours des organisations (on pourrait citer,

par exemple, la question de la conduite avec facultés affaiblies). Or, nous estimons que le contexte dans lequel s'est déroulée la recherche a eu un impact sur les réponses et les commentaires émis par les participants. Ainsi, il est possible que les acteurs interrogés se soient concentrés plus spécifiquement sur des aspects « chauds », récemment discutés dans les médias ou dans le débat public au moment des entretiens.

Cela dit, même s'ils doivent être lus dans le contexte propre à notre collecte de données, nos résultats demeurent pertinents et représentatifs des différentes tendances au sein du débat sur la légalisation. Il est surtout important de retenir que pour ces acteurs qui se prononçaient en faveur de la réforme avant l'entrée en scène des Libéraux, la légalisation est plus qu'une simple mesure pour « rendre légale » une substance interdite.

D'abord, ces groupes partagent l'opinion qu'il faut sortir le cannabis – sa consommation, sa production, sa vente – des champs de la criminalité et de la déviance. Les acteurs militants ont cependant différentes manières de présenter les incohérences et les effets néfastes de la prohibition comme mode de gestion du cannabis. Nous avons identifié quatre types de cadrage diagnostique à partir desquels les groupes militants critiquent le système actuel. Ainsi, il est commun d'affirmer que ce régime constitue un ensemble de politiques inefficaces, qui n'atteignent pas les buts désirés. D'un autre côté, certains acteurs remettent en question les objectifs mêmes poursuivis à travers ces politiques et avancent que le système actuel est défaillant puisqu'il repose sur une incompréhension généralisée, sur des prénotions et des prémisses illogiques. Pour certains groupes élaborant un troisième diagnostic, la prohibition du cannabis est fondamentalement injuste et discriminatoire. Enfin, plusieurs groupes pro-légalisation avancent que ce sont les jeux de pouvoir et d'intérêts autour de la question du cannabis qui participent à la création et au maintien d'un régime inadéquat. Ces différentes perspectives constituent autant de manières de comprendre l'enjeu de la légalisation, autant d'angles sous lesquels considérer la question.

Nous avons noté tout particulièrement dans le chapitre sur les diagnostics que si le discours de l'inefficacité domine dans la sphère publique, les discours critiques, la perspective de l'injustice ou la vision plus pragmatique centrée sur les intérêts remettent plus vigoureusement en question les fondements des politiques actuelles. Ces manières de concevoir le problème appellent à un changement radical et profond dans la légalisation. D'après beaucoup de groupes, il faut changer l'approche, réévaluer les mentalités et les connaissances, et saisir l'opportunité de

créer un secteur du cannabis qui puisse s'avérer profitable et avantageux pour tous. Déjà, à partir du cadrage diagnostique, on peut saisir toute la complexité derrière le débat sur la légalisation du cannabis et ses liens avec d'autres dynamiques sociales importantes. Pour beaucoup d'acteurs militants, la légalisation du cannabis n'est pas qu'un ajustement de politique publique : dépendamment des points de vue, il doit s'agir d'un renversement des mentalités, d'un progrès social, d'une avancée démocratique, d'un véritable projet socioéconomique.

En ce qui a trait aux cadrages pronostiques, nous avons relevé que les acteurs militants définissent les priorités et les objectifs d'une réforme idéale par rapport à trois pôles principaux. Certaines organisations ont une vision fondée sur la sécurité et la santé publique, recommandant avant tout l'instauration de régulations visant à réduire les risques, spécialement pour des populations vulnérables. D'autres groupes placent les droits et libertés au centre de leur raisonnement, insistant sur la fin des doubles standards et la création d'un système où les gens pourront librement s'adonner à des activités liées au cannabis sans avoir à subir des conséquences négatives vues comme arbitraires. Enfin, les acteurs qui sont eux-mêmes investis dans le marché actuel espèrent que la part honnête de l'industrie sera légitimée, pourra s'autoréguler, innover et répondre à la demande en offrant des services diversifiés.

Quant aux propositions plus concrètes qu'émettent les acteurs, nos résultats amènent à conclure qu'il n'est pas nécessaire de choisir une seule perspective pronostique pour concevoir une légalisation appropriée, mais de rechercher un équilibre entre ces trois dimensions. Cela semble d'autant plus envisageable que dans la pratique, les acteurs pro-légalisation sont d'accord sur plusieurs points importants : la pertinence d'un système ayant une forte composante provinciale et locale, la nécessité d'encadrer la production commerciale et d'autoriser la production à domicile, le besoin de définir un marché répondant à la demande et le souci de mener de la recherche, non seulement sur la réforme, mais aussi sur les différentes propriétés de la substance. Certains enjeux demeurent délicats cependant. Par exemple, les questions de la distribution et de la configuration exacte du système médical feront sans doute l'objet de longues discussions. Quoiqu'il en soit, les acteurs s'entendent aussi sur le fait qu'il faut convier toutes les parties intéressées aux négociations sur cette nouvelle politique.

La question du risque jouera évidemment un rôle central dans ces négociations. Globalement, la question de la légalisation du cannabis crée des tensions là où notre société cherche à remettre en question de vieux interdits, tout en étant ultrasensible au risque. Les

groupes étudiés abordent les risques rattachés à la consommation du cannabis, mais se préoccupent surtout des impacts malsains d'une « mauvaise » légalisation. Ces risques sont toujours définis en fonction de la vision des acteurs : on constate vite qu'il y a peu de risques objectifs reconnus, seulement des projections que l'on peut placer dans certains cadres. La question du risque est également traitée différemment en fonction de la manière dont chaque acteur conçoit le rôle des autorités. Certains font reposer le gros des régulations sur l'État alors que d'autres sont d'avis que le marché et les consommateurs pourraient organiquement créer des normes suffisantes pour gérer les risques. Chez les acteurs qui entendent avant tout protéger la santé et la sécurité des gens, on souhaite établir certains contrôles et certaines limites, tout en éliminant les problèmes générés par la prohibition. Par ailleurs, les organisations qui considèrent que le système actuel repose sur une approche moralisatrice et incohérente, ou sur des questions d'intérêts, se montrent très critiques à l'idée que l'État veuille encadrer la légalisation de manière stricte. Une régulation rigide pourrait être associée à un prolongement de l'approche actuelle, ne permettant qu'un « aménagement » de la prohibition sous une nouvelle forme ou le maintien d'une approche jugée néfaste. Par ailleurs, la grande peur partagée par plusieurs acteurs pro-légalisation est qu'une minorité de gros joueurs industriels ou commerciaux obtiennent ou s'assurent un droit exclusif de participer à l'industrie du cannabis. On craint ainsi que le marché légal soit déconnecté de la réalité, qu'il serve les intérêts de corporations et que l'on continue de prohiber le marché actuel, qui continuera d'opérer clandestinement dans de telles conditions.

En suggérant différentes marches à suivre, les groupes militants insistent sur le fait que la légalisation ne correspond pas à l'introduction d'une nouvelle substance et ne devrait pas marquer la création d'un marché fabriqué de toutes pièces. Pour plusieurs acteurs pro-légalisation, la réforme sur le cannabis est en cela unique. Ce ne sera pas la même chose que la dé-prohibition de l'alcool et il ne s'agit pas d'un éveil à la dangerosité du produit comme dans le cas des réformes sur le tabac. Le cas du cannabis est singulier en ce que la substance est prohibée depuis des décennies, mais fait tout de même partie de la vie de millions de Canadiens. Elle est déjà produite, distribuée, vendue et consommée partout au Canada. Les acteurs militants soulignent donc qu'une véritable expertise existe actuellement dans le secteur du cannabis, un savoir-faire et des informations qui devraient être incorporés dans une discussion large et réaliste. Si le « diable est dans les détails », comme beaucoup d'observateurs le soulignent, il est peut-être important de s'assurer que tous les détenteurs de connaissances seront au rendez-vous, même si

certaines d'entre eux – à cause de la prohibition - semblent des interlocuteurs improbables. Au moment du dépôt de cette thèse, le gouvernement Libéral a manifesté son intention de consulter les jeunes dans la conception de sa nouvelle politique, mais il ne faudrait pas s'arrêter là, sachant qu'une communauté militante informée et expérimentée est aussi prête à se joindre à la discussion.

Pour différents acteurs, ce débat est donc affaire de santé publique, d'équité et de justice, de progrès social, une occasion de réévaluer pour de bon les idées préconçues, ou une opportunité de créer autour du cannabis un secteur économique légitime et florissant. Pour concevoir une légalisation performante, il semble réellement important d'inclure tous ces points de vue, d'engager une conversation traitant non seulement les volets « techniques » de la question, mais incorporant des idées dépassant un simple constat d'inefficacité. Lorsqu'il s'agit de définir la légalisation comme politique publique, la discussion est plus complexe que de choisir entre la santé publique et le marché, entre la gestion du risque et la vente libre. Les discours militants conduisent à des réflexions encore plus diverses à l'intérieur de l'enjeu sur la légalisation.

À la lumière des résultats de cette recherche, on réalise que la légalisation du cannabis n'est pas une mince affaire ou une bagatelle politique : il s'agit d'une question sociale complexe qui se rattache à des débats profonds. Dans les discours des acteurs étudiés, on retrouve des questions fondamentales se rapportant notamment à la notion de contrôle social. En prolongeant ces perspectives, on en arrive à interroger le mantra de la santé à tout prix, de la vie saine supposée être sans drogue et pratiquement sans risque. Si on admet que la consommation de cannabis puisse s'insérer dans un mode de vie ou qu'une entreprise orientée vers le cannabis puisse être légitime, alors il faudra s'interroger sur la définition des pratiques dites problématiques et sur leurs véritables origines. D'autre part, plusieurs acteurs sous-entendent que le secteur du cannabis légal peut se développer sur les bases d'une certaine responsabilité sociale, d'une convivialité qui existe déjà dans le marché actuel. Cela dit, à quel point cette version du marché pourrait-elle survivre une fois le cannabis intégré à l'économie légitime? En fait, la question de la légalisation nous met aussi face aux mécanismes des marchés licites, voire du capitalisme, avec tout ce que cela apporte de dangers et de promesses. La légalisation devrait vraisemblablement ouvrir de nouveaux horizons en fonction desquels penser ces enjeux.

Par ailleurs, beaucoup d'acteurs soulignent que la légalisation du cannabis au Canada constitue une opportunité précieuse à plusieurs égards. Une légalisation convenablement conçue



pourrait faire école dans le monde et inspirer d'autres pays et juridictions dans leurs propres démarches. En fait, il n'est pas exagéré de dire que la légalisation du cannabis au Canada pourrait constituer une étape historique pour le mouvement contre la prohibition internationale des substances illicites en général. La légalisation du cannabis pourrait ouvrir la voie à une révision en profondeur des politiques sur toutes les drogues. Plus largement, cette réforme pourrait générer de nouvelles questions à propos de la place qu'occupe la consommation des substances psychotropes dans nos sociétés au 21<sup>e</sup> siècle. De plus, les différents groupes pro-légalisation prédisent aussi que la légalisation du cannabis transformera les dynamiques culturelles et sociales qui entourent actuellement la substance sous la prohibition. Par exemple, on peut s'attendre à ce qu'un marché légalisé soit aussi influencé par les logiques marchandes contemporaines – comme les tendances favorisant les produits locaux, bios, innovateurs ou même le *do-it-yourself*.

Dans un futur proche, d'autres chercheurs auront le loisir de se pencher sur la création, l'application et les impacts de la nouvelle législation sur le cannabis. D'ici là, il apparaît primordial que des études soient menées sur l'industrie du cannabis qui existe présentement. Les groupes pro-légalisation ont différentes façons de voir ce secteur toujours illégal, mais il semble évident que sans bien connaître ce milieu, il sera difficile de formuler des règles viables. Comme le suggèrent les acteurs pro-légalisation, il faut désormais contempler le cannabis non comme un élément déviant, ou un problème social, mais comme un objet offrant des avenues de recherche plus diversifiées que jamais, qu'il s'agisse de l'évolution des tendances et des modes de consommation, de la culture entourant le produit, de sa commercialisation actuelle et future, etc. Les sociologues sont donc bien placés pour examiner en profondeur la situation actuelle et les évolutions à venir.

## Annexe 1 : Schéma d’entrevue de base

Comme toutes les entrevues sauf une se sont déroulées en anglais, nous avons reproduit ici le schéma d’entretien de base dans cette langue. Cette grille n’est présentée qu’à titre indicatif et ne représente pas forcément avec précision le déroulement de chaque entretien semi-dirigé.

### INTERVIEW GRID – BASIC

#### 1. Primary questions on the organisation

- 1.1. Could you draw me a portrait of [*Name of the organization*]? i.e. Timeline, main objectives, principal activities, people involved, etc.
- 1.2. Have there been significant changes over time? How has the organisation evolved?
- 1.3. What does the mandate become from now on and when legalization is implemented?

#### 2. Diagnostic framing and problem definition

- 2.1. According to [...], why is it necessary to reform cannabis policy in Canada?

#### 3. Context

- 3.1. Which factors have led to the system we have today?
- 3.2. How do you explain that legalization is now considered a viable option today?
- 3.3. Which obstacles are in the way of reforming the system?

#### 4. Legalization

- 4.1. What model of legalization would [name of the organisation] favour?
  - 4.1.1. Home cultivation?
  - 4.1.2. What should we do with medical use?
  - 4.1.3. What about the international conventions?
  - 4.1.4. What do we do about people that currently have a criminal record or a sentence?
- 4.2. Which guiding principles should be kept in mind when designing a legalized system?

#### 5. Advantages

- 5.1. How will Canadians benefit from such a legalization of cannabis?
  - 5.1.1. In the short term?
  - 5.1.2. In the long term?

#### 6. Risks

- 6.1. If Canada were to legalize, are there things that [organization] would be particularly vigilant about?
- 6.2. Do you foresee potential mistakes or problems? How can we avoid those?

#### 7. Prospective question

- 7.1. How do you think things will evolve from here on?

#### 8. Scenarios

- 8.1. Canada legalizes cannabis and a legal private market develops. A few years later, one big company has gained a certain prominence by offering an affordable well-marketed brand, which is very popular especially in urban centers. However, some people are worried that the product might be altered or mixed with particular chemicals, in order to generate a habit or make the product addictive.
- 8.2. The federal government of Canada legalizes cannabis and leaves it up to the provinces and municipalities to proceed with the regulation they see fit. Some provinces adopt minimal regulation, wagering that cannabis users and the cannabis market will self-regulate. They intend on interfering only if a major problem emerges. Municipalities generate most of the regulatory framework.
- 8.3. Canada legalizes cannabis. Several provinces grant licences to various producers, but establish a monopoly on distribution. Consumers can buy cannabis in two different types of establishments authorised to sell. Home production is allowed. However, a lot of costumers complain that the product sold on the shelves is too highly taxed. The government gathers important revenues from this system and refuses to bring taxes down.
- 8.4. Canada legalizes cannabis. Several cities authorize vapour lounges and *coffeeshops* to open. In some towns and cities, non-profit consumer clubs also appear. Cannabis users who cannot produce at home or do not want to then register to a club and their yearly contribution is used to finance a small or medium size production meant only for the club's members.
9. **Final question:** Is there something we have not considered that you would like to address in relation to this issue?

## Annexe 2 : Références des documents analysés

### Bloc Pot

Site internet officiel : [www.blocpot.qc.ca/fr](http://www.blocpot.qc.ca/fr)

- Page « les idées préconçues » (consultée en juillet 2015)  
<http://blocpot.qc.ca/fr/argumentaire-1-comment-repondre-aux-idees-preconcu>
- Page « des gouvernements prohibitionnistes » (consultée en juillet 2015) :  
<http://blocpot.qc.ca/fr/c-17/des-gouvernements-prohibitionnistes>

### CAMCD

Site internet officiel : <http://www.camcd-acdcm.ca/>

### CAMH

Site officiel : <http://www.camh.ca/en/hospital/Pages/home.aspx>

- CAMH. 2014. *Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis*, (page consultée en mars 2015), [http://www.camh.ca/en/hospital/about\\_camh/influencing\\_public\\_policy/Documents/CannabisPolicyFramework-FR.pdf](http://www.camh.ca/en/hospital/about_camh/influencing_public_policy/Documents/CannabisPolicyFramework-FR.pdf)
- Intervention de M. Benedict Fisher lors du comité sénatorial du 24 février 2016 (fichier audio consulté en février 2016), <http://liberalsenateforum.ca/uncategorized/february-24-2016-legalization-marijuana/>.

### Cannabis Culture

Site officiel : <http://www.cannabisculture.com/>

- Entrevue avec Marc Emery à UBC (2015) «A conversation with Marc Emery about the future of pot », (vidéo visualisée en août 2015),  
<https://www.youtube.com/watch?v=GUuyhrXaMTQ>
- Participation de Marc et Jodie Emery à la Simon Fraser University - Vancouver Cannabis Conference (2015), « SFU Cannabis Conference – policy and activism – introductions », (page visualisée en août 2015), <https://www.youtube.com/watch?v=9HPIMvQLpYA&list=PLS7mBHLIFibpS-IHV8TwegytS2IgEN9N5>
- Entrevue avec Marc Emery à *Cannabis in Canada*, mars 2015, « Jason Wilcox and Marc Emery talk pot politics and pot law », (vidéo visualisée en juillet 2015),  
<https://www.youtube.com/watch?v=vNjldgMz4Ig>

### CDPC

Site internet officiel : <http://drugpolicy.ca/>

- Page « Solutions innovatrices » (page consultée en juin 2015),  
<http://drugpolicy.ca/fr/solutions-innovatrices-2/recherche-et-des-statistiques/changerdecadre/>
- Page « Moving Beyond Prohibition » (page consultée en juin 2015),  
<http://drugpolicy.ca/solutions/key-policies/beyondprohibition/>
- Carter et MacPherson. 2013. *Getting to Tomorrow - A report on Canadian Drug Policy*.

- CDPC. 2015. Policy Brief on Cannabis (page consultée en janvier 2016) : <http://drugpolicy.ca/wp-content/uploads/2015/11/CDPC-Cannabis-Brief-Final-Web.pdf>
- Participation de Donald MacPherson à la conférence de NORML-Canada à Toronto (2014), segment « Legalization Templates », (vidéo visualisée en juillet 2015): <https://www.youtube.com/watch?v=YJOi1vY5UzI>
- Participation de Gillian Maxwell à la conférence de NORML-Canada à Toronto (2014), segment « Legalization Tactics » : <https://www.youtube.com/watch?v=95FOsr63RTs>

#### CGC

Site officiel : <https://cannagrowers.ca/>

- CGC, *Code of Conduct* (document de travail – fourni par le participant)

#### CSSDP

Site officiel : <http://cssdp.org/>

- CSSDP (2015) *Chapter Manual*. (page consultée en mars 2016) <http://cssdp.org/CSSDP-ChapterManual.pdf>

#### Jade Maple

Site officiel : <http://jademaple.com/>

#### LEAP

Site officiel : <http://www.leap.cc/>

- Participation de Dan Mulligan à la conférence de NORML-Canada à Toronto (2014), segment « Legalization Tactics » : <https://www.youtube.com/watch?v=95FOsr63RTs>

#### NORML-Canada

Site officiel : [www.norml.ca](http://www.norml.ca)

- Page « Statements and Principles » (page consultée en juillet 2015) <http://norml.ca/project/statement-principals/>

#### Sensible BC

Site officiel : <http://www.sensiblebc.ca/>

- Participation de Dana Larsen à la conférence de NORML-Canada à Toronto (2014), segment « Legalization tactics » : <https://www.youtube.com/watch?v=95FOsr63RTs>

## Bibliographie

- Acevedo, Beatriz. 2007. "Creating the Cannabis User: A Post-Structuralist Analysis of the Re-Classification of Cannabis in the United Kingdom (2004–2005)." *International Journal of Drug Policy* 18 (3): 177–86.
- Agence France Presse. 2014, 10 juillet. "Uruguay Marijuana Sales Delayed until 2015." *Hurriyet Daily News*. Récupéré au: <http://www.hurriyetdailynews.com/uruguay-marijuana-sales-delayed-until-2015-president.aspx?pageID=238&nID=68922&NewsCatID=358>.
- Agren, David. 2015, 4 novembre. "Mexico Supreme Court Rules Ban on Marijuana Use Unconstitutional." *The Guardian*. Récupéré au: <http://www.theguardian.com/world/2015/nov/04/mexico-supreme-court-recreational-marijuana-legal>.
- Alcohol and Public Policy Group. 2010. "Alcohol: No Ordinary Commodity – a Summary of the Second Edition." *Addiction* 105 (5): 769–79.
- Alexander, Michelle, and Cornel West. 2012. *The New Jim Crow*. NY: The New Press.
- Aminzade, Ronald. 2001. *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*. New York: Cambridge University Press.
- Anderson, D. Mark, and Daniel I. Rees. 2014. "The Legalization of Recreational Marijuana: How Likely Is the Worst-Case Scenario?" *Journal of Policy Analysis and Management* 33 (1): 221–32.
- Bacchi, Carol Lee. 1999. *Women, Policy and Politics the Construction of Policy Problems*. London: SAGE.
- Baker, Andrew, Elissa Baur, Jason Despain, Carl Jeffries, Hugh Kirkpatrick, Ann Linder, Michael Morillo, Paulina Slagter et Mackenzie Tudor. 2015. "Legalizing Marijuana in California : A Review of Policy Considerations." Stanford Law School and Policy Lab.
- Baker, David, Gareth Pryce, Gavin Giovannoni et Alan J. Thompson. 2003. "The Therapeutic Potential of Cannabis." *Lancet Neurology* 2 (5): 291–98.
- Baum, Dan. 2016. "Legalize It All." *Harper's Magazine*. Récupéré au <https://harpers.org/archive/2016/04/legalize-it-all/>.
- Beauchesne, Line. 1991. *La légalisation des drogues: Pour mieux en prévenir les abus*. Montréal: Méridien.
- . 2005. *Les drogues : Les coûts cachés de la prohibition*. Outremont, Québec: Michel Brulé.
- . 2006. *Les drogues : légalisation et promotion de la santé*. Montréal: Bayard Canada

- . 2007. “Une légalisation des drogues inscrite en promotion de la santé : les conditions.” *Criminologie* 40 (1): 135–54.
- . 2011. “Setting Public Policy on Drugs: A Choice of Social Values” dans Montigny, Edgar-André *The Real Dope: Social, Legal, and Historical Perspectives on the Regulation of Drugs in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Becker, Howard Saul. 1985. *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Beck, Ulrich. 2003. *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Flammarion/Aubier.
- Benford, Robert D. et David A. Snow. 2000. “Framing Processes And Social Movements: An Overview and Assessment.” *Annual Review of Sociology* (26), 611-639.
- Bevir, Mark et R.W. Rhodes. 2006. “Defending Interpretation.” *European Political Science* 5 (1): 69–83.
- Bewley-Taylor, David R. 2013. “Towards Revision of the UN Drug Control Conventions: Harnessing like-Mindedness.” *International Journal of Drug Policy* 24 (1): 60–68.
- Blanchet, Alain. 1985. *L'Entretien dans les sciences sociales : l'écoute, la parole et le sens*. Paris: Dunod.
- Blanchfield, Mike. 2016, 5 janvier. “Legalizing Pot in Canada Will Run Afoul of Global Treaties, Trudeau Warned.” CBCNews : Politics. Récupéré au <http://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-legalizing-pot-global-treaties-1.3390745>.
- Bourgois, Philippe. 2002. *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*. New York: Cambridge University Press.
- Bourgois, Philippe I. 2009. *Righteous Dopefiend*. San Francisco : University of California Press.
- Boutet, Josiane et Dominique Maingueneau. 2005. “Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire.” *Langage et société* 114 (4): 15.
- Boyd, Susan et Connie Carter. 2012. “Using Children: Marijuana Grow-Ops, Media, and Policy.” *Critical Studies in Media Communication* 29 (3): 238–57.
- Brennan, Shannon. 2016, 7 avril. “Most Vancouver Pot Shops Will Soon Be Forced to Close.” *NEWS 1130*. Récupéré au : <http://www.news1130.com/2016/04/17/vancouver-pot-shops-close/>.
- Breton, David Le. 2013. *Conduites à risque*. Paris: Presses universitaires de France.
- Bright, Stephen J., Ali Marsh, Leigh M. Smith et Brian Bishop. 2008. “What Can We Say about Substance Use? Dominant Discourses and Narratives Emergent from Australian Media.” *Addiction Research & Theory* 16 (2): 135–48.

- Brink, David O. 2013. *Mill's Progressive Principles*. Oxford University Press.
- Brisson, Pierre. 1997. *L'approche de La Réduction Des Méfaits : Sources, Situation, Pratiques*. Québec : Comité permanent de lutter à la toxicomanie (MSSS).
- Brochu, Serge, Cameron Duff, Mark Asbridge et Patricia Gail Erickson. 2011. ““There’s What’s on Paper and Then There’s What Happens, Out on the Sidewalk’: Cannabis Users Knowledge and Opinions of Canadian Drug Laws.” *Journal of Drug Issues* 41 (1): 95–115.
- Brown, David. 2016, 6 avril. “Two New BC Dispensaries Raided by RCMP” *Lift News*. Récupéré au <https://news.liftcannabis.ca/2016/04/06/two-new-bc-dispensaries-raided-by-rcmp/>.
- Carah, Jennifer K., Jeanette K. Howard, Sally E. Thompson, Anne G. Short Gianotti, Scott D. Bauer, Stephanie M. Carlson, David N. Dralle, et al. 2015. “High Time for Conservation: Adding the Environment to the Debate on Marijuana Liberalization.” *BioScience* 65 (8): 822–29.
- Carter, Connie. 2009. “Making Residential Cannabis Growing Operations Actionable: A Critical Policy Analysis.” *International Journal of Drug Policy* 20 (4): 371–76.
- Carter, Connie I. 2013. *Se rendre au lendemain : un rapport sur les politiques canadiennes sur les drogues*. Vancouver, C-B: Coalition canadienne des politiques sur les drogues.
- Caulkins, Jonathan P. 2012. *Marijuana Legalization : What Everyone Needs to Know*. Oxford: Oxford University Press.
- Caulkins, Jonathan P., Beau Kilmer, Robert J. Maccoun, Rosalie Liccardo Pacula et Peter Reuter. 2012. “Design Considerations for Legalizing Cannabis: Lessons Inspired by Analysis of California’s Proposition 19.” *Addiction* 107 (5): 865.
- CBC News. 2015, 27 octobre. “Buzz Kill: Vancouver Rejects Applications for All but 11 Pot Shops”, récupéré au <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/vancouver-marijuana-dispensaries-only-11-of-176-approved-by-city-1.3290452>.
- CBC News. 2014, 21 mars. “Medical Marijuana Users Can Grow at Home, for Now.” *CBC News: BC*. <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/medical-marijuana-users-can-grow-at-home-for-now-1.2581742>.
- Cefaï, Daniel. 1996. “La construction des problèmes publics: définitions de situations dans des arènes publiques.” *Réseaux* 14 (75): 43–66.
- Cefaï, Daniel et Danny Trom. 2001. *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*. Paris: Ecole des hautes études en sciences sociales.



- Cher, Landa. 2016, 21 mars. "Uruguay's Half-Baked Marijuana Experiment." *Foreign Policy*. Récupéré au <https://foreignpolicy.com/2016/03/21/uruguay-marijuana-legalization/>.
- Coppel, Anne, et Olivier Doubre. 2012. *Drogues : sortir de l'impasse: Expérimenter des alternatives à la prohibition*. Paris: Découverte.
- Courtwright, David T. 2010. "Commentary on Hall (2010): The Difference a Word Makes - a Short History of 'prohibition.'" *Addiction* 105 (7): 1174–75.
- Crick, Emily. 2012. "Drugs as an Existential Threat: An Analysis of the International Securitization of Drugs." *International Journal of Drug Policy* 23 (5): 407–14.
- Cullen, Catherine. 2016, 11 février. "PM's Plan to Sell Legalized Pot in Liquor Stores Draws Fire" *CBC News*, <http://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-pot-sales-liquor-stores-1.3444043>.
- Decorte, Tom. 2014. "Cannabis Social Clubs in Belgium: Organizational Strengths and Weaknesses, and Threats to the Model" *International Journal of Drug Policy* 26 (2):122-130.
- Dijk, Teun A. van. 1993. "Principles of Critical Discourse Analysis." *Discourse & Society* 4 (2): 249–83.
- Dubar, Claude. 2007. "Les sociologues face au langage et à l'individu." *Langage et Société* 3 (121) : 29-43.
- Duff, Cameron. 2011. "Reassembling (social) Contexts: New Directions for a Sociology of Drugs." *International Journal of Drug Policy* 22 (6): 404–6.
- Duff, Cameron, Mark Asbridge, Serge Brochu, Marie-Marthe Cousineau, Andrew D. Hathaway, David Marsh et Patricia G. Erickson. 2011. "A Canadian Perspective on Cannabis Normalization among Adults." *Addiction Research & Theory* 20 (4): 271–83.
- Engelsman, Eddy L. 2003. "Cannabis Control: The Model of the WHO Tobacco Control Treaty." *International Journal of Drug Policy* 14 (2): 217–19.
- Erickson, Patricia G. et Andrew D. Hathaway. 2010. "Normalization and Harm Reduction: Research Avenues and Policy Agendas." *International Journal of Drug Policy*, 21 (2): 137–39.
- Erickson, Patricia G. et Elaine Hyshka. 2009. "Four Decades of Cannabis Criminals in Canada: 1970-2010." *Amsterdam Law Forum* (2) 4.
- Fafard, P. 2012. "Public Health Understandings of Policy and Power: Lessons from INSITE." *Journal Of Urban Health-Bulletin Of The New York Academy Of Medicine* 89 (6): 905–14.

- Fairclough, Norman. 2013. "Critical Discourse Analysis and Critical Policy Studies." *Critical Policy Studies* 7 (2): 177–97.
- Fassin, Didier et Dominique Memmi. 2004. *Le gouvernement des corps*. Paris: École des hautes études en sciences sociales.
- Fillieule, Olivier, Lilian Mathieu et Cécile Péchu. 2009. *Dictionnaire Des Mouvements Sociaux*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Fischer, Benedikt, Wayne Hall et Jurgen Rehm. 2009. "Cannabis Use in Canada: The Need for a 'Public Health' Approach." *Canadian Journal of Public Health* 100 (2): 101-104.
- Forum des Sénateurs Libéraux. 2016. "February 24, 2016: Legalization of Marijuana." repéré au <http://liberalsenateforum.ca/open-caucus/february-24-2016-legalization-marijuana/>.
- Forum Poll. 2015. "Two Thirds Support Legalization/decriminalization for Marijuana." page consultée en juillet 2015, au <http://poll.forumresearch.com/post/108/two-thirds-support-legalization-decriminalization-for-marijuana/>.
- Fraser, Laura. 2016, 28 février. "How Other Jurisdictions Overturned Their Pot Prohibitions". Récupéré au <http://www.cbc.ca/news/canada/marijuana-legalizing-colorado-washington-1.3462673>.
- Fraser, S., et D. Moore. 2011. "Governing through Problems: The Formulation of Policy on Amphetamine-Type Stimulants (ATS) in Australia." *International Journal Of Drug Policy* 22 (6): 498–506.
- Friedman, Samuel R., Matthew Southwell, Regina Bueno, Denise Paone, Jude Byrne, et Nick Crofts. 2001. "Harm Reduction: a Historical View from the Left." *International Journal of Drug Policy* 12 (1): 3–14.
- Gamson, William A. et David S. Meyer. 1996. "Framing Political Opportunity." dans McAdam, McCarthy et Zald (dir.) *Comparative Perspectives on Social Movements*. New York: Cambridge University Press.
- Gieringer, Dale. 2012. "Practical Experience With Legalized Cannabis." *Addiction* 107 (5): 875–76.
- Giffen, P. J. 1991. *Panic and Indifference : The Politics of Canada's Drug Laws : A Study in the Sociology of Law*. Ottawa: Canadian Centre on Substance Abuse.
- Gillham, Bill. 2000. *The Research Interview*. New York: Continuum.
- Gouvernement du Canada. 2015. "Speech from the throne : Making Real Change Happen." (page consultée en décembre 2015) <http://speech.gc.ca/en/content/making-real-change-happen>.

- Haden, Mark. 2004. "Regulation of Illegal Drugs: An Exploration of Public Health Tools." *International Journal of Drug Policy* 15 (4): 225–30.
- Haenfler, R., B. Johnson, et E. Jones. 2012. "Lifestyle Movements: Exploring the Intersection of Lifestyle and Social Movements." *Social Movement Studies* 11 (1): 1–20.
- Hager, Mike. 2016, 13 janvier. "Pot Entrepreneur Joins Rush to Open Shops in Hot Toronto Market." *The Globe and Mail*. <http://www.theglobeandmail.com/news/toronto/pot-entrepreneur-joins-rush-to-open-shop-in-hot-toronto-market/article28178581/>.
- Haines-Saah, Rebecca J., Joy L. Johnson, Robin Repta, Aleck Ostry, Mary Lynn Young, Jeannie Shoveller, Richard Sawatzky, Lorraine Greaves, et Pamela A. Ratner. 2014. "The Privileged Normalization of Marijuana Use – an Analysis of Canadian Newspaper Reporting, 1997–2007." *Critical Public Health* 24 (1): 47–61.
- Hall, Wayne. 2010. "What Are the Policy Lessons of National Alcohol Prohibition in the United States, 1920-1933?" *Addiction* 105 (7): 1164–73.
- . 2015. "Challenges in Minimizing the Adverse Effects of Cannabis Use after Legalization." *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 50 (7): 1013–15.
- Hall, Wayne, Benedikt Fischer, Simon Lenton, Peter Reuter et Robin Room. 2011. "Making Space for Cannabis Policy Experiments." *Addiction* 106 (6): 1192–93.
- Hall, Wayne et Robin Room. 2008. "Should We Recriminalize Cannabis Use? The Case against." *Canadian Journal of Psychiatry. Revue Canadienne De Psychiatrie* 53 (12): 793–94.
- Hammersley, Richard. 2005. "Theorizing Normal Drug Use." *Addiction Research & Theory* (13) 3 : 201-203.
- . 2011. "Developing a Sociology of Normal Substance Use." *International Journal of Drug Policy* 22 (6): 413–14.
- Hathaway, Andrew D. 2004. "Cannabis Users' Informal Rules for Managing Stigma and Risk." *Deviant Behavior* 25 (6): 559–77.
- Hathaway, Andrew D., Natalie C. Comeau et Patricia G. Erickson. 2011. "Cannabis Normalization and Stigma: Contemporary Practices of Moral Regulation." *Criminology and Criminal Justice* 11 (5): 451–69.
- Hawken, Angela et Jonathan Kulick. 2014. "Treaties (probably) Not an Impediment to 'Legal' Cannabis in Washington and Colorado." *Addiction* 109 (3): 355–56.
- Himmelstein, Jerome L. 1983. "From Killer Weed to Drop-out Drug: The Changing Ideology of Marihuana." *Contemporary Crises* 7 (1): 13–38.
- Hobson, C. 2014. "Challenging 'Evil': Continuity and Change in the Drug Prohibition Regime." *International Politics* 51 (4): 525–42.

- Hopfer, Christian. 2014. "Implications of Marijuana Legalization for Adolescent Substance Use." *Substance Abuse* 35 (4): 331–35.
- Hughes, Caitlin Elizabeth. 2009. "Capitalising upon Political Opportunities to Reform Drug Policy: A Case Study into the Development of the Australian 'Tough on Drugs-Illicit Drug Diversion Initiative.'" *International Journal of Drug Policy* 20 (5): 431–37.
- International Centre for Science in Drug Policy. 2015. "Cannabis Claims Reports" (page consultée en août 2015), [http://www.icsdp.org/cannabis\\_claims\\_reports](http://www.icsdp.org/cannabis_claims_reports).
- Johnson, Lisa. 2015, 4 juin. "Health Minister 'Deeply Disappointed' in Vancouver's Decision to License Medical Marijuana Sales." *CBC News: BC*. <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/marijuana-dispensary-regulations-approved-in-vancouver-1.3126111>.
- Jorgensen, Marianne W. et Louise J. Phillips. 2002. *Discourse Analysis as Theory and Method*. London: Sage Publications.
- Keller, Reiner. 2007. "L'analyse de discours comme sociologie de la connaissance: Présentation d'un programme de recherche." *Langage et société* 120 (2): 55.
- Kilmer, Beau. 2014. "Policy Designs for Cannabis Legalization: Starting with the Eight Ps." *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse* 40 (4): 259–61.
- Kilmer, Beau, Jonathan Caulkins, Rosalie Liccardo Pacula, Robert MacCoun et Peter Reuter. 2010. *Altered State? Assessing How Marijuana Legalization in California Could Influence Marijuana Consumption and Public Budgets*. Santa Monica: RAND.
- Kingdon, John W. 2002. *Agendas, Alternatives, and Public Policies*. New York: Longman.
- Kleiman, Mark R. 2011. "Cannabis Policy: Moving Beyond Stalemate." *Addiction* 106 (6): 1194–96.
- Knight, Graham et Josh Greenberg. 2011. "Talk of the Enemy: Adversarial Framing and Climate Change Discourse." *Social Movement Studies* 10 (4): 323–40.
- Krieg-Planque, Alice. 2010. "La formule "développement durable?: un opérateur de neutralisation de la conflictualité." *Langage et société* 134 (4): 5.
- Kunert, Stéphanie. 2013. "Le paradoxe de la catégorisation discursive. Le cas de la co-construction des discours publicitaires et antipub." *Cahiers de recherche sociologique* no. 54: 95-111.
- Kvale, Steinar. 1996. *Interviews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing*. Thousand Oaks: Sage Publications.

- Laanela, Mike. 2016, 24 février. "Federal Court Strikes down Ban on Medical Marijuana Patients Growing Own Pot." *CBC News: BC*. Récupéré au <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/medical-marijuana-federal-court-ruling-1.3461694>.
- . 2015, 3 décembre. "Marijuana shops illegal say feds, as RCMP crackdown" *CBC News :BC*, <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/rcmp-marijuana-raid-1.3348892>.
- Lancaster, Kari. 2014. "Social Construction and the Evidence-Based Drug Policy Endeavour." *International Journal of Drug Policy* 25 (5): 948–51.
- La Presse Canadienne, 2016, janvier 5. "Marijuana : Trudeau invité à la prudence." *Radio-Canada.ca*. Récupéré au <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2016/01/05/004-fonctionnaires-federaux-conseillent-justin-trudeau-legaliser-marijuana.shtml>.
- La Presse Canadienne, 2015, December 14, "La Régie Des Alcools Pourrait Superviser Le Commerce de La Marijuana, Croit Wynne." *Le Devoir*. from <http://www.ledevoir.com/politique/canada/457938/la-regie-des-alcools-pourrait-superviser-le-commerce-de-la-marijuana-croit-wynne>.
- Large, Matthew, Swapnil Sharma, Michael T. Compton, Tim Slade et Olav Nielssen. 2011. "Cannabis Use and Earlier Onset of Psychosis: A Systematic Meta - analysis." *Archives of General Psychiatry* 68 (6): 555.
- Lascoumes, Pierre. 2004. "La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir." *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, no. 13-14
- Leblanc, Daniel. 2016, 8 janvier. "Bill Blair Faces 'Formidable Challenge' in Leading Marijuana Task Force". *The Globe and Mail*. Récupéré au: <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/bill-blair-to-lead-liberal-task-force-on-marijuana-legalization-source/article28075636/>.
- Ledain, Gérald. 1973. *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales*. Ottawa: Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales.
- Lenton, Simon. 2004. "Pot, Politics and the Press—reflections on Cannabis Law Reform in Western Australia." *Drug and Alcohol Review* 23 (2): 223–33.
- . 2014. "New Regulated Markets for Recreational Cannabis: Public Health or Private Profit?" *Addiction* 109 (3): 354–55.
- Levine, Harry G. 2003. "Global Drug Prohibition: Its Uses and Crises." *International Journal of Drug Policy* 14 (2): 145–53.
- Longo, Dan L., Nora D. Volkow, Ruben D. Baler, Wilson M. Compton, et Susan R. B. Weiss. 5. "Adverse Health Effects of Marijuana Use." *The New England Journal of Medicine* 370 (23): 2219–27.

- Loseke, Donileen R. 2003. *Thinking about Social Problems an Introduction to Constructionist Perspectives*. New York: Aldine de Gruyter.
- MacCoun, Robert J. 2011. "What Can We Learn from the Dutch Cannabis Coffeeshop System?" *Addiction* 106 (11): 1899–1910.
- Manning, Paul. 2007. *Drugs and Popular Culture : Drugs, Media and Identity in Contemporary Society*. Portland: Willan Pub.
- Masson, Dominique. 1996. "Language, Power, and Politics: Revisiting the Symbolic Challenge of Movements." *Alternate Routes* 13: 67–100.
- Mcdonnell, Lorraine M.1, et M. Stephen1 Weatherford. 2013. "Evidence Use and the Common Core State Standards Movement: From Problem Definition to Policy Adoption." *American Journal of Education* 120 (1): 1–25.
- Miroff, Nick. 2013. "Uruguay Votes to Legalize Marijuana." *The Washington Post*, December 10. [http://www.washingtonpost.com/world/the\\_americas/uruguays-senate-is-expected-to-legalize-marijuana-in-latin-american-country/2013/12/10/20ae3cfa-61e5-11e3-bf45-61f69f54fc5f\\_story.html](http://www.washingtonpost.com/world/the_americas/uruguays-senate-is-expected-to-legalize-marijuana-in-latin-american-country/2013/12/10/20ae3cfa-61e5-11e3-bf45-61f69f54fc5f_story.html).
- Moirand, Sophie. 2007. *Les discours de la presse quotidienne : Observer, analyser, comprendre*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Montigny, Edgar-André. 2011. *The Real Dope : Social, Legal, and Historical Perspectives on the Regulation of Drugs in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Morrow, Adrian. 2015, 14 décembre. "Selling Legalized Marijuana through LCBO 'makes a Lot of Sense,' Wynne Says" *The Globe and Mail*, <http://www.theglobeandmail.com/news/national/selling-legalized-marijuana-through-lcbo-makes-a-lot-of-sense-wynne-says/article27745325/>.
- Muller, Pierre. 2000. "L'analyse Cognitive Des Politiques Publiques : Vers Une Sociologie Politique de L'action Publique." *Revue Française de Science Politique* 50 (2): 189–208.
- Nolin, Pierre Claude, and Colin Kenny. 2002. *Le cannabis : positions pour un régime de politique publique pour le Canada : rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites*. Ottawa: Sénat.
- Nutt, David J, Leslie A King, and Lawrence D Phillips. 2010. "Drug Harms in the UK: A Multicriteria Decision Analysis." *The Lancet* 376 (9752): 1558–65.
- Observatoire européen sur les drogues. 2015. *Rapport européen sur les drogues*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

- O’Gorman, Aileen, Eoghan Quigley, Frank Zobel, and Kerri Moore. 2014. “Peer, Professional, and Public: An Analysis of the Drugs Policy Advocacy Community in Europe.” *International Journal of Drug Policy* 25 (5): 1001–8.
- Osborne, G. B. et C. Fogel. 2008. “Understanding the Motivations for Recreational Marijuana Use among Adult Canadians.” *Substance Use & Misuse* 43 (3-4): 539–72.
- Palamar, Joseph J., Danielle C. Ompad et Eva Petkova. 2014. “Correlates of Intentions to Use Cannabis among US High School Seniors in the Case of Cannabis Legalization.” *International Journal of Drug Policy* 25 (3): 424–35.
- Pardo, B. 2014. “Cannabis Policy Reforms in the Americas: A Comparative Analysis of Colorado, Washington, and Uruguay.” *International Journal Of Drug Policy* 25 (4): 727–35.
- Parker, Ian. 1994. “Reflexive Research and the Grounding of Analysis: Social Psychology and the Psy-Complex.” *Journal of Community & Applied Social Psychology* 4 (4): 239–52.
- Pedersen, Willy. 2014. “The Powerful Mix of Capital and Cannabis Culture.” *Addiction* 109 (3): 352–53.
- Péloquin, Tristan. 2015, 14 décembre. “L’Ontario favorable à la vente de cannabis par la LCBO”, *La Presse*, au <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201512/14/01-4931064-lontario-favorable-a-la-vente-de-cannabis-par-la-lcbo.php>
- Penn, Rebecca A. 2014. “Establishing Expertise: Canadian Community-Based Medical Cannabis Dispensaries as Embodied Health Movement Organisations.” *International Journal of Drug Policy* 25 (3): 372–77.
- Peretti-Watel, Patrick. 2010. *La société du risque*. Paris: Découverte.
- Pharo, Patrick. 2010. “Sociologie cognitive et morale de l’addiction.” *Revue française de sociologie* 51 (4): 693–720.
- Phillips, Nelson et Cynthia Hardy, (eds). 2002. *Discourse Analysis: Investigating Processes of Social Construction*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Pierson, Paul. 2000. “Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics.” *American Political Science Review* 94 (02): 251–67.
- Polletta, Francesca. 1998. “‘It Was like a Fever...’: Narrative and Identity in Social Protest.” *Social Problems* 45 (2): 137.
- Premier ministre du Canada. 2016. “Minister of Justice and Attorney General of Canada Mandate Letter” (page consultée en mars 2016), <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-justice-et-procureure-generale-du-Canada>.

- Proctor, Jason. 2016, 7 mars. "Minimum Jail Term for Marijuana Production 'Cruel and Unusual'" *CBC News : BC* <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/b-c-judge-says-minimum-sentence-for-marijuana-production-cruel-and-unusual-1.3480186>.
- Pudney, S. 2010. "Drugs Policy: What Should We Do about Cannabis?" *Economic Policy*, no. 61: 165–211.
- Ragin, Charles C. 1989. *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*. Berkeley: University of California Press.
- Rapley, Tim. 2008. *Doing Conversation, Discourse and Document Analysis*. Los Angeles: SAGE.
- Reinarman, Craig et Peter Cohen. 2007. "Lineaments of Cannabis Culture: Rules Regulating Use in Amsterdam and San Francisco." *Contemporary Justice Review* 10 (4): 393–410.
- Reith, Gerda. 2004. "Consumption and Its Discontents: Addiction, Identity and the Problems of Freedom." *The British Journal of Sociology* 55 (2): 283–300.
- Reuter, Peter. 2014a. "The Difficulty of Restricting Promotion of Legalized Marijuana in the United States." *Addiction* 109 (3): 353–54.
- . 2014b. "The Difficulty of Restricting Promotion of Legalized Marijuana in the United States." *Addiction* 109 (3): 353–54.
- Richard, Denis. 2010. *Le cannabis*. Paris: Presses universitaires de France.
- Richardson, John E. 2007. *Analysing Newspapers: An Approach from Critical Discourse Analysis*. New York: Palgrave Macmillan.
- Ritchie, Jane, Carol McNaughton Nicholls et Rachel Ormston. 2013. *Qualitative Research Practice : A Guide for Social Science Students and Researchers*. Los Angeles: SAGE.
- Roberts, Marcus. 2014. "Making Drug Policy Together: Reflections on Evidence, Engagement and Participation." *International Journal of Drug Policy* 25 (5): 952–56.
- Rolles, Stephen. 2009. *After the War on Drugs: Blueprint for Regulation*. Bristol: Transform Drug Policy Foundation.
- Room, Robin. 2014a. "Legalizing a Market for Cannabis for Pleasure: Colorado, Washington, Uruguay and beyond." *Addiction* 109 (3): 345–51.
- . 2014b. "Cannabis Legalization and Public Health: Legal Niceties, Commercialization and Countercultures." *Addiction* 109 (3): 358–59.
- Room, Robin, Benedikt Fischer, Wayne Hall, Simon Lenton et Peter Reuter. 2010. *Cannabis Policy: Moving beyond Stalemate*. New York: Oxford University Press.



- Room, R., and P. Reuter. 2012. "How Well Do International Drug Conventions Protect Public Health?" *Lancet* 379 (9810): 84–91.
- Ruiz, Jorge Ruiz. 2009. "Sociological Discourse Analysis: Methods and Logic." *Forum: Qualitative Social Research* 10 (2), récupéré en ligne <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1298>.
- Rumpala, Yannick. 2008. "La quête du sens. Repenser la question de l'interprétation dans l'analyse des politiques publiques." *Articulo - Journal of Urban Research* (4), récupéré en ligne <https://articulo.revues.org/60>.
- Russell, Andrew. 2015, 4 décembre. "Throne Speech Reaffirms Trudeau Plan to Legalize Pot" *Globalnews.ca* au <http://globalnews.ca/news/2381192/throne-speech-reaffirms-trudeau-plan-to-legalize-pot/>.
- . 2016, 25 février. "Pot at the Pharmacy? Here Are Some Ways Marijuana Could Be Sold in Canada" *Globalnews.ca*. au <http://globalnews.ca/news/2540626/pot-at-the-pharmacy-here-are-some-ways-marijuana-could-be-sold-in-canada/>.
- R. v. Malmo-Levine; R. v. Caine. 2003. 3 S.C.R. 571, 2003 SCC 74.
- Sandberg, Sveinung. 2013. "Cannabis Culture: A Stable Subculture in a Changing World." *Criminology & Criminal Justice* 13 (1): 63–79.
- Santé Canada. 2014. "Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues : Sommaire des résultats pour 2012 - Santé Canada." (page consultée en avril 2015) [http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/\\_2012/summary-sommaire-fra.php#s3](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/_2012/summary-sommaire-fra.php#s3).
- Santé Canada. 2013. "Authorized Licensed Producers under the Marihuana for Medical Purposes Regulations" (page consultée en juin 2016) <http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/marihuana/info/list-eng.php>.
- Schneider, Anne et Helen Ingram. 1993. "Social Construction of Target Populations: Implications for Politics and Policy." *The American Political Science Review* 87 (2): 334–47.
- Schön, Donald A. 1994. *Frame Reflection: Toward the Resolution of Intractable Policy Controversies*. New York: BasicBooks.
- Seignour, Amélie. 2011. "Méthode D'analyse Des Discours." *Revue Française de Gestion* (2) 211: 29-45.
- Shanahan, M. et A. Ritter. 2014. "Cost Benefit Analysis of Two Policy Options for Cannabis: Status Quo and Legalisation." *Plos One* 9 (4).

- Singer, Merrill. 2008. *Drugging the Poor : Legal and Illegal Drugs and Social Inequality*. Long Grove: Waveland Press.
- Smelser, Neil J. 2013. *Comparative Methods in the Social Sciences*. S.l.: Quid Pro, LLC.
- Snow, David A., Rochford, Steven K. Worden et Robert D. Benford. 1986. "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation." *American Sociological Review* 51 (4): 464–81.
- Smith, Ted. 2010, 1<sup>er</sup> novembre. "Examining the Parker Decision...ten Years Later" *Cannabis Digest*. Récupéré au <http://cannabisdigest.ca/examining-the-parker-decision-ten-years-later/>.
- Spector, Malcolm. 2001. *Constructing Social Problems*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- Stambøl, Eva Magdalena. 2012. "Amending the Global Discourse on Narcotic Drugs: An Inquiry of the Transnational Drug Policy Reform Movement." (Thèse de maîtrise en criminologie et sociologie du droit). Université d'Oslo, Norvège.
- Statistiques Canada. 2015. "Drug-Related Offences in Canada, 2013" (page consultée en juin 2015) <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14201-eng.htm>.
- Steinberg, M. 1999. "The Talk and Back Talk of Collective Action: A Dialogic Analysis of Repertoires of Discourse among Nineteenth-Century English Cotton Spinners." *American Journal Of Sociology* 105 (3): 736–80.
- Stevens, Alex. 2011a. *Drugs, Crime and Public Health : The Political Economy of Drug Policy*. New York: Routledge.
- . 2011b. "Sociological Approaches to the Study of Drug Use and Drug Policy" *International Journal of Drug Policy* (22) 6: 399-403.
- Stone, Dave. 2014. "Cannabis, Pesticides and Conflicting Laws: The Dilemma for Legalized States and Implications for Public Health." *Regulatory Toxicology and Pharmacology* 69 (3): 284–88.
- Stone, Deborah A. 1989. "Causal Stories and the Formation of Policy Agendas." *Political Science Quarterly* 104 (2): 281.
- . 2002. *Policy Paradox : The Art of Political Decision Making*. New York: Norton.
- Tammi, Tuukka et Toivo Hurme. 2007. "How the Harm Reduction Movement Contrasts Itself against Punitive Prohibition." *International Journal of Drug Policy*, Harm Reduction -- Coming of Age, 18 (2): 84–87.
- Tarrow, Sidney G. 2011. *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*. New York: Cambridge University Press.

- Tate, Katherine, James Lance Taylor et Mark Q. Sawyer. 2014. *Something's in the Air : Race, Crime, and the Legalization of Marijuana*. New York: Routledge/Taylor & Francis Group.
- Temple, Elizabeth C., Rhonda F. Brown et Donald W. Hine. 2011. "The 'Grass Ceiling': Limitations in the Literature Hinder Our Understanding of Cannabis Use and Its consequences.(Report)." *Addiction* 106 (2): 238.
- Thomas, Gerald. 2006. *Toward a Policy-Relevant Typology of Cannabis Use for Canada: Analysis Drawn from the 2004 Canadian Addiction Survey*. Ottawa: Canadian Center on Substance Abuse.
- Tieberghien, Julie. 2014. "The Role of the Media in the Science-Policy Nexus. Some Critical Reflections Based on an Analysis of the Belgian Drug Policy Debate (1996–2003)." *International Journal of Drug Policy* 25 (2): 276–81.
- Tilly, Charles. 2008. *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Uchtenhagen, Ambros. 2014. "Some Critical Issues in Cannabis Policy Reform." *Addiction* 109 (3): 356–58.
- UNICEF. 2013. *Child Well-Being in Rich Countries : A comparative overview, Innocenti Report Card 11*, Florence : Unicef Office of Research.
- Vanderwall, Curtis, Jamie Chriqui, Rachel Bishop, Duane McBride et Douglas Longshore. 2006. "State Drug Policy Reform Movement: The Use of Ballot Initiatives and Legislation to Promote Diversion to Drug Treatment." *Journal of Drug Issues* 36 (3): 619–48.
- Van Ours, Jan C. 2012. "The Long And Winding Road To Cannabis Legalization." *Addiction* (107) 5:872-873.
- Van Ours, Jan C. et Jenny Williams. 2009. "Why Parents Worry: Initiation into Cannabis Use by Youth and Their Educational Attainment." *Journal of Health Economics* 28 (1): 132–42.
- Weatherburn, Don. 2014. "The Abject Failure of Drug Prohibition? Really?" *Australian and New Zealand Journal of Criminology* 47 (2): 202–6.
- Werb, D., B. Nosyk, T. Kerr, B. Fischer, J. Montaner et E. Wood. 2012. "Estimating the Economic Value of British Columbia's British Cannabis Market: Implications for Provincial Cannabis Policy." *International Journal Of Drug Policy* 23 (6): 436–41.
- Whitebread, Charles H.. 2000. "Freeing Ourselves from the Prohibition Idea in the Twenty-First Century." *Suffolk University Law Review* 33: 235–417.
- Winter, Harold. 2011. *The Economics of Excess : Addiction, Indulgence, and Social Policy*. Stanford: Stanford University Press.

Wodak, Alex. 2007. "Ethics and Drug Policy." *Psychiatry*, Ethical, legal and social aspects of psychiatry, 6 (2): 59–62.

Wodak, A. M. 2014. "The Abject Failure of Drug Prohibition." *Australian And New Zealand Journal Of Criminology* 47 (2): 190–201.

Yanow, Dvora et Peregrine Schwartz-Shea (eds.). 2006. *Interpretation and Method: Empirical Research Methods and the Interpretive Turn*. Armonk: M E Sharpe Inc.

Zinberg, Norman. 1986. *Drug, Set, and Setting: The Basis for Controlled Intoxicant Use*. New Haven: Yale University Press.